



Hippodrome
de Longchamp

Passerelle
de l'Avre

Château
Rothschild

Hôpital A.Paré

A13

Musée Belmondo



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU SITE CLASSE DU PARC DE BOULOGNE EDMOND DE ROTHSCHILD

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT | JUIN 2011

CHRONOLOGIE DE L’ETUDE

18/01/2010 > ATELIER SITE CLASSE
Rencontre avec le ministère de l’écologie (Mme TURLIN, Mme SYLVOS)

9/02/2010 > ATELIER BATIMENT DE FRANCE
Rencontre avec M BENILAN Architecte des Bâtiments de France / Direction des Parcs Jardins et Paysages de GPSO (M RABIER, M MAILLARD) / LPO (Mlle LANGLET)

05/03/2010 > ATELIER FONCIER
Rencontre avec les services fonciers de la Ville de Boulogne-Billancourt (M DAHMANI)

05/03/2010 > ATELIER CHATEAU
Visite du bâtiment, rencontre avec JOGO BV société propriétaire du château (M BEL) et KAUFFMAN & BROAD mandaté pour le développement des parcelles château (M STOLFO, Mme DAVID)

15/03/2010 > ATELIER HOPITAL
(M PEAN, M STAHL, Mme QUESNEL)

09/04/2010 > ATELIER ASSOCIATIONS
Rencontre avec les associations équestres
- ACBB (M EPARS, M ABBRANEZ, M HANTALA, M MASCLET, M PASCAL),
- ASCEE 92 (Mme LOUIS),
- FRANCE GALOP (M D’AMBROSIO)
Rencontre avec les associations de tennis
- TCBB (M JOLIOT)

09/04/2010 > ATELIER AUTOROUTE
Rencontre avec la DIRIF responsable de l’exploitation de la bretelle Sud (M POUSSIER, M NAUDE)

05/05/2010 > ATELIER HOPITAL 2
Rencontre avec les architectes en charge du Schéma Directeur de l’hôpital (Agence BRENAC ET GONZALES)

18/06/2010 > ATELIER DEPLACEMENT
RATP (M LECOURT), CG 92 (M GASTAUER, M VAGNER)

28/06/2010 > POINT MOA
Présentation à M MOUGIN, Maire-adjoint Délégué à l’urbanisme et à l’aménagement urbain

16/07/2010 > POINT MOA
Présentation à M BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt

20/07/2010 > POINT MOA
Présentation à la DRIEE IF et aux services parcs et jardin de GPSO

16/09/2010 > POINT MOA
Présentation à la DRIEE IF et aux services de l’Etat (Mme LOUIS)

28/10/2011 > POINT MOA
Présentation à la DRIEE IF (Mme BERGEAL, MME TURLIN)

01/12/2010 > ATELIER PARCS ET JARDINS
Services des parcs et jardins de la Ville de Boulogne-Billancourt et de GPSO

28/01/2011 > COPIL Ville de Boulogne-Billancourt
Présentation à Monsieur le Maire de Boulogne (M BAGUET) aux élus de la commune

04/03/2011 > ATELIER HOPITAL 3
Présentation du projet aux responsables de l’APHP

21/03/2011 > POINT MOA
Présentation à Mme BERGEAL et aux Responsables sites du Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable, des Transport et du Logement

9/06/2011 > Passage en Commission Départementale des Sites

29/09/2011 > Passage en Commissssion Supérieure des Sites

Ce document constitue la trace écrite du travail mené conjointement par la Ville de Boulogne-Billancourt, la DRIEE IF, et l’équipe d’ILEX au cours des années 2010 et 2011.

Il a pour objet la présentation et l’explication d’un schéma d’aménagement d’ensemble du site (SCHEMA DIRECTEUR), qui servira dans les prochaines années de fil conducteur aux différents

projets du site classé dit du «Parc de Boulogne Edmond de Rothschild».

La compréhension des enjeux d’un site complexe suppose une attitude d’humilité et d’ouverture. Nous avons tenu à aborder le sujet du Schéma Directeur par la rencontre et l’écoute de tous les partenaires présents sur le site, qu’ils soient propriétaires ou utilisateurs.

Cette méthodologie s’est traduite par onze ateliers thématiques pendant lesquels nous avons pu comprendre les enjeux du site et nous les approprier pour les retranscrire dans les orientations du Schéma Directeur.

L’élaboration du présent document est le fruit de nombreux allers-retours entre la Maîtrise d’Ouvrage (Ville de Boulogne-Billancourt), la DRIEE IF, l’Architecte des Bâtiments de France (M BENILAN) et l’équipe d’ILEX qui aboutissent aujourd’hui à une vision partagée de l’avenir du site classé du "Parc de Boulogne Edmond de Rothschild".

Le Schéma Directeur est un document stratégique nécessairement évolutif. Il ne fige pas les choses de manière définitive. Il s’enrichira au fur et à mesure, en fonction des projets et réalisations de chacun des différents acteurs et partenaires.

NOTA: L’ensemble des hauteurs, des dimensions et des cotes altimétriques du Schéma Directeur est donné à titre indicatif.

Signification des sigles utilisés dans le présent document :

APHP : Assitance Publique des Hôpitaux de Paris
CG 92 : Conseil Général des Hauts-de-Seine
DRIEE IF : Direction Régionale et Interdépartementale de l’Environnement et de l’Energie d’Ile-de-France
DIRIF : Direction des Routes d’Ile-de-France
GPSO : Communauté d’Agglomération Grand Paris Seine Ouest

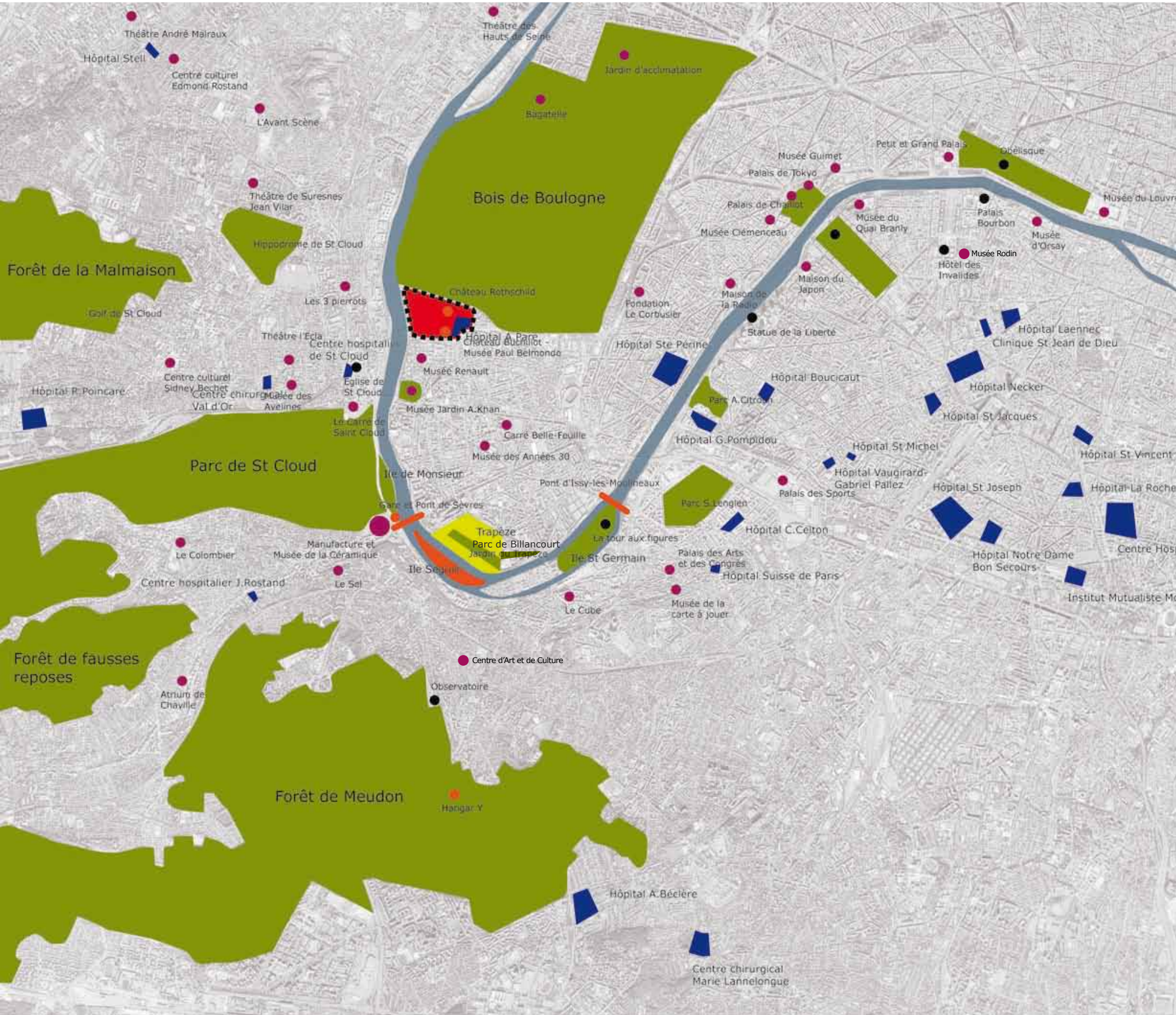
TCBB : Tennis club de Boulogne-Billancourt
ACBB : Athletic club de Boulogne-Billancourt
SUBB : Service urbain de Boulogne-Billancourt
ASCEE 92 : Association Culturelle et d’Entraide de l’Equipement des Hauts-de-Seine
SDIT : Schéma Directeur Immobilier et Technique (APHP)

7	CAHIER 1 : DIAGNOSTIC ET HISTOIRE
9	Le territoire
13	Le site et son histoire
27	Explorations photographiques
39	Les enjeux
43	CAHIER 2 : LE SCHÉMA DIRECTEUR
57	Les thématiques, objectifs et mise en oeuvre du Schéma Directeur
63	CAHIER 3 : ILLUSTRATIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR
65	Principes exploratoires de mise en oeuvre
87	Visualisations 3d
93	Mutations foncières
97	CAHIER 4 : ANNEXES

CAHIER 1 : DIAGNOSTIC ET HISTOIRE

LE TERRITOIRE

LA VALLÉE DE LA CULTURE ET LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES



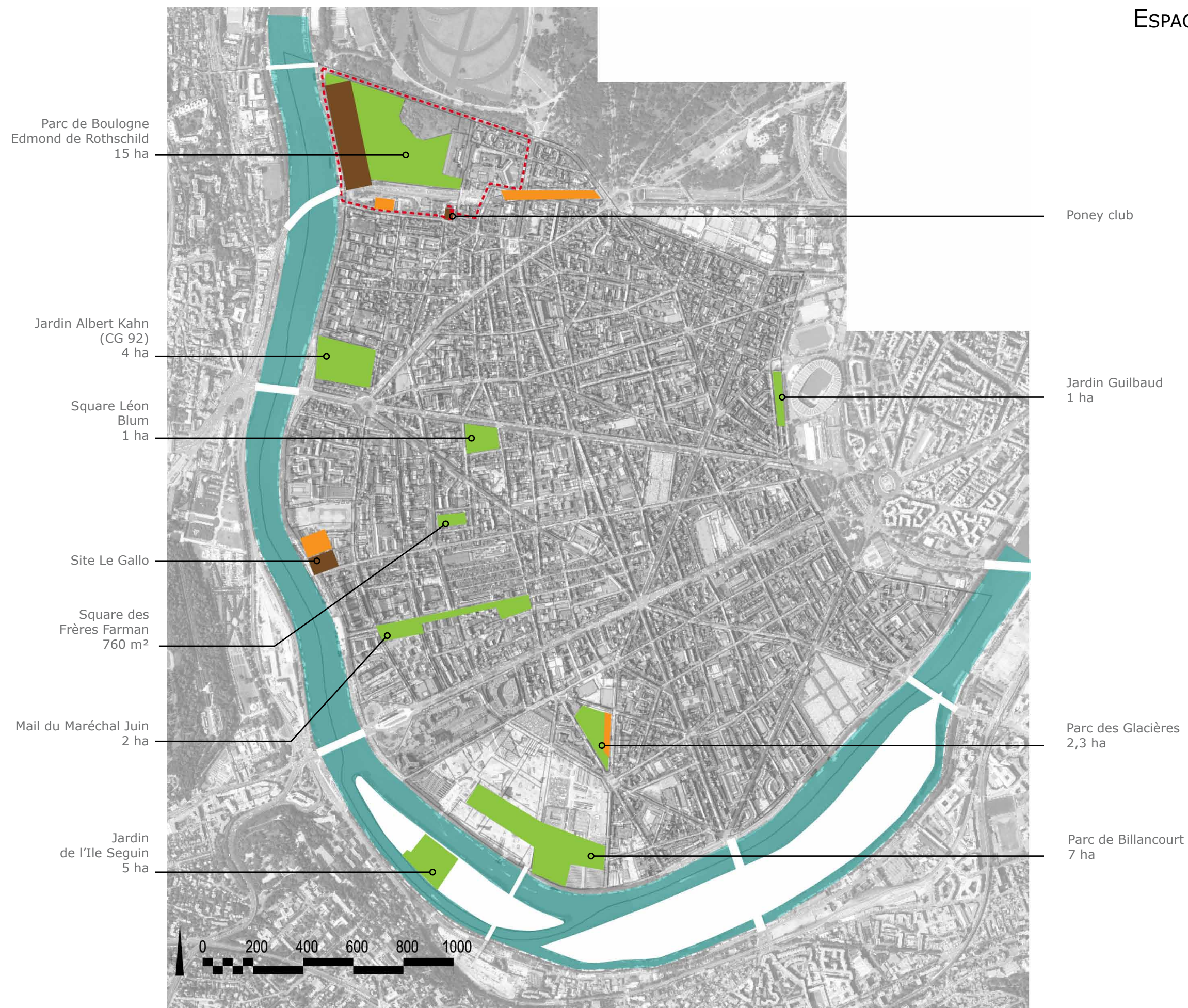
Sur toute une boucle de Seine, la Vallée de la Culture est une dynamique culturelle mise en place par le CG 92 qui vise à tisser des liens entre des espaces patrimoniaux : des lieux de spectacles, des sites d'expositions et à en favoriser les accès et la découverte.

Le Parc de Boulogne Edmond de Rothschild, les châteaux Rothschild et Buchillot (devenu Musée Belmondo en 2010) sont trois composantes importantes dans ce dispositif.

L'hôpital Ambroise Paré, qui a pour spécificité de recevoir les urgences, fait partie d'un vaste réseau d'établissements de santé de l'Ouest Parisien. Il attire à lui un public nombreux composé de patients, visiteurs et personnels.

Que ce soit sous des hospices patrimoniaux ou fonctionnels, le site classé possède des atouts pour attirer à lui un public nombreux. En 2010, le potentiel de visiteurs ne rencontre pas les espaces d'accueil nécessaires à l'animation du site.

ESPACES VERTS ET SPORTIFS COMMUNAUX



Le Parc de Boulogne Edmond de Rothschild est le plus grand espace vert de la commune de Boulogne-Billancourt. Perçu comme un «vide», il est le terrain d'accueil d'activités équestres dont les limites ne sont pas déterminées clairement. Le site classé abrite également des terrains de tennis inclus dans la bretelle autoroutière.

L'évolution des pratiques sportives fera évoluer ces équipements. Le site doit permettre les mutations mais préserver sa qualité spatiale environnante.

- Espaces verts**
- Équipements équestres**
- Équipements de tennis**

ACCESSIBILITÉ

Vélib, bus, liaisons routières, points attractifs alentours,...

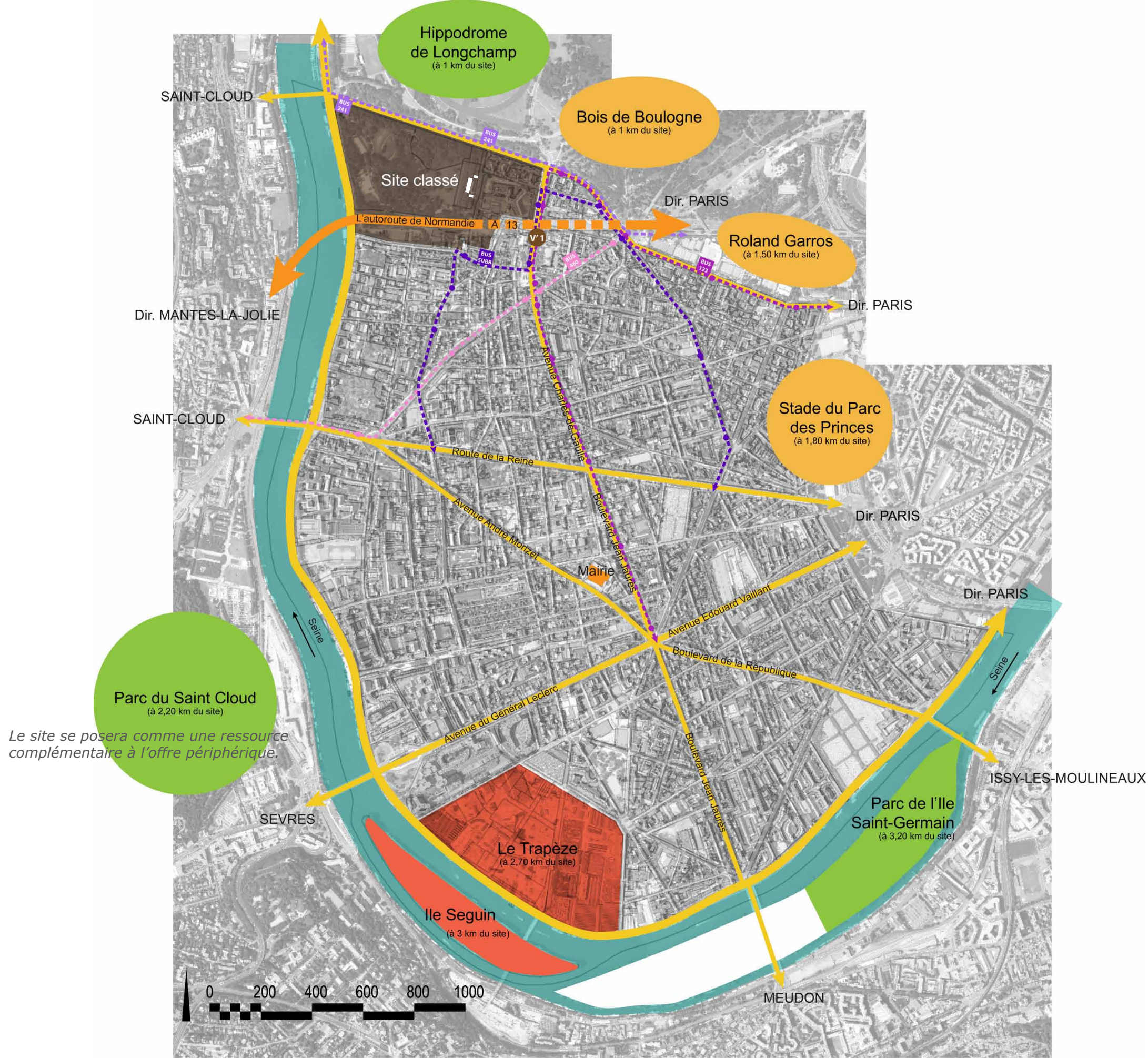
Le site classé est proche de structures d'échelle nationale (Hippodrome de Longchamp, Parc-des-Princes, Roland-Garros), d'espaces verts conséquents (Parc de Saint-Cloud, Bois de Boulogne, Parc de l'Île Saint-Germain) et d'un nouveau quartier de grande envergure (le Trapèze et l'île Seguin).

La desserte des bus n'est dimensionnée que pour un usage confidentiel du site classé.

Seul le parvis de l'hôpital Ambroise Paré est desservi par une ligne de bus avec une forte fréquence. Peu de stations Vélib sont présentes. En revanche, le site est facilement accessible par automobile grâce à plusieurs voies structurantes, une desserte autoroutière, et des facilités ponctuelles de stationnement

sur voirie.

Le développement du site classé devra s'appuyer sur ses spécificités : un parc public issu d'un parc privé paysager du XIXème siècle, la présence du Château Rothschild, la dimension culturelle apportée par le château Buchillot accueillant depuis 2010 le Musée Paul Belmondo.



LE SITE ET SON HISTOIRE



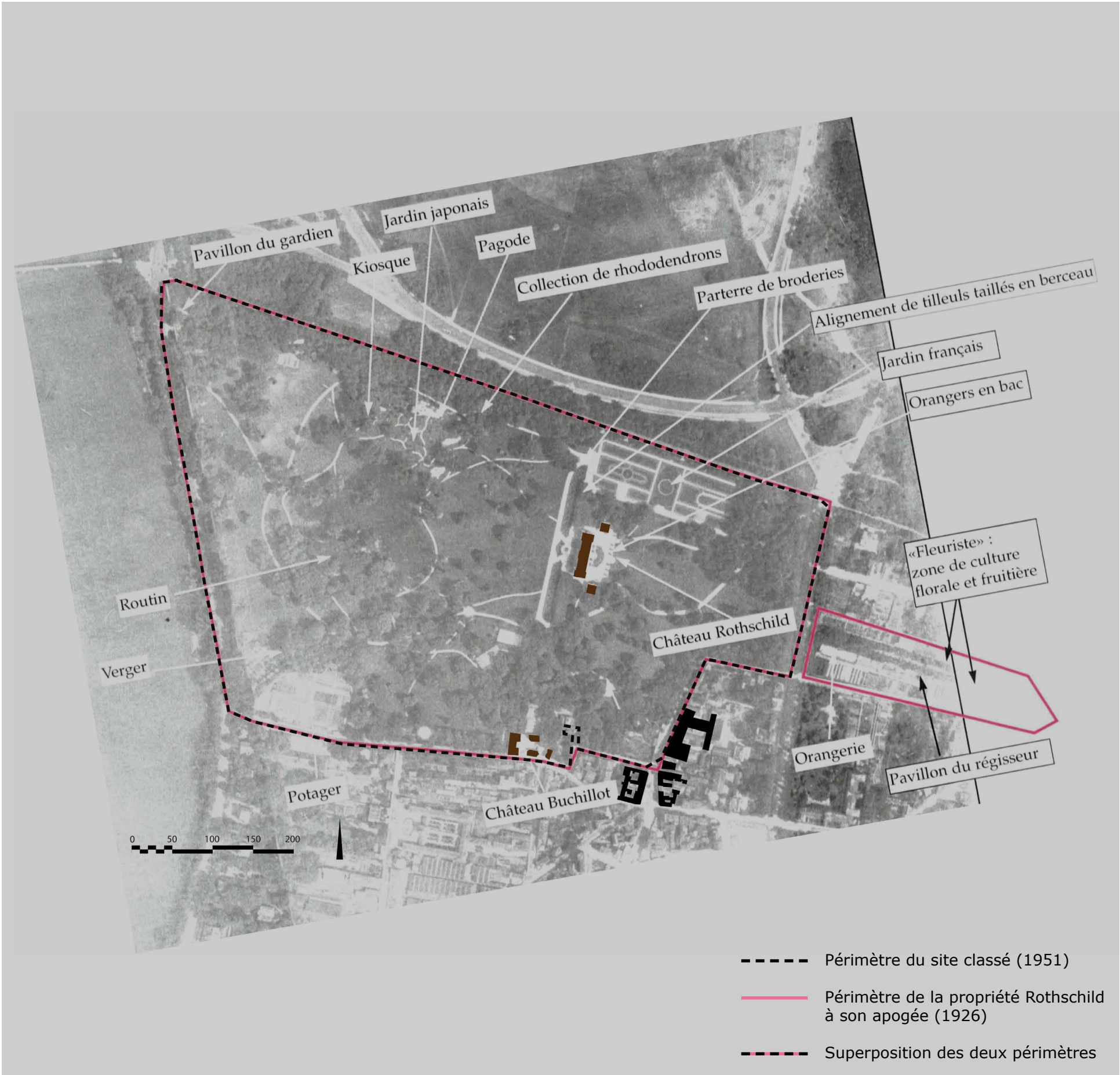
Le parc paysager est dessiné par Paxton en 1860. La représentation ci-contre, issue des «Promenades de Paris» d'Alphand, montre l'organisation de la propriété : le château règne au centre, de larges boucles permettent les promenades dans le parc, une large allée plantée lie les châteaux de Boulogne et Buchillot.

Un jardin français, un verger constituent des entités spécifiques qui complètent la structure paysagère de base constituée par une alternance de pelouses et de franges végétales.

L'emprise du site classé actuel correspond au périmètre du parc de cette époque.

----- Périmètre du site classé (1951)

1900-1969 APOGÉE DU SITE



Dans la première partie du XXème siècle, le parc s'agrandit et s'enrichit par l'adjonction de «pièces supplémentaires» : constitution du jardin Japonais, crée par le jardinier Hatta entre 1900 et 1930, création du Routin en 1924 par Gaucher.

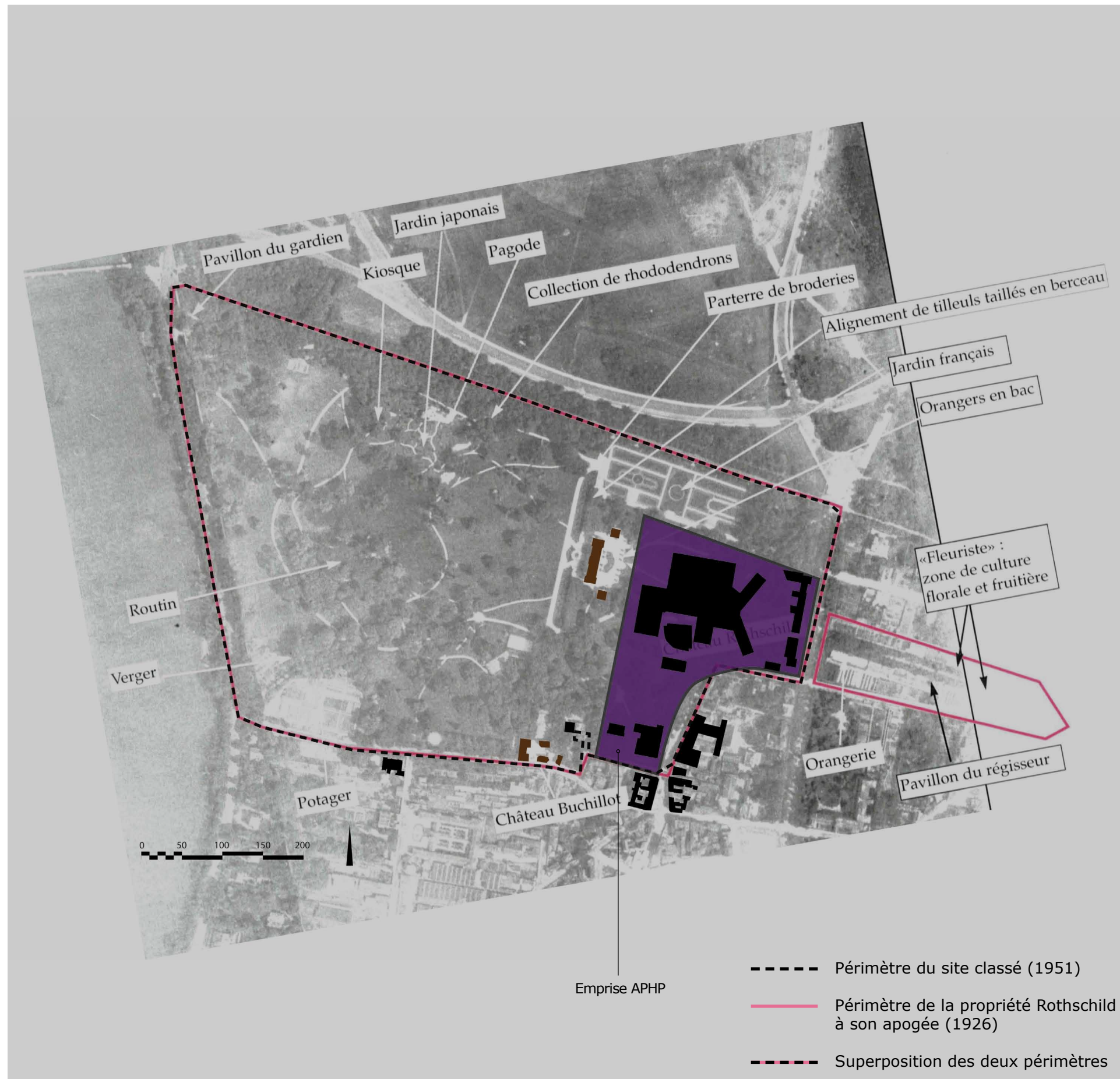
Avec l'occupation allemande du site, la présence des troupes américaines entre 1944 et 1945 a pour conséquence de créer de nombreux dégâts dans le château et le parc.



Occupation américaine du parc en 1944 et 1945

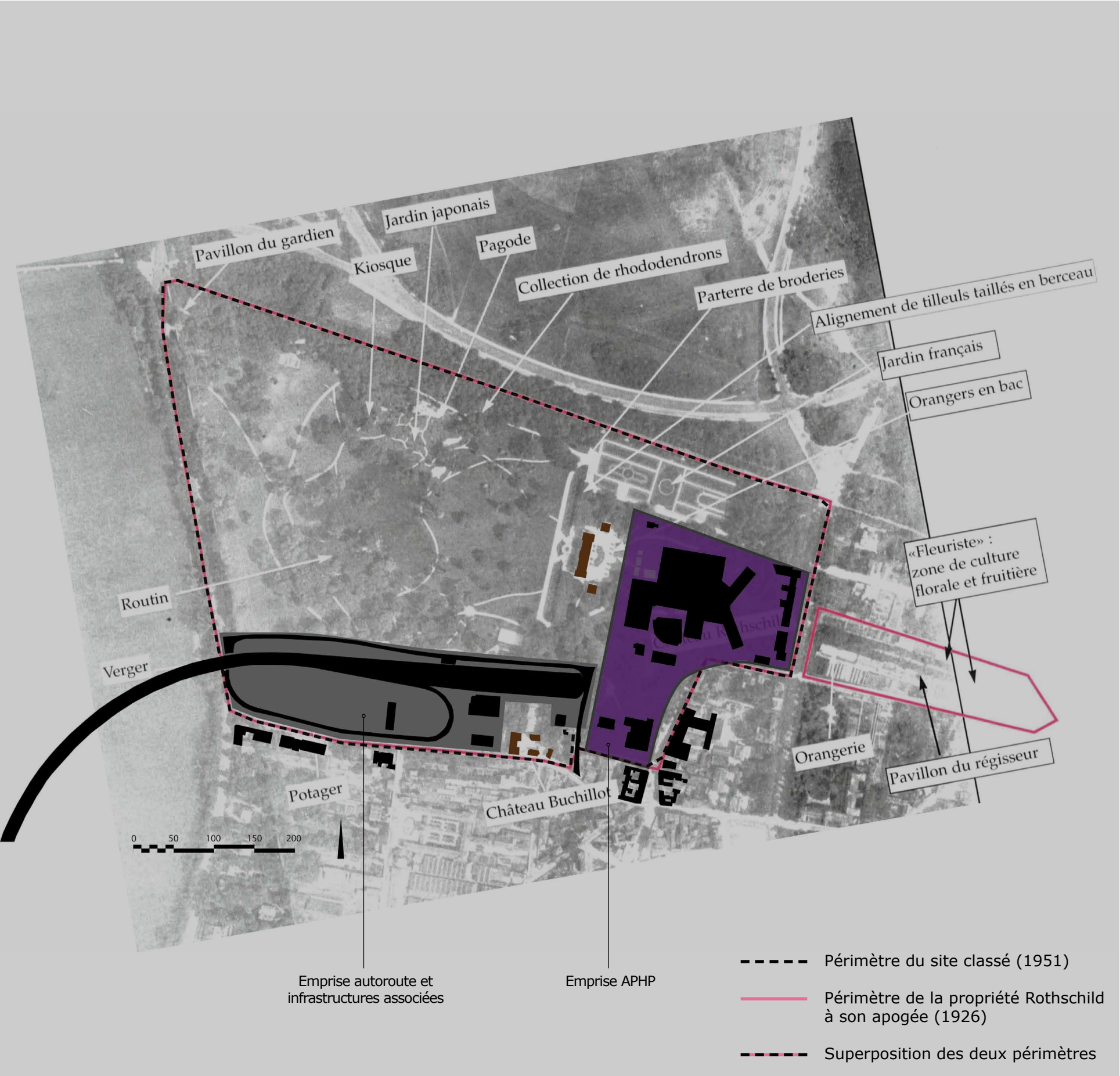


La façade Est du château en 1955



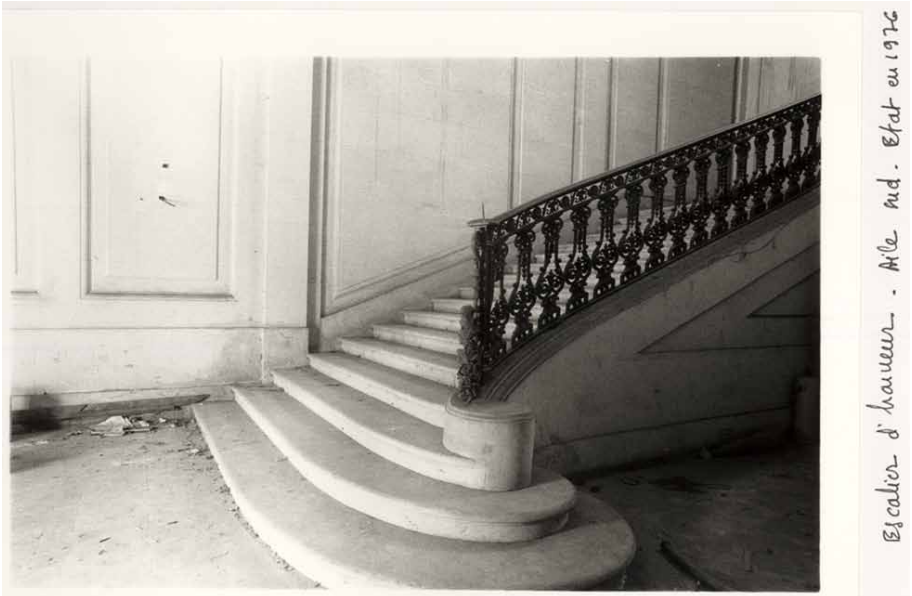
L'emprise hospitalière est très importante dans le site classé. Le corps principal bâtiment (R+8 soit environ 30 m de haut) est sans rapport avec l'échelle du e château (R+2, soit environ 16 m au faîtage). Dans les patios de l'hôpital se retrouvent quelques sujets isolés, vestiges de l'ancien parc, comme le magnifique cèdre ci-dessous.



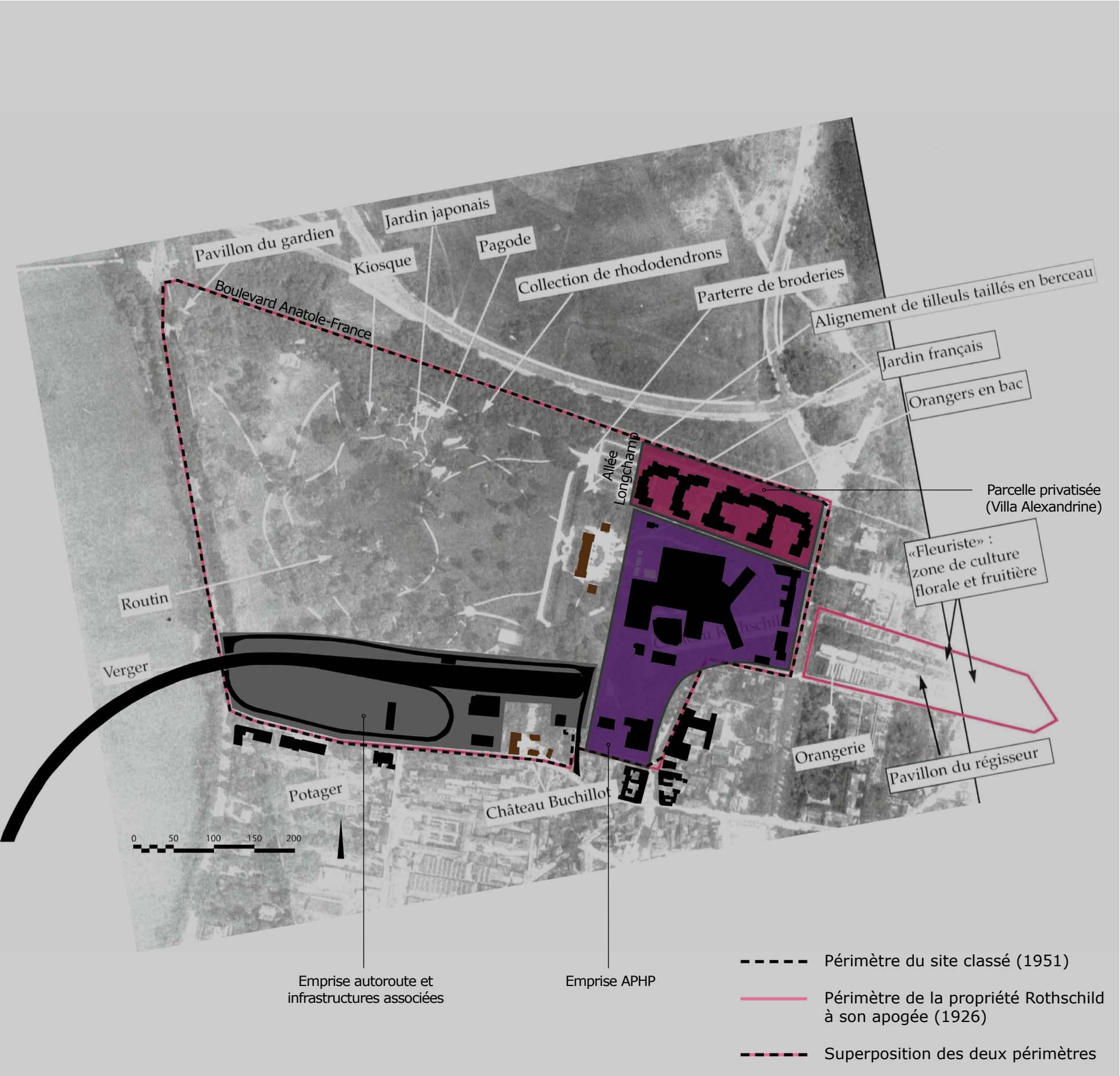


L'autoroute A13 constitue une coupure qui isole la bande au Sud, du parc. Celle-ci comprend le château Buchillot, des équipements liés au fonctionnement de l'autoroute, des terrains de tennis et des espaces délaissés.
L'arrivée de l'autoroute a condamné le jardin fleuriste, le pavillon du régisseur et des marronniers séculaires.

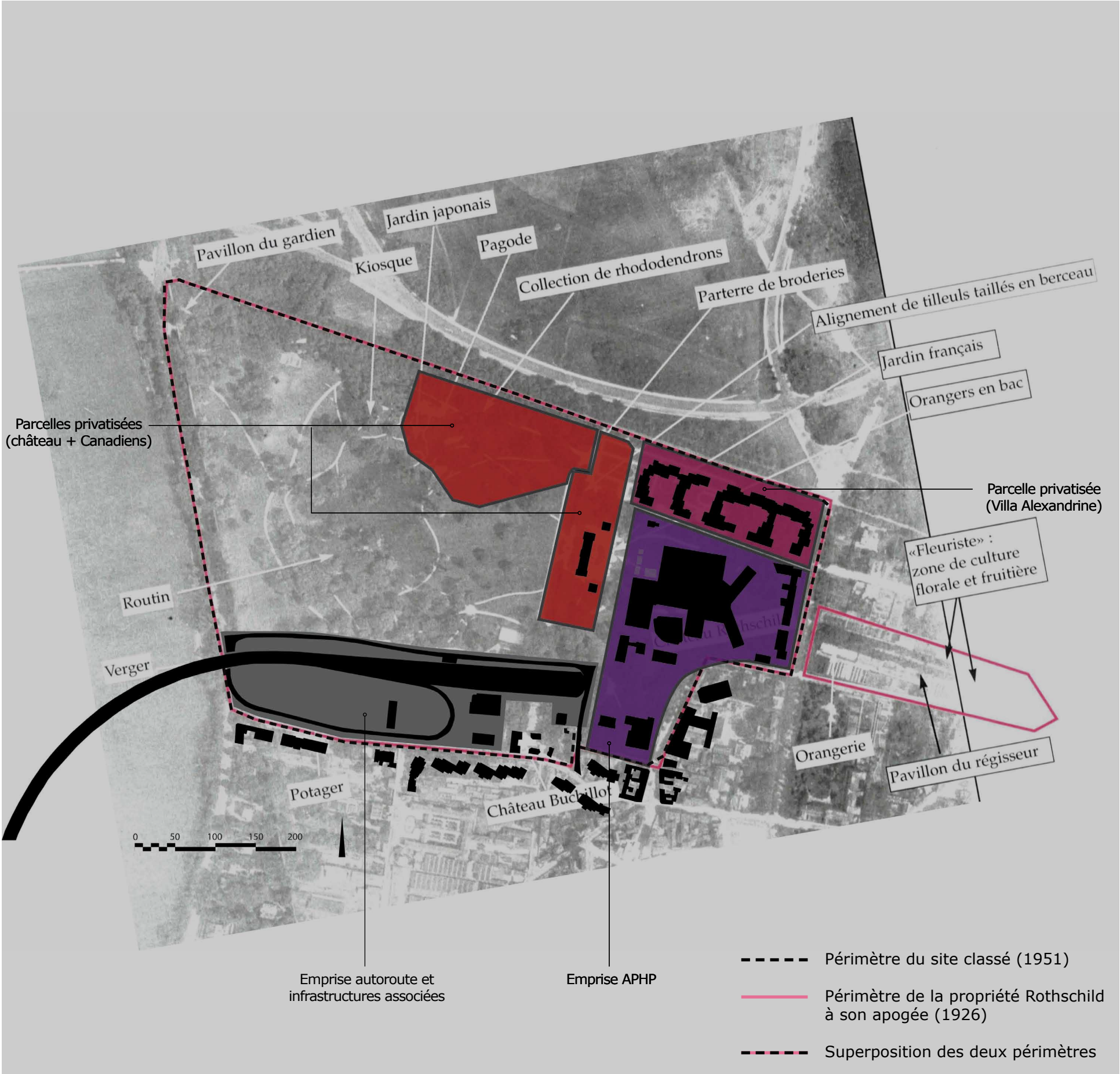
A cette époque, le château est encore en bon état, comme le prouve ci-dessous la photographie de l'escalier d'honneur prise en 1976.



Escalier d'honneur - AHP sud - Etat en 1976



La Villa Alexandrine s'implante sur le jardin à la française. L'allée de Longchamp (emprise publique) a été «privatisée» et sert de point d'entrée depuis le Boulevard Anatole-France.



Le rachat des parcelles constructibles du château et de la parcelle des Canadiens finit de morceler le site et prive le château et son parc d’une relation directe.

Entre 1926, date de l’apogée de la propriété Rothschild et les années 80’, le parc a été amputé de 15,6 hectares, représentés par les quatre surfaces colorées du plan.



Le site classé s'étend sur 30,93 hectares, avec des propriétés réparties en cinq entités : Ville de Boulogne-Billancourt, Etat, APHP, Jogo BV, copropriétés Villa Alexandrine.

17,24 hectares sont classés en zone naturelle NDa et 13,69 hectares en zone constructible UCa au PLU.

Les statuts réglementaires du PLU avec ses zones constructibles et inconstructibles, ainsi que la présence de propriétaires aux profils et intérêts différents ont contribué à supprimer l'harmonie esthétique originelle du site.

- - - - - Périmètre du site classé
- Ville de Boulogne-Billancourt (en zones ND et UC)
- Propriétaires privés différents (en zones ND et UC)
- Privé : APHP (en zone UC)
- Etat / Conseil Général des Hauts-de-Seine (en zone UC)



Le démantèlement progressif du site et les intérêts divergents des multiples propriétaires conduisent aujourd'hui au constat d'une mosaïque d'espaces différents parfois simplement juxtaposés et sans dialogue.

Le parc ne compose plus un tout avec la parcelle des Canadiens. Et si le château le couronne, c'est sans interaction, en raison de la clôture séparant le Parc public de l'espace privé. Ses limites reposent sur le seul découpage foncier. Dans cette configuration, la perception de l'entité paysagère est perturbée pour les visiteurs qui, de ce fait, ne s'approprient pas le site.

Le Sud du site, le long de la rue de l'Abreuvoir, est fractionné par les différentes fonctions autoroutières. L'absence de fonctions pour certains espaces génère des zones de dépotoirs.

L'absence de synergie des fonctions conduit à un relatif désintérêt pour certains espaces du site classé : friche de la bretelle autoroutière, façade Ouest de l'APHP, abandon du château.

-  Les différents espaces du Parc
-  La Parcelle des Canadiens
-  Le château Rothschild et sa terrasse
-  Le château Buchillot, ses abords et le centre poneys
-  L'ensemble de la résidence privée
-  L'Hôpital Ambroise Paré, son parking et ses logements de fonction
-  Les espaces techniques pour l'A13 et logement de fonction DIRIF
-  Cours de tennis
-  L'A13 et ses soutènements

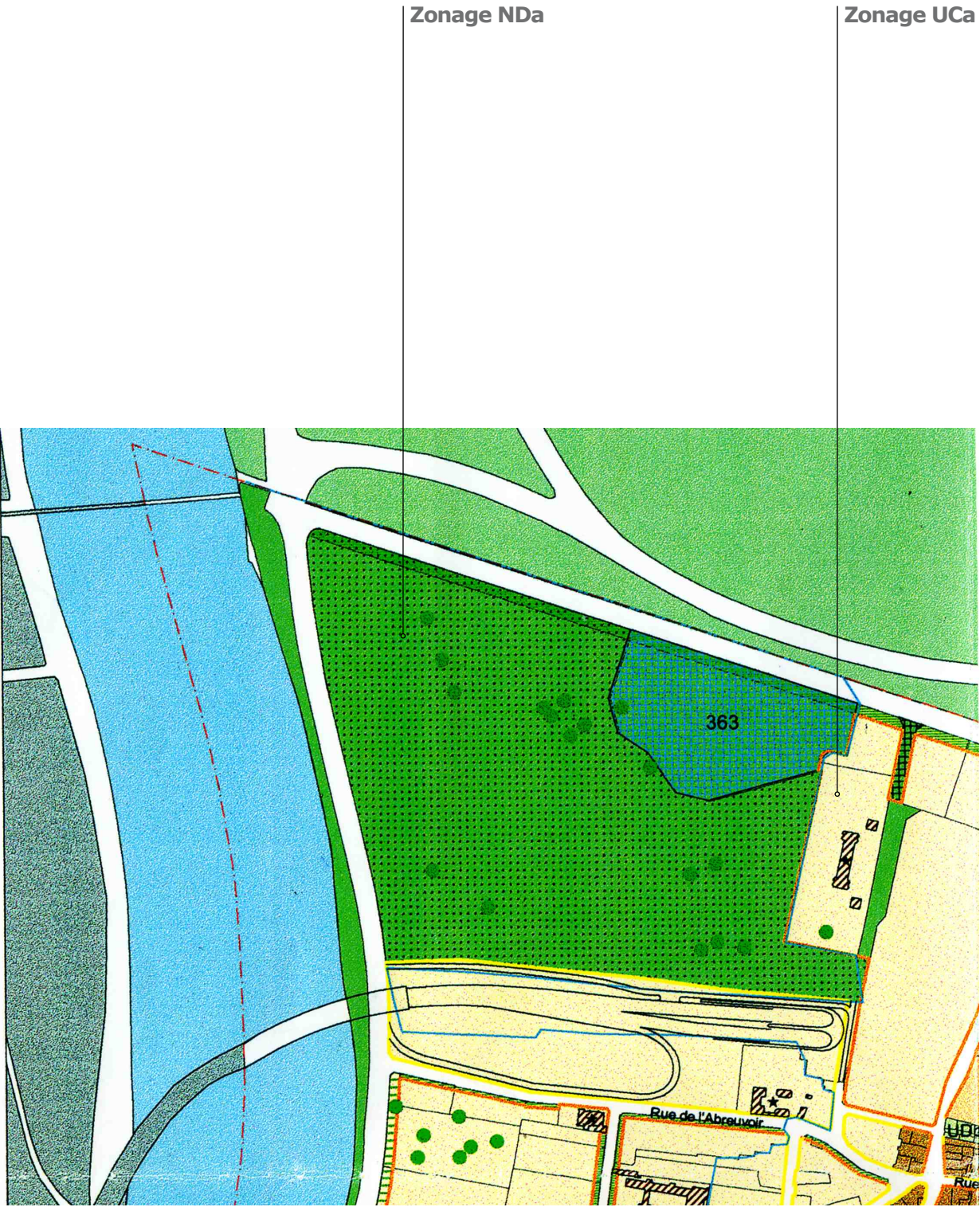


Le site classé est aujourd'hui un espace partiellement clos.
Les propriétés privées de la Villa Alexandrine et les parcelles liées aux Château Rothschild sont inaccessibles, alors que le domaine APHP constitue un espace clos en impasse.

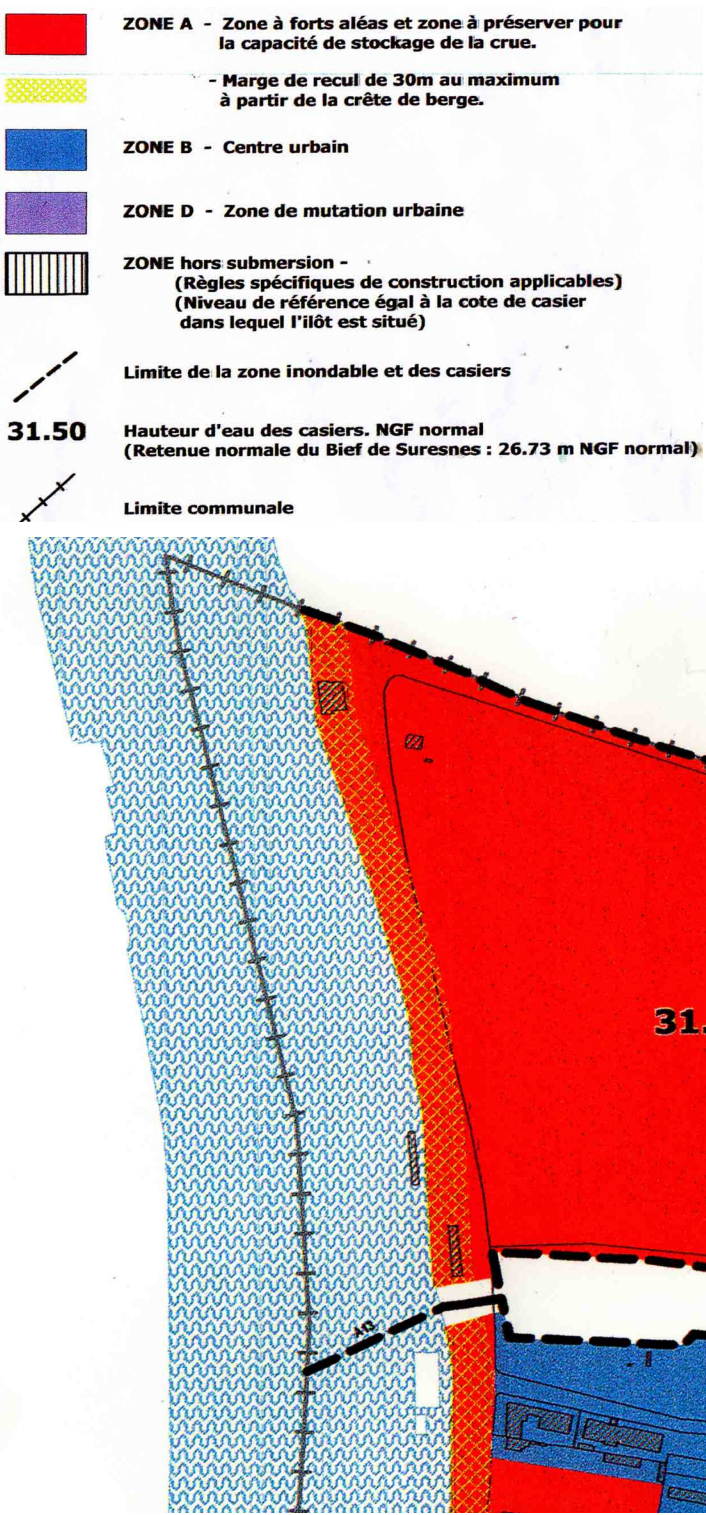
Les accès vers le Parc de Boulogne Edmond de Rothschild et encore plus vers les tennis sont confidentiels.
Malgré son grand linéaire de clôture, le parc ne présente qu'une seule entrée ouverte et encore, celle-ci, comme l'accès vers les tennis dans la bretelle, est des plus confidentiels.

Pourtant la desserte en transports publics et privés existe, le coeur urbain de Boulogne n'est pas loin et la passerelle de l'Avre permet la venue d'habitants de la commune de Saint-Cloud, qui doivent cependant faire le tour du site pour accéder au parc.
L'immédiate proximité des autoroutes A13 et du Quai du Quatre-Septembre est une source de nuisances sonores importantes.

- Zone privée inaccessible
- Arrêts de transports en commun (bus, tramway)
- Station Vélib
- Des infrastructures bruyantes
- Entrées possibles
- Entrées fermées
- Stationnement en long
- Zone de stationnement
- Hauteur estimée des bâtiments
- Les châteaux
- Bâtiment à usage d'habitat
- Bâtiment d'activités
- Bâtiment à usage sportif



Document extrait du Plan général du PLU de la Ville de Boulogne-Billancourt (2004)

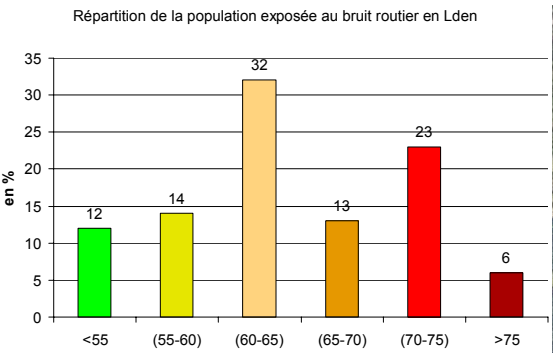
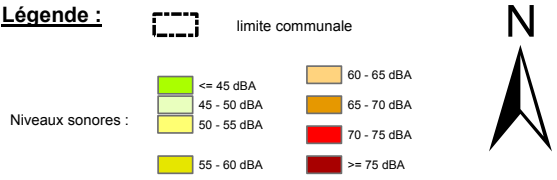


Document extrait du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine - Arrêté le : 15 mai 2003 et Approuvé le : 8 avril 2004

La zone rouge du PPRI est dite à forts aléas. Elle signale une forte probabilité d'occurrence d'une crue de grande intensité et doit préserver la capacité de stockage de la crue de la Seine.

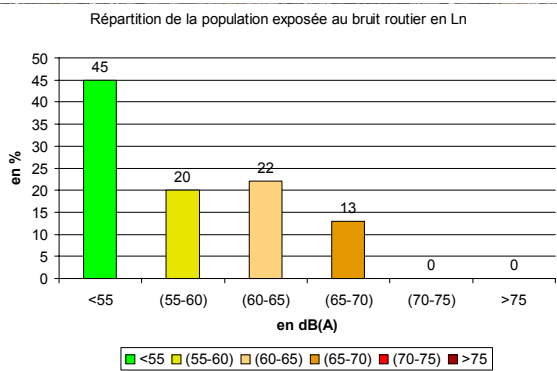
De fait, les constructions et installations nouvelles ne sont autorisées que pour des usages restreints :

- Relation à la voie d'eau et autres modes de transport (plate-forme multimodale)
- Locaux techniques nécessaires à la gestion des réseaux de fluides
- Sports et Loisirs de plein air avec une emprise maximum de 20% de l'unité foncière
- Culture, animation et commerces liés à la voie d'eau



Document extrait de la car te de repérage des zones de bruit sur le Secteur de Boulogne-Billancourt établie par Eagis environnement pour le compte de la Communauté d'agglomération Val de Seine.

Moyenne sur 24 heures



Document extrait de la car te de repérage des zones de bruit sur le Secteur de Boulogne-Billancourt établie par Eagis environnement pour le compte de la Communauté d'agglomération Val de Seine.

Moyenne nocturne (22h-6h)



Les valeurs de bruit relevées sur une moyenne de 24 heures montrent qu'une très large zone, autour du Quai du Quatre-Septembre et de l'autoroute est soumise à des valeurs de bruit parfois supérieures à 75 décibels.

Cette nuisance sonore déborde assez largement sur le parc avec des pics compris entre 70 et 75 décibels dans la zone de jeux au Sud du site et une très grande partie du parc avec des valeurs comprises entre 65 et 70 décibels.

A titre de comparaison, 60 décibels correspondent à une conversation courante et la valeur de 75 décibels correspond au bruit d'un aspirateur. Dans le Code du travail, un employeur doit fournir à son personnel des protections auditives individuelles lorsque son personnel est exposé à des valeurs supérieures à 70 décibels.

Les spectres d'émission de bruits mettent en évidence les zones de nuisances non traitées comme le quai, le pont de l'autoroute, la zone d'accès technique à l'autoroute en face de la zone de jeux du parc.

Les travaux prévus par la DIRIF, avec la mise en place de panneaux acoustiques au niveau du viaduc autoroutier, devraient avoir un effet significatif. Cependant le traitement du Quai du Quatre-Septembre apparaît comme une mesure primordiale pour redonner de la quiétude au parc.



COMPOSITION DU PARC

La lecture des différents plans historiques du cadastre montre qu’avant la famille Rothschild, le territoire du Parc formait un espace de prairies, en lisière du Bois de Boulogne, qui était un territoire de chasse.

Le Parc a toujours constitué une entité autonome par rapport au Bois. La limite Nord est matérialisée par une frange nette en forme de saut de loup (fosse) de l’autre côté du Boulevard Anatole-France.

Sa composition paysagère a été conçue dans un esprit haussmannien : une succession de micro-entités paysagères singulières qui ont été préservées de la guerre et de l’abandon (des saynètes), un réseau libre de chemins les reliant les unes aux autres (à l’anglaise).

Le Parc est une mosaïque; Il offre une diversité naturelle et culturelle. C’est à la fois un milieu naturel et un produit de la culture.

Un élément structurant : le Château (axialité) / des singularités préservées : le Bassin, le Routin, le Lac, le Japonais, un système de cheminements périphériques entrelacés, avec un anneau autour du Lac.

Il s’est constitué au fil du temps comme une aggrégation, un collage, un «Parc Mosaïque», alliant mixité végétale horticole et spontanée. Il a toujours évolué en associant un développement libre et une réinterprétation spécifique, une relecture culturelle des modes.

Le Parc n’a pas été uniquement un espace d’apparat et décoratif; C’était également un mini lieu de production. Des parties étaient exploitées afin d’assurer une production locale et une forme d’autarcie (potager, légumes, carpes, animaux, fleurs).

Entre 1940 et 1980, le site a été laissé à l’abandon, puis le Parc a été repris et réhabilité par la Ville, puis la Communauté d’Agglomération.

Le parc de Boulogne Edmond de Rothschild a été classé en 2009 comme zone de refuge par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), pour son importance en terme de biodiversité. Il abrite des espèces rares en Région Parisienne.

LE PATRIMOINE ARBORE DU PARC & AUX ABORDS

Les arbres centenaires de nature patrimoniale sont protégés par des périmètres de protection et sont entretenus.

Certains arbres ont été plantés après la tempête de 1999.

Compte-tenu des spécificités environnementales (substrat, géologie, ombre), l’Erable Sycomore y est une espèce invasive.

[...]

M. PIAS rappelle qu’il organise régulièrement les visites «botanique et histoire» du Parc, notamment lors des Journées du Patrimoine.

LE JAPONAIS

Il a été conçu au XIX^e sans composition préalable, par un horticulteur faiseur de bonsaï – M. HATA- qui n’était pas un jardinier. Il avait été rencontré par le baron de Rothschild, mécène dans l’art des jardins, à l’exposition universelle 1900.

Originellement de 10 000m², le jardin «Japonais» fut réalisé en lisière Nord du Parc, comme un microcosme autonome, la trace culturelle «romantique» de la mode orientaliste de l’époque, traduisant le goût de l’exotisme.

Le Japonais est aujourd’hui coupé en deux. Il occupe une surface de 3 500 m². Abandonné un temps, son sauvetage et sa restauration par la Direction des Parcs et Jardins entre 1996 et 2000 lui a redonné vie et l’a revalorisé (une nouvelle réinterprétation- une représentation occidentale du jardin Japonais). A noter que le pont en bois n’a rien d’historique.

Remodelé, dans la dernière décennie du XX^e siècle, le Japonais forme maintenant une entité autonome, et constitue en quelque sorte un patrimoine récent. Sa restauration n’apparaît pas comme une nécessité. Il doit plutôt être réinterprété.

LE TERRAIN DES CANADIENS

Friche végétale séparée du Parc depuis 1985, cet espace est devenu artificiellement un espace de sous bois présentant un relief (butte) :

Lieu d’évolution spontanée de la flore et de la faune, 3 parties le constituent: Sous bois (ronciers) / Futaies / Prairie

Une branche de la pièce d’eau est à l’abandon. Elle en a constitué une sorte de «fausse source».

Il conviendrait de réintégrer cette extrémité du Lac au système global.

LE ROUTIN

Constitue une des singularités du Parc – son point haut en face du château - (image romantique de la grotte).

Il équilibre le volume déblais/remblais avec la pièce d’eau.

Extrait du compte rendu des réunions «Ateliers parc» des 1 et 7 décembre 2010, établi par la Ville de Boulogne-Billancourt

L’ensemble des ateliers conduits avec les partenaires publics et les associations entre janvier et décembre 2010 ont dégagé quatre grandes thématiques pour la compréhension des usages actuels et souhaités.

1/ Etat des lieux du patrimoine

Le Château Rothschild / le parc

Le Château Rothschild (et ses pavillons) est inscrit en totalité à l’Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (1997). Il est aujourd’hui particulièrement dégradé, et même s’il ne présente pas un intérêt architectural majeur, sa présence est centrale dans l’architecture du parc et du paysage.

En effet, il polarise le parc et représente sa figure majeure. Cette situation historique et spatiale justifie la nécessité d’une restauration préservant l’intégrité volumétrique et stylistique du château et de ses pavillons. Les façades côté parc ont un rôle majeur car elles entretiennent un lien direct avec l’espace vert.

Si le parc public de Boulogne ne mesure plus aujourd’hui que 15 hectares contre 30 hectares en 1951, il reste cependant le plus grand espace vert de la ville et représente un véritable lieu de dépaysement.

Le parc est une mosaïque; il offre une diversité naturelle et culturelle, et a toujours constitué une entité distincte et autonome par rapport au Bois de Boulogne.

Malgré les années et les aléas historiques, sa structure est encore lisible.

Les pièces spécifiques restent identifiables et emblématiques : pièce d’eau, jardin Japonais, routin, prairies,...

Les masses végétales composées de nombreux grands arbres, dont quelques sujets remarquables, notamment sur les pelouses, jouent leur rôle structurant à l’échelle du parc, alors que les massifs arbustifs cadrent les usages au sol.

La richesse écologique du parc a conduit à son classement en 2009, comme zone de refuge par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

La parcelle des Canadiens comprend une partie du jardin Japonais et de la pièce d’eau. Sa privatisation et sa fermeture ont donc ôté sa logique au parc. Cependant, la quasi absence d’entretien l’a transformée en friche naturelle d’une grande biodiversité. Il abrite des espèces rares en Région Parisienne.

Enfin, le parc accueille des pratiques sportives scolaires et de loisirs équestres pour lesquelles il n’est pas conçu, et dont les pratiques ne sont pas délimitées. Ces activités engendrent la dégradation des pelouses, des chemins, et une occupation exclusive de certains espaces.

Malgré son caractère exceptionnel, le parc accueille des fonctions de square de quartier, et se trouve de fait déqualifié.

Globalement, le Parc de Boulogne Edmond de Rothschild demeure un très beau parc avec une forte image historique. Il va cependant nécessiter un rajeunissement général de ses structures : l'identité de certains secteurs est à redéfinir, quelques cheminements sont à réactualiser, des plantations de nouveaux sujets sont à envisager pour palier à la sénescence de certains autres. Pour sa cohérence d'ensemble il est nécessaire que la parcelle des Canadiens soit réintégrée dans le parc public et que les pratiques équestres soient bien délimitées et participent à l'animation du parc plutôt que d'en confisquer une partie. L'utilisation du parc comme support des cours d'éducation physique des écoles doit être clairement redéfinie (aire et période d'usage).

2/ Le bâti / les parcelles constructibles

L'hôpital Ambroise Paré, les terrains autour du château, la parcelle DIRIF

L'hôpital se présente comme un ensemble de bâtiments conçus pour répondre à des besoins, mais sans plan d'organisation d'ensemble. Tourné vers la ville à l'Est, il ignore le château et le parc, et offre peu d'espaces de convivialité pour les malades ou les visiteurs. Pour redéfinir sa spécificité et améliorer son efficacité, l'hôpital Ambroise Paré a été inclus dans un groupe hospitalier composé de quatre hôpitaux, objet d'un Schéma Directeur de restructuration (Schéma Directeur Immobilier et Technique). Ses dirigeants sont aujourd'hui en recherche de possibilités d'augmentation des capacités d'accueil par le biais d'une réorganisation générale. Une nouvelle façade urbaine vers le Château Rothschild offre des possibilités dans ce sens et apparaît comme pertinente. De plus, elle permettrait une perméabilité de l'hôpital entre ville et parc, tout à fait envisageable en journée. Enfin, la présence du parc apparaît comme un élément d'agrément potentiel important.

La société propriétaire du château et des terrains constructibles adjacents est ouverte à la possibilité de réhabilitation du bâtiment dans le cadre d'une opération immobilière sur l'ensemble de son foncier.

La DIRIF envisage d'implanter un bassin de rétention des Eaux Pluviales du viaduc de l'A13 sur ce site. L'utilisation du site pour un équipement communal sportif ne pose pas de problème de principe de même que le raccourcissement de la bretelle de sortie de l'A13 sous réserve d'études complémentaires sur la faisabilité technique.

3/ Les utilisateurs

Les boulonnais / Associations sportives

Malgré sa relative confidentialité due à des accès peu identifiés, le parc est l'objet d'une fréquentation de riverains. En été, le week-end et pendant les vacances estivales, environ 350 à 500 personnes en moyenne par jour fréquentent le parc.

Trois associations sportives sont utilisatrices d'espaces dans le site classé.

L'association équestre (ACBB - 700 adhérents) est tournée vers une pratique familiale avec notamment beaucoup de cours pour la jeunesse. Elle fonctionne sur trois sites dont deux dans le site classé : la partie Ouest du parc (12 chevaux) et l'espace à l'Est de Buchillot (20 poneys). Cette dispersion est source de problèmes d'organisation et ses responsables jugent leurs installations actuelles vétustes (surtout la partie poneys) et sous-dimensionnées pour répondre à la demande. Lors des manifestations du club, le stationnement des nombreux véhicules se fait sur le Boulevard Anatole-France. La faisabilité d'un nouveau centre de plus grande capacité dans l'enceinte du parc a déjà été réalisée. Globalement, un regroupement des sites dans un complexe modernisé est souhaité. Malgré le voisinage du parc avec l'hippodrome de Longchamp les pratiques équestres sont très différentes. Cependant, des rapprochements entre la Ville de Boulogne-Billancourt et l'hippodrome sont envisageables pour promouvoir l'image du cheval.

Les quatre terrains de tennis de la bretelle autoroutière DIRIF sont utilisés par deux associations (TCBB -3000 adhérents et l'ASCEE 92 - 45 adhérents) ainsi que par les écoles boulonnaises. Ces équipements offrent peu de confort et sont globalement sous-exploités (l'absence d'éclairage empêche la pratique en soirée, une grande partie de l'année). Des courts couverts ainsi qu'un dispositif d'éclairage sont souhaités par les associations.

4/ Déplacement / accessibilité

Le site classé est accessible :
- à pied, par la ville de Boulogne-Billancourt, par la passerelle de l'Avre,
- à vélo avec la station Vélib' devant l'hôpital,
- en voiture avec un stationnement relativement facile sur le Boulevard Anatole-France,

- par les transports en commun avec le SUBB à proximité du château Buchillot, le 123 face à l'hôpital, le 241 (petite ligne) sur le Boulevard Anatole-France.

Des éléments limitent cependant son accessibilité :
- La desserte du site en transport en commun reste très limitée
- le parc n'a qu'une seule entrée (au niveau de la sortie du tunnel de Saint-Cloud).
- la passerelle de l'Avre ne dispose pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite et se heurte au Quai du Quatre-Septembre très passant et à l'enceinte fermée du parc
- l'hôpital fait barrage pour les accès depuis la Ville de Boulogne-Billancourt

Confiné derrière le mur d'enceinte et la bretelle autoroutière, le secteur au Sud ne dispose que d'une entrée mixte pour les piétons et les véhicules légers qui s'ajoute au souterrain d'accès piétons au niveau des tennis.

A l'Ouest du site, le Quai du Quatre-Septembre est l'objet d'un projet de réaménagement du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Cette requalification intégrera une promenade piétonne, une voirie à 2x2 voies réduite par rapport à l'actuelle, du stationnement et une piste cyclable : la Promenade bleue.

Des connexions entre ce nouvel équipement et le parc pourraient être trouvées. Elles permettraient de désenclaver le parc et de valoriser les deux structures. Toujours côté Seine, le projet de navette fluviale et la halte associée à proximité du parc est également une piste pour desservir le site classé.

Outre la Promenade bleue, une autre desserte cycles, l'Axe ville de Boulogne-Billancourt - bois de Boulogne est en projet par la Ville de Boulogne-Billancourt.

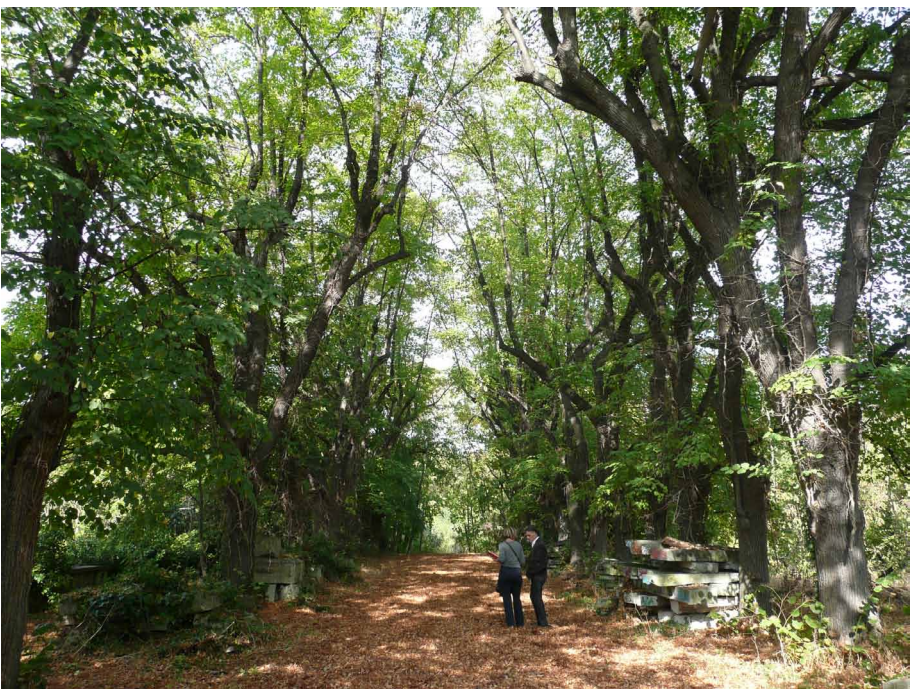
EXPLORATIONS PHOTOGRAPHIQUES

Vue générale du parc



Perte de la connexion historique : le château en décrépidude se renferme derrière une frange végétale et se coupe de son parc. Depuis la prairie du Parc, on ne devine de l'hôpital que son dernier étage du R+7 et sa cheminée.

Le parc amputé de la parcelle des Canadiens : rupture dans la logique d'ensemble du parc.



Sur la terrasse du château les arbres vieillissent et ne composent plus la voûte arborée initiale.

Le parc n'a qu'une seule entrée qui n'est pas à la hauteur du plus grand espace vert public de la ville.



Un fort potentiel persiste pour le jardin Japonais mais les collections devront être enrichies.

La frêle lisière végétale ne cache pas les installations autoroutières au Sud du parc.



Les pelouses du Routin, lieu emblématique du parc paysager, sont aujourd’hui ravagées par les passages non contrôlés.

Certaines pièces d’eau sont envasées.

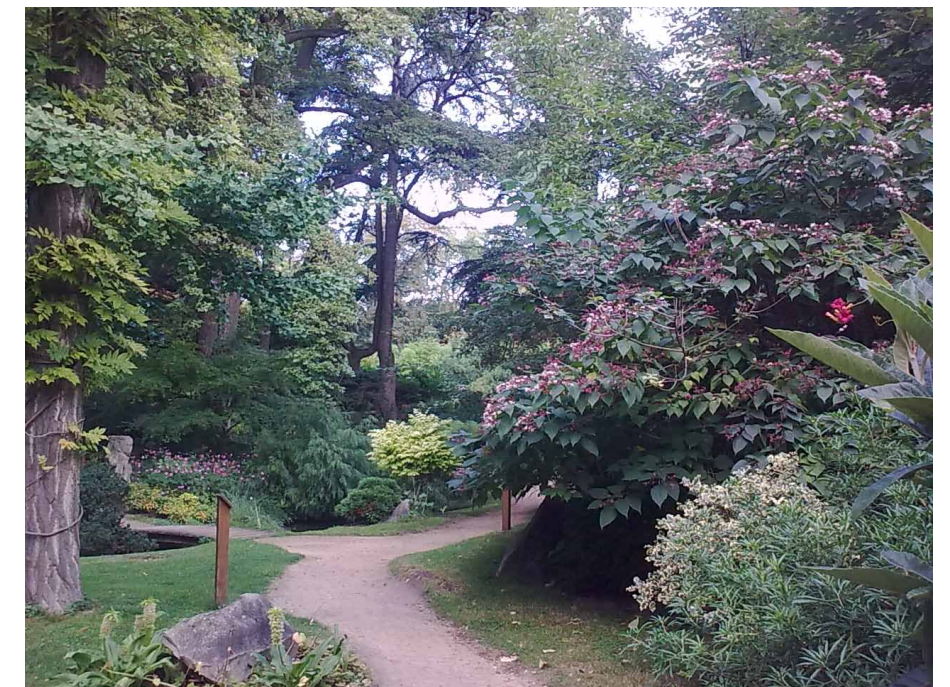
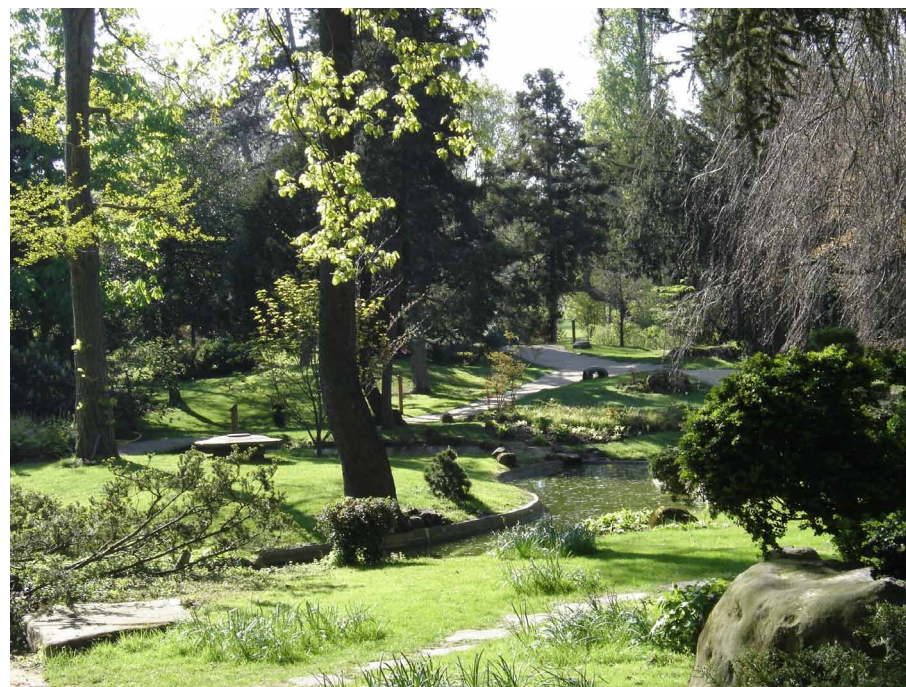
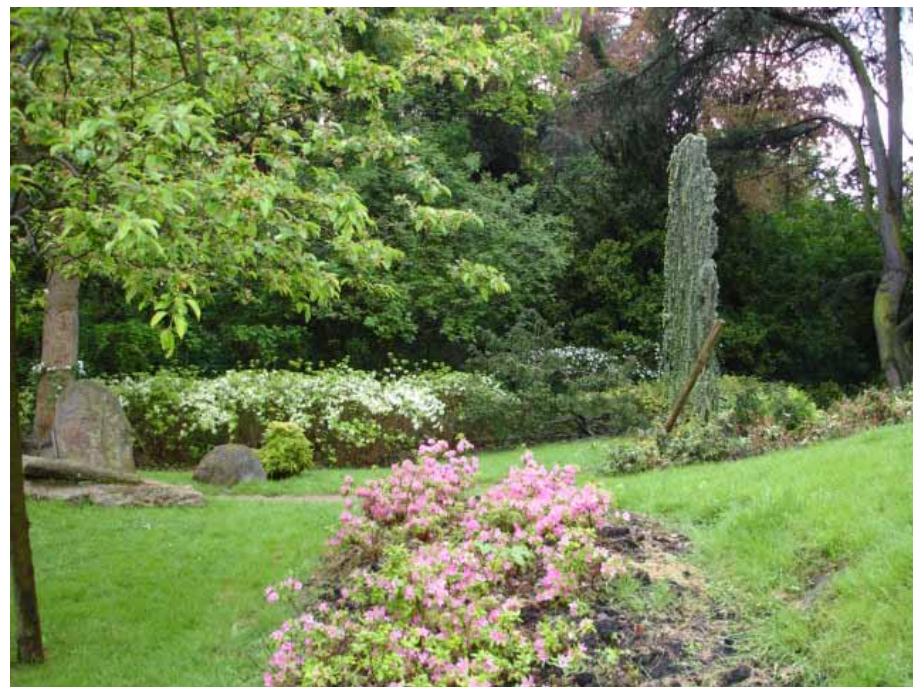


Les 7000 m² de carrières équestres constituent une rupture avec l’élégance paysagère du parc.

Les grandes pelouses arborées sont un des points forts du site.



Pavillon du parc méritant une restauration



EXEMPLES DE FICHES SUR LES
ARBRES REMARQUABLES DU PARC

Hêtre pourpre (n°9 au P.L.U.)

Identification :
Nom vernaculaire : **hêtre pourpre**
Nom scientifique : *Fagus sylvatica f.purpurea* (Ait.) Schneid.

Localisation :
Sujet isolé sur la grande pelouse

Origine :
Inconnue, planté avant que le parc ne soit municipal

Dimensions :
Hauteur : 25 m
Envergure : 21 m

Etat général :
Arbre dangereux car sénescent (chute de branches)

Authenticité :
Planté à l'époque de la famille Rothschild

Valeur :
Ce sujet est classé remarquable dans les Hauts-de-Seine (inscrit au P.L.U.) pour son port, son âge et la variété.

Pérennité :
La présence d'une telle essence sur la grande pelouse est intéressante. A sa mort, son remplaçant peut être décalé de plusieurs mètres ou de centaines de mètres, afin de valoriser les perspectives liées au château.

Commentaire :
Etiquetage sur place. En 2003, réalisation d'une clôture de protection afin d'éviter le piétinement et apport de mulch afin de revitaliser le système racinaire.

PORT



LOCALISATION



FEUILLES ET FRUITS



ETAT EN 2007



Inventaire et préconisations du patrimoine arboré du parc de Boulogne-Edmond-de-Rothschild

Quelques planches d'identité établies pour chacun des arbres remarquables du parc

Cèdre du Liban

Identification :
Nom vernaculaire : **cèdre du Liban**
Nom scientifique : *Cedrus libani*

Provenance :
Pépinières Daniel SOUPE (04 74 55 00 98)

Localisation :
Grande pelouse, face au château Rothschild

Dimensions :
A la plantation le 15.12.2000 : 6/ 6,5 m
A l'âge adulte 45 m

Etat général :
Bon état sanitaire, sujet isolé à maintenir en forme libre

Authenticité :
Il remplace un cèdre perdu lors de la tempête du 26 décembre 1999, âgé alors d'environ 110 ans.

Valeur :
Cet arbre est un signal marquant fortement la grande pelouse.

Pérennité :
Cet arbre devra toujours perdurer. Si une tempête ou une maladie le décimait, il faudrait le remplacer par la même essence.

Commentaire :
La plantation a été suivie de l'installation d'une barrière de protection dans le but d'éviter le piétinement et de favoriser son développement afin qu'il devienne remarquable à son tour. Elle a été parrainée par le conseil municipal et une école. Une bouteille contenant un message des enfants est enterrée à son pied. Etiquetage sur place

PORT



LOCALISATION



FEUILLES ET FRUITS



ETAT EN 2001



Inventaire et préconisations du patrimoine arboré du parc de Boulogne-Edmond-de-Rothschild

Platane de Chypre

Identification :
Nom vernaculaire : **platane de Chypre**
Nom scientifique : *Platanus orientalis* 'Digitata'

Provenance :
Pépinières Daniel SOUPE (04 74 55 00 96)

Localisation :
En lisière de la pelouse à l'ouest de la grotte

Dimensions :
A la plantation le 15.12.2000 : 7/ 7,5 m
A l'âge adulte 25 à 30 m

Etat général :
Sujet isolé à maintenir en forme libre

Authenticité :
Il remplace un platane perdu lors de la tempête du 26.12.1999 âgé alors d'environ 110 ans.

Valeur :
Cet arbre au feuillage très découpé est planté dans une forme naturelle à la végétation compacte.

Pérennité :
Cet arbre remplace un des nombreux très gros sujets disparus au fil des ans. Il représente un investissement pour l'avenir. Arbre à remplacer à l'identique à sa mort

Commentaire :
La plantation a été suivie par l'installation d'une barrière de protection dans le but d'éviter le piétinement afin qu'il devienne remarquable à son tour. Elle a été parrainée par le groupe de travail du parc. Etiquetage sur place

PORT (maintien du port naturel)



LOCALISATION



FEUILLES ET FRUITS



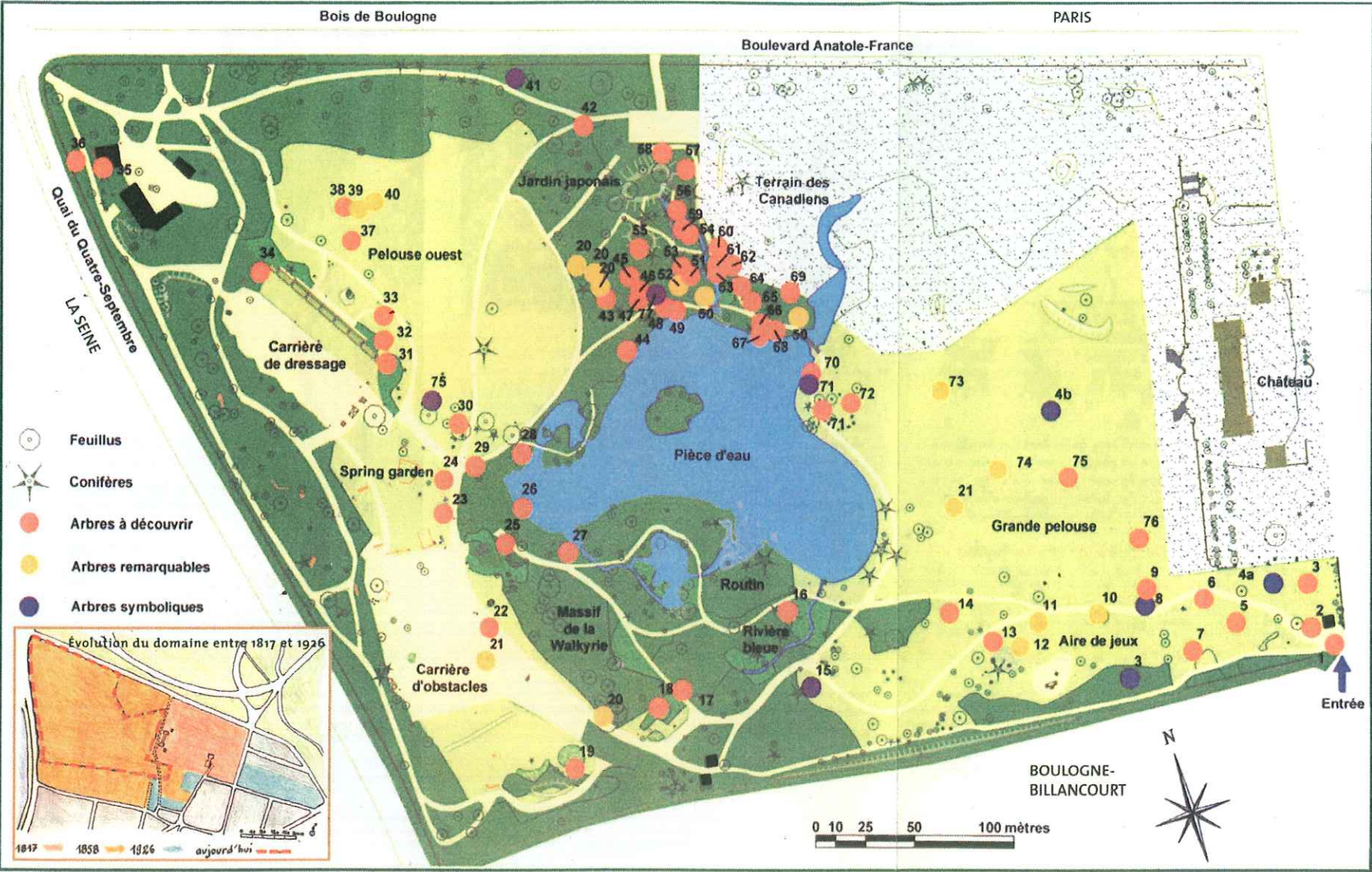
ETAT EN 2001



Inventaire et préconisations du patrimoine arboré du parc de Boulogne-Edmond-de-Rothschild

schéma directeur d'aménagement du site classé du parc de Boulogne Edmond de Rothschild | Ville de Boulogne-Billancourt | juin 2011

31



Extrait d'une plaquette pédagogique éditée par la Ville de Boulogne-Billancourt. Planche repérant l'ensemble des arbres remarquables et symboliques du parc.

Les arbres de ce plan sont répartis en trois catégories :

- Les arbres à découvrir constituent le patrimoine arboré du parc, et sont le reflet de sa diversité.
 - Les arbres remarquables sont recensés dans les documents d'urbanisme de la ville et, à ce titre, protégés. Il en existe 57 sur la ville, retenus pour leur intérêt botanique, leur rareté dans les parcs publics, leur âge, leurs dimensions, leur vigueur, ou pour leur impact visuel.
 - Les arbres symboliques le sont à trois titres : il s'agit de faux arbres (tels le faux lierre arborescent, n° 8), ou de victimes de la tempête, réinterprétés, à la demande de la ville, par Brigitte Sillard (n° 3, 71 et 75), ou bien il s'agit d'arbres plantés à la mémoire d'un personnage ou d'un événement.
- n° 4a : planté à la mémoire d'Yitzhak Rabin.
- n° 4b et n° 15 : symboles du renouveau après la tempête du 26 décembre 1999, ils ont été plantés le 15 décembre 2000, respectivement par le conseil municipal et les enfants de l'école Albert-Bezançon, et par le groupe de travail du parc.
- n° 41 : planté par Amnesty international le 16 mars 2002 à la mémoire de Jairo Bedoya Hoyos, disparu le 2 mars 2000 en Colombie.
n° 77 : planté le 6 décembre 2003 à la mémoire de Sam An Khim (1971-2003), jardinier depuis 1994 au service des parcs et jardins de la ville de Boulogne-Billancourt.

Les Arbres du parc

- Magnolia à grandes fleurs (*Magnolia grandiflora* Gallissoniensis)
- Arbre à encens panaché, libocèdre panaché ou cèdre blanc de Californie panaché (*Calocedrus decurrens* 'Aureo-variegata')
- Ailante ou faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*)
- Cèdre du Liban (*Cedrus libani*)
- Févier d'Amérique (*Gleditsia triacanthos*)
- If à prunes (*Cephalotaxus fortunei*)
- Séquoia géant ou wellingtonia (*Sequoiadendron giganteum*)
- Lierre commun ou lierre des bois (sur tronc en béton rustiqué) (*Hedera helix*)
- Sophora du Japon (*Sophora japonica*)
- Catalpa de Caroline (*Catalpa bignonioides*)
- Amandier (*Prunus amygdalus* 'Dulcis')
- Érable plane (*Acer platanoides*)
- Orme de Sibérie (*Zelkova carpinifolia*)
- Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Platane de Chypre (*Platanus orientalis* 'Digitata')
- If commun (*Taxus baccata*)
- Buis (*Buxus sempervirens*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Peuplier de Corée (*Populus koreana*)
- Platane d'Orient (*Platanus orientalis*)
- Pin laricio ou pin de Corse (*Pinus nigra* 'Maritima')
- Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)
- Érable de Sibérie (*Acer ginnala*)
- Olivier de Bohême (*Eleagnus angustifolia*)
- Érable sycamore à feuilles mouchetées de jaune (*Acer pseudoplatanus* 'Leopoldii')
- Saule de Pékin à rameaux tortueux (*Salix matsudana* 'Tortuosa')
- Cornouiller des pagodes à feuillage panaché (*Comus controversa* 'Variegata')
- Érable à feuilles de frêne (*Acer negundo*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Platane commun (*Platanus x acerifolia*)
- Bouleau verruqueux (*Betula verrucosa*)
- Érable sycamore (*Acer pseudo-platanus*)
- Bois de fer (*Parrotia persica*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Séquoia (*Sequoia sempervirens*)
- Orme (*Ulmus carpinifolia*)
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
- Peuplier blanc (*Populus alba*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Prunier myrobolan, de Perse ou de Pissard (*Prunus cerasifera* 'Pissardii')
- Érable champêtre (*Acer campestre*)
- Marronnier à fleurs rouges (*Aesculus x camea*)
- Poncirier ou oranger amer du Japon (*Poncirus trifoliata*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Cyprès de Lawson (*Chamaecyparis lawsoniana*)
- Pavie blanc (*Aesculus parviflora*)
- Houx commun (*Ilex aquifolium*)
- Érable de Siebold (*Acer sieboldianum*)
- Sapin bleu de Koster (*Picea pungens* 'Koster')
- Hêtre pleureur (*Fagus sylvatica* 'Pendula')
- Cèdre bleu (*Cedrus atlantica* 'Glauc')
- Charme commun (*Carpinus betulus*)
- Érable à trois fleurs (*Acer triflorum*)
- Érable du Japon (*Acer palmatum* 'Okoshimo')
- Cèdre de l'Himalaya (*Cedrus deodara*)
- Tsuga nain du Canada (*Tsuga canadensis* 'Nana')
- If à feuilles courtes (*Taxus baccata* 'Adpressa')
- Pommier d'ornement à fruits rouge cerise (*Malus x astrosanguinea* 'Red Sentinel')
- Chêne rouvre (*Quercus petraea*)
- Pin du Japon (*Pinus parviflora*)
- Arbre aux quarante écus (*Ginkgo biloba*)
- Néflier du Japon (*Eriobotrya japonica*)
- Érable jaspé (*Acer pensylvanicum*)
- Épicéa d'Orient (*Picea orientalis*)
- If à branches retombantes et feuillage jaune pâle (*Taxus baccata* 'Dovastonii Aurea')
- Cyprès chauve (*Taxodium distichum*)
- Saule pleureur (*Salix babylonica*)
- Cèdre du Japon ou "sugi" (*Cryptomeria japonica*)
- Érable palmé (*Acer palmatum*)
- Frêne pleureur (*Fraxinus excelsior* 'Pendula')
- Peuplier d'Italie (*Populus nigra* 'Italica')
- Orme à feuillage vert clair jaunissant à l'automne (*Ulmus Resista* 'Sapporo Gold')
- Tilleul à grandes feuilles ou de Hollande (*Tilia platyphyllos*)
- Hêtre pourpre (*Fagus sylvatica* 'f. purpurea')
- Marronnier d'Inde ou marronnier blanc (*Aesculus hippocastanum*)
- Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*)
- Plaqueminier du Japon ou kaki (*Diospyros kaki*)

Façade avant historique du château qui fait maintenant face à l'arrière de l'hôpital.



Le château est pris dans un taillis.



Les toits du château et des pavillons s'effondrent et laissent passer l'eau accélérant la dégradation du bâtiment.



Sur la terrasse côté parc, les balcons doivent être étayés pour ne pas s'effondrer.

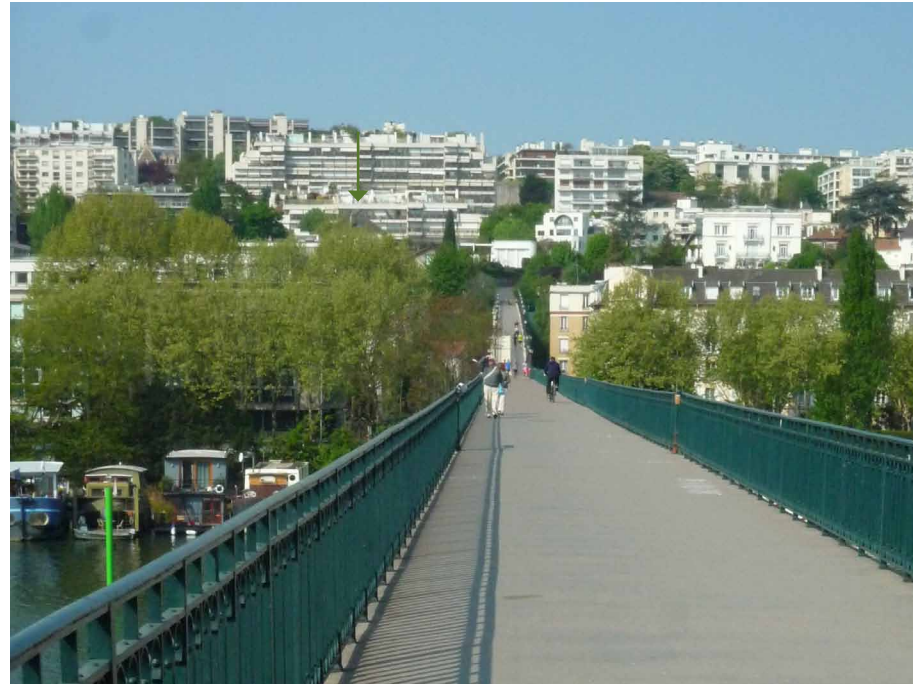


Sur la terrasse côté hôpital, la pierre calcaire tendre en façade «fond» sous l'effet des pluies acidifiées par la pollution urbaine.

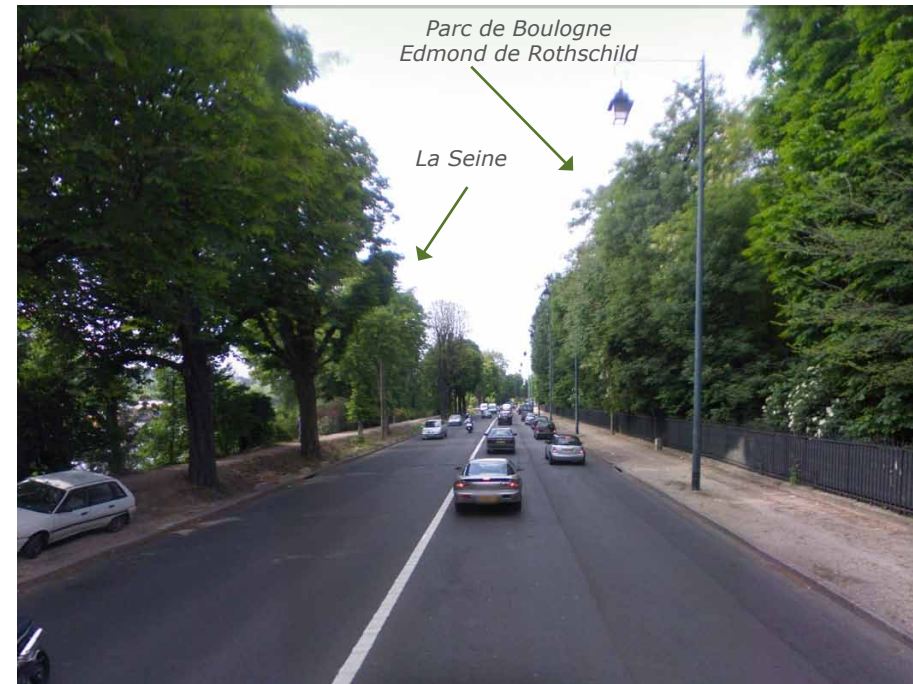


A l'intérieur subsistent certains éléments de caractère.

La passerelle de l'Avre venant de la commune de Saint-Cloud pourrait être une voie d'accès direct au parc mais celui-ci est clos de ce côté.



La RD 1 - Quai du Quatre-Septembre - est une large «2x2 voies» passante et bruyante.



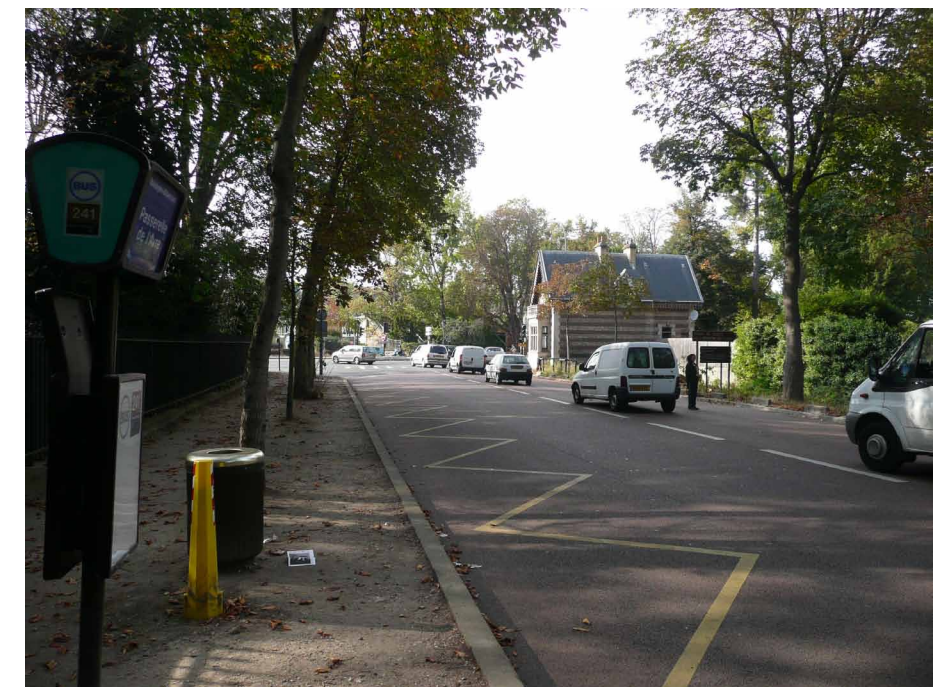
Le Boulevard Anatole-France forme la limite Nord du site. La clôture opaque du parc empêche tout lien avec le bois de Boulogne et l'hippodrome de Longchamp situés en face.



Angle boulevard Anatole-France et quai du Quatre-Septembre : Absence de carrefour aménagé ; les clôtures empêchent une relation directe entre le passerelle de l'Avre et le parc.



Large passage sous l'autoroute. La bretelle d'insertion venant de l'A13 et l'accès de service contre la culée de l'ouvrage débouchent sur le quai du Quatre-Septembre (RD1).



La ligne 241 est l'une des trois dessertes possibles du site par bus.

Le château Buchillot (inscrit à l’inventaire des Monuments Historiques) abrite le musée Paul Belmondo. Il ne s’ouvre que sur la rue de l’Abreuvoir. Sa perspective axiale est bouchée par de vétustes équipements équestres.



La synagogue (inscrite à l’inventaire supplémentaire des Monuments Historiques) de la rue de l’Abreuvoir et le mur d’enceinte du site classé.

Passage réduit entre murs (espace poney, maison de fonction DIRIF) : l’accès au parc est aussi peu évident que valorisant.



Entrée du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild.

Autoroute A13 : une rupture consommée du site classé.



L’imposant talus autoroutier le long de la voie de service dont les plantations ne font pas écho en qualité aux arbres du parc.

Le «délaiissé central» au coeur de la bretelle de sortie de l'A13.
Les larges talus réduisent encore cet espace.



Entre bretelle et talus d'autoroute, les quatre terrains de tennis sont isolés du reste de la ville. Leur accès ne se fait que par la voie de service à l'Ouest et par un passage souterrain au Sud.

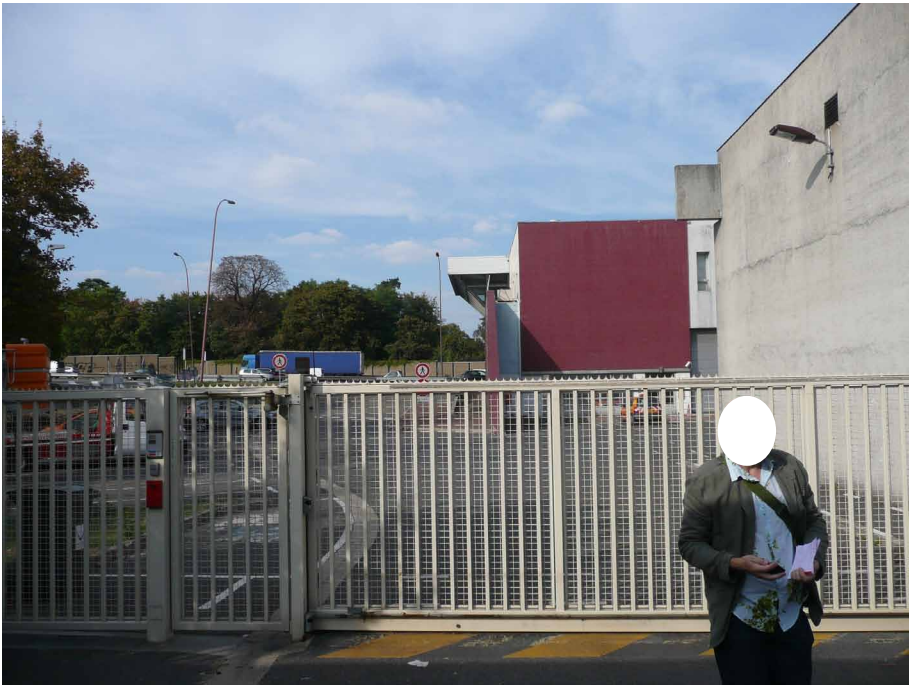


L'espace des installations de maintenance de l'autoroute n'est pas optimisé.



Synagogue

Château Buchillot
devenu Musée Paul belmondo



Portail d'entrée au PC de la DIRIF depuis la rue de l'Abreuvoir.

L'hôpital est un conglomérat dense de bâtiments autour d'une structure centrale. Les possibilités d'extension sont réduites.



Vue sur le château depuis le toit de l'hôpital. Elle met en évidence la décrépitude du château et sa faible hauteur par rapport au corps principal de l'APHP. Le parc se présente comme un poumon végétal dans l'environnement urbain.



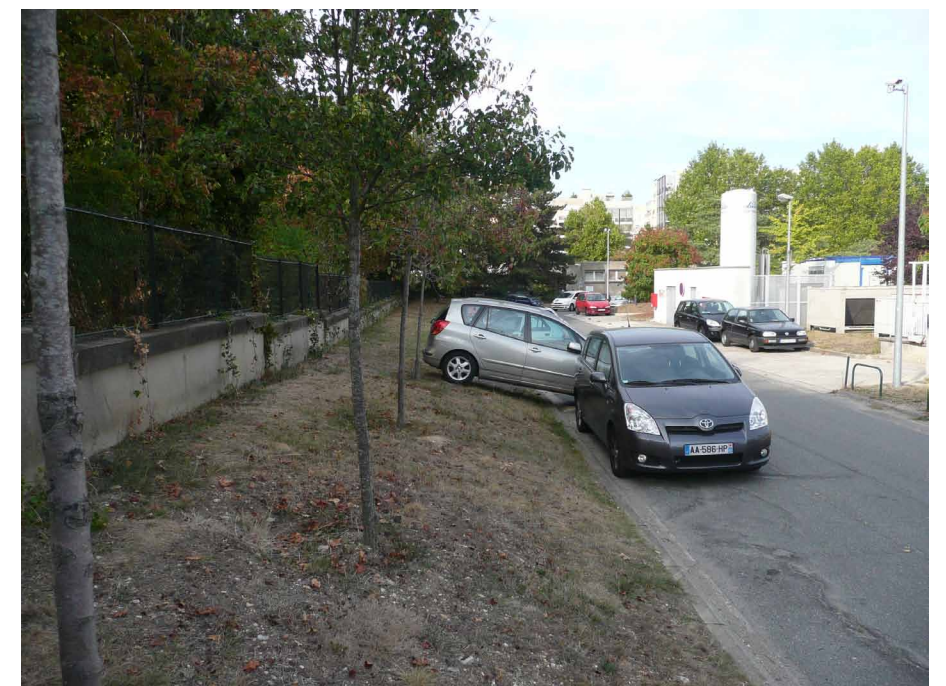
Transparence du parking avec relation visuelle entre entrée secondaire de l'hôpital et entrée du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild.



Entrée secondaire sur le site depuis la rue des Menus. Cet accès vers l'hôpital pourrait se prolonger vers le parc.

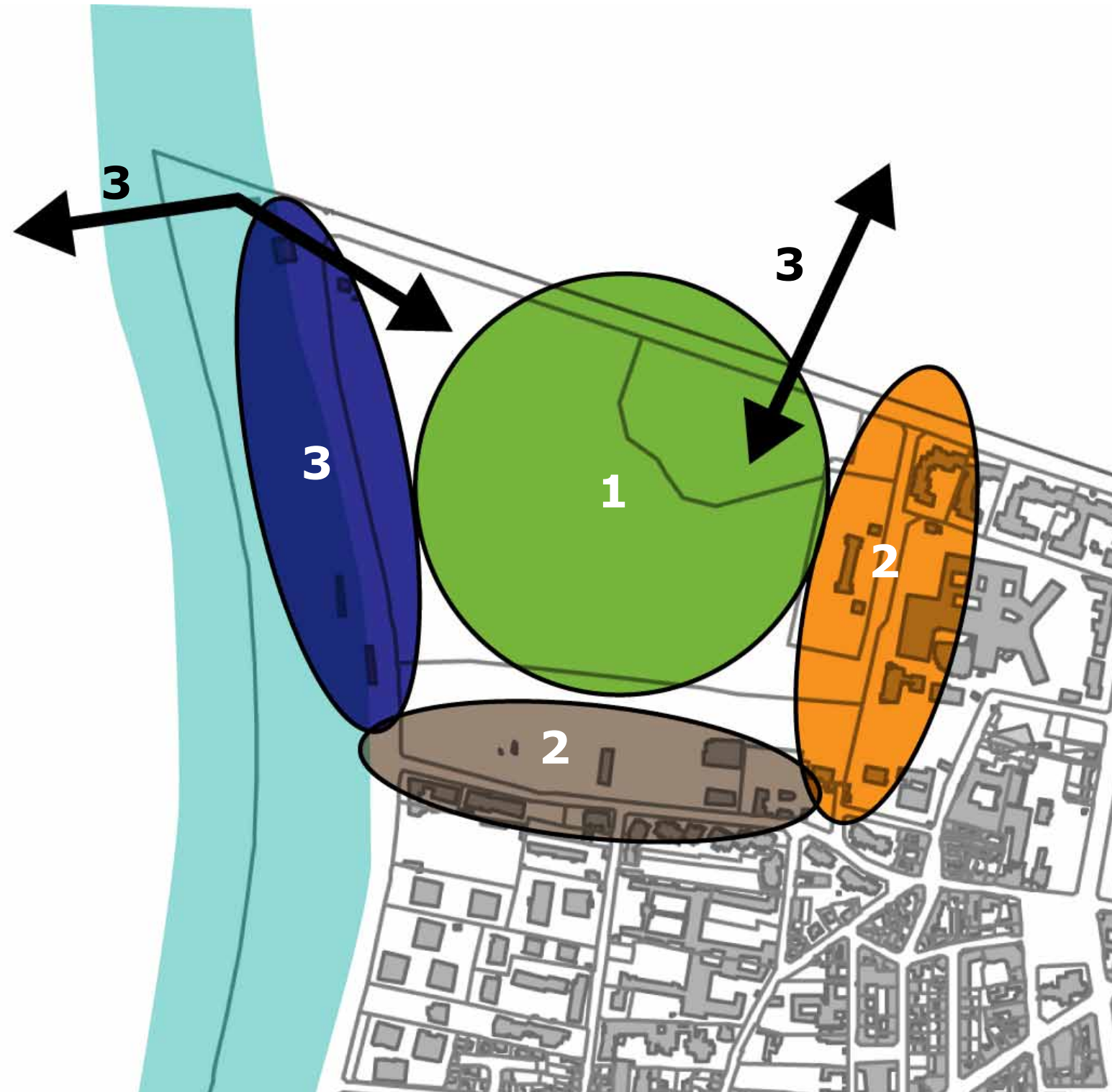


Bâtiment R+5 de la Villa Alexandrine à proximité immédiate du parc.



Problématique des parkings / stationnements sauvages le long de la limite Est avec la parcelle château.

LES ENJEUX



Les intangibles du site

- La position du château est centrale (composition historique)
- Le parc est l'élément fédérateur et emblématique du site classé

Les objectifs du schéma Retrouver l'unité du site et sa valeur

1- Redonner au parc public de Boulogne une cohérence d'ensemble, une dimension et une ampleur à l'échelle de la ville

2- Remettre en scène le château et le sauver de la ruine. Apporter de nouvelles perspectives de développement pour le château et l'hôpital ; valoriser le délaissé de la bretelle autoroutière

3- Connecter le site classé à la ville, aux espaces hors de la commune (Bois de Boulogne et Saint-Cloud via la passerelle de l'Avre), et à la Seine



Sans accord entre les différents partenaires du site, la Ville de Boulogne-Billancourt, la DRIEE IF, l'Etat, l'APHP, les propriétaires privés, les associations, les riverains, le futur du site peut s'imaginer de la façon suivante :

Faute d'intervention rapide, le Château Rothschild est amené à s'effondrer. La parcelle serait alors classée en zone ND. Le parc se trouverait donc privé de sa polarité et complètement dénué d'intérêts pour le propriétaire privé. Les parcelles seraient sans doute condamnées à l'enfrichement.

Le statu quo sur les autres espaces laissera au château Buchillot une proximité avec un poney club vétuste, alors que les associations équestres présentes dans le parc verront leur capacité d'accueil gelée.

Les espaces identifiés comme délaissés perdureront et l'hôpital continuera son développement futur sans objectif urbanistique global.

La façade Ouest déjà très dégradée du château donnant sur le Parc.



Présence parasite de bennes à ordures dans l'enceinte du parc.



Une pièce d'eau envasée dans le parc.



Sur le site de l'hôpital, de nombreuses structures temporaires mériteraient d'être supprimées et leurs fonctions intégrées dans des bâtiments neufs.

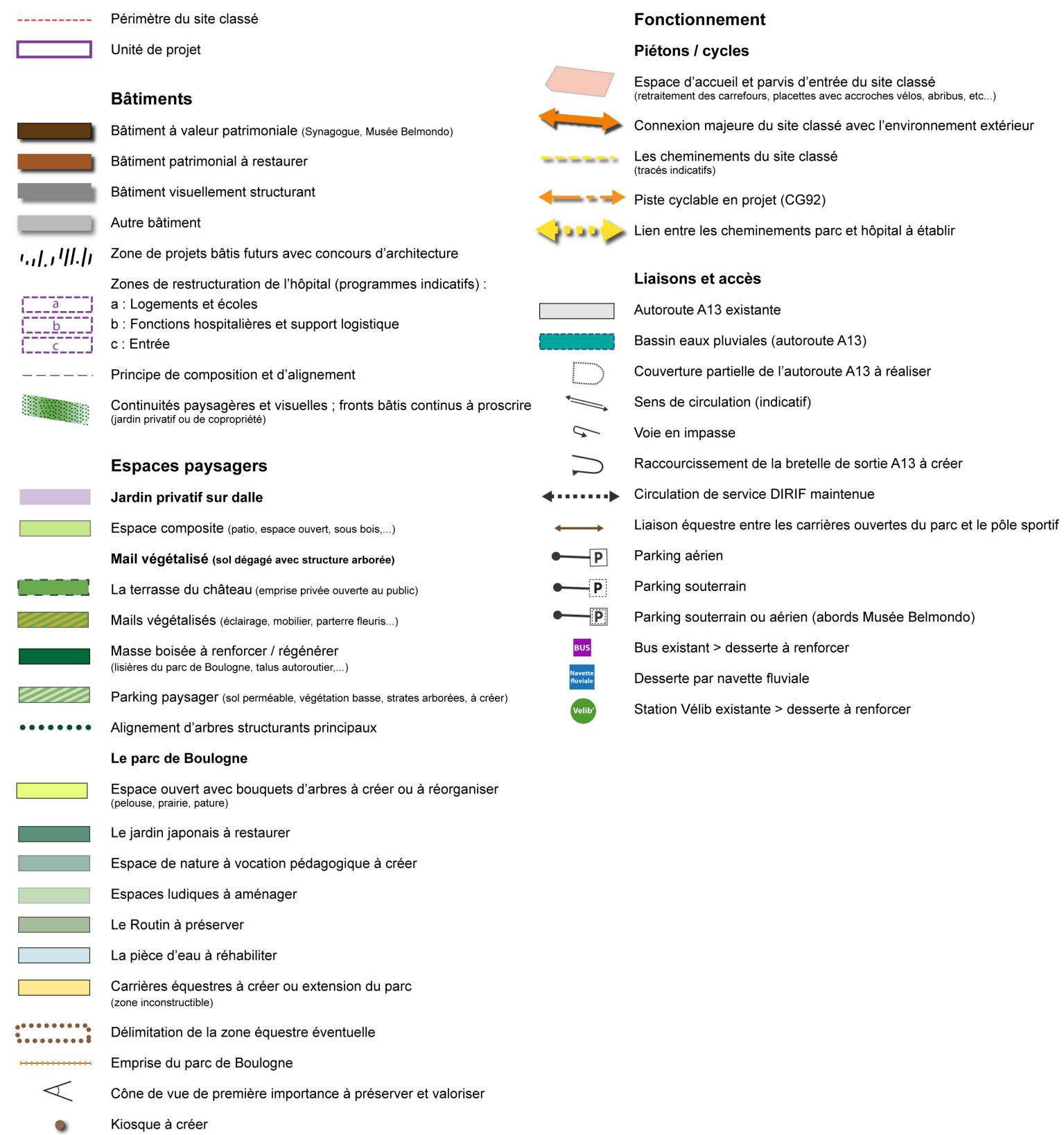


CAHIER 2 : LE SCHÉMA DIRECTEUR



schéma directeur d'aménagement du site classé du parc de Boulogne Edmond de Rothschild | Ville de Boulogne-Billancourt | juin 2011

La dynamique du Schéma Directeur : les actions à mener



1- Parc de Boulogne Edmond de Rothschild : Un parc public historique et moderne

1.1- Projet d'ensemble et plan de gestion

1.2- Renforcement de la composition historique

- maintien des grandes perspectives définies par les pleins (masses boisées) et les vides (les prairies, la pièce d'eau)
- hiérarchie des perspectives à définir précisément : échelles, séquences, masques, effets monumentaux, ambiances intimes, découvertes, etc... (plan de gestion)

1.3- Agrandissement des limites

- redéfinition des limites avec propriétaire du Château et/ou les opérateurs
- modification de la limite privée aujourd'hui au centre de la grande pelouse sur la terrasse du château
- réintégration de la parcelle des Canadiens au parc
- réduction des emprises équestres

1.4- Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil

- redéfinition des usages
- restructuration de l'entrée existante et création de trois autres entrées aux angles du parc
- création de boucles de promenade en se basant sur les chemins existants et historiques
- réhabilitation du pavillon (nouvel accueil du parc, maison de la nature, sanitaires)
- intégration d'équipements publics (sanitaires, jeux) et de confort pour le personnel (vestiaires, kiosque d'entrée)
- réorganisation des espaces techniques du parc

1.5- Reconquête naturelle

- suppression de tous les éléments bâtis (hors pavillon historique)
- renforcement des peuplements de lisière

1.6- Valorisation de la biodiversité

- parcours pédagogique dans la friche des Canadiens et dans le jardin Japonais à créer

2- Allée des Deux-Châteaux et Hôpital

2.1- Création d'une grande allée piétonne plantée au centre du site classé

- délocalisation des installations du poney club vers le nouveau Pôle sportif de la rue de l'Abreuvoir
- suppression de la maison de la rue des Victoires (Etat)
- couverture partielle de l'autoroute
- reconquête de l'allée Longchamp, parcelle publique
- plateaux et parvis ouverts sur la trame viaire boulonnaise et vers le bois de Boulogne
- création d'une extension au musée et du logement de fonction pour la DIRIF

2.2- Remise en scène du Château Rothschild dans un ensemble bâti

- composition jouant sur la symétrie autour du château
- épanelage des nouveaux bâtiments inférieur au faitage du château
- alignement des façades sur le bâtiment historique
- restauration de la façade et de la toiture du château
- suppression progressive de tous les bâtiments temporaires

2.3- Restitution patrimoniale volumétrique et stylistique du Château Rothschild et de ses pavillons

- restitution des volumétries, des façades, de la toiture, des planchers, et notamment quelques aménagements intérieurs remarquables
- ouverture du bâtiment en rez-de-terrasse assurant le lien entre parc et allée

2.4- Maintien de percées visuelles vers le parc entre les nouvelles constructions

- jardins à créer (privatifs ou de copropriétés par exemple)
- sentes à créer

2.5- Création de liens transversaux entre les différentes entités du site classé et création de continuités paysagères

- ouvertures ponctuelles sur la limite de l'hôpital à créer
- cheminement sécurisé pour les piétons autour et dans l'enceinte de l'hôpital à créer
- ouverture de la terrasse du château au public à assurer
- renforcement des corridors verts existants
- Requalification des espaces extérieurs de l'Hôpital (stationnement, paysage)

3- Rue de l'Abreuvoir

3.1- Désenclavement de l'espace compris dans l'actuelle bretelle de sortie de l'A13

- raccourcissement de la bretelle de sortie et piquage sur la rue de l'Abreuvoir pour former un carrefour
- vestige de l'ancien mur de clôture de la propriété Rothschild, l'enceinte sera préservée, ses parties en serrurerie seront réhabilitées. Ses parties en mur maçonné seront conservées mais pourront être ajourées.

3.2- Valorisation de l'espace aujourd'hui délaissé par l'accueil d'un bâtiment ouvert aux activités sportives

- relocalisation des structures équestres du parc et de Buchillot, modernisation des tennis
- intégration possible dans le bâtiment d'un café ouvert sur le parvis

3.3- Composition urbaine des espaces publics

- parvis d'accueil planté
- définition d'une halte fluviale

4- Berges de Seine

4.1- Mise en réseau avec les futurs projets périphériques

- deux nouvelles portes d'entrée au parc en lien avec la piste cyclable des berges de Seine et de la halte fluviale > connexion avec la Vallée de la Culture
- parvis au pied de la passerelle de l'Avre

4.2- Accessibilité renforcée

- création d'un parvis d'accueil au pied de la passerelle de l'Avre mise aux normes PMR avec l'ajout d'un ascenseur
- sécurisation des traversées piétonnes avec la création de deux carrefours à feux devant la passerelle de l'Avre et la halte fluviale
- aménagement paysager des quais et des berges

Installations équestres, gradins et sentiers existants, dans le Parc de Boulogne Edmond de Rothschild



Bâtiments temporaires sur le parking de l’APHP

Le site classé est aujourd’hui partiellement construit et accueille différents équipements et bâtiments.

Bilan du site actuel

Les bâtiments historiques

Château Rothschild : env 2300 m² SHON
Pavillon du parc : env 250 m² SHON
Château Bucchillot : env 1060 m² SHON

Constructions depuis le classement en 1951

Installation techniques DIRIF : 513 m² SHON
Poste de surveillance DIRIF : env 1 750 m² SHON
APHP (ensemble des bâtiments) : 59 454 m² SHON
Villa Alexandrine : 29 232 m² SHON
Baraquements équestres dans le parc : env 100 m² SHON
Installation poneys Buchillot + maison DIRIF : env 500 + 300 m² SHON

Le bilan construit depuis le classement en 1951 est donc d’environ 91 850 m² SHON

Surfaces aménagées depuis le classement et en rupture avec l’esprit du site classé, celui d’un parc paysager avec son château

A 13 + talus : 12 900 m² environ
Emprise DIRIF et délaissé autoroutier : 21 300 m² environ
Carrières équestres et gradins : 17 000 m² environ
Jeux : 700 m² environ
Plateau technique hôpital (emprise bâtie, voirie, parking) : 36 000 m² environ
Villa Alexandrine (emprise bâtie) : 7 000 m² environ

Soit 94 900 m² environ (31 % du site classé)

1/3 environ de l’emprise du site est aujourd’hui utilisé par des activités sans rapport avec l’esprit du classement.

Bilan du Schéma Directeur

Sur chaque secteur de projet, il est recommandé d’engager préalablement un Cahier des charges de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères. Des procédures de concours devraient être organisées avec les différents partenaires du site afin de garantir un haut niveau de qualité en rapport avec les exigences d’un site classé. Des missions de coordination seront réalisées et l’ensemble de éléments devra être contractualisé entre les acteurs (maîtres d’ouvrage d’opérations, Ville de Boulogne-Billancourt, Communauté d’Agglomération et Etat) par le biais de protocoles, de conventions, etc... L’enceinte du parc est un vestige de l’ancien mur de clôture de toute la propriété Rothschild. Cette enceinte classée sera préservée, ses parties en serrurerie seront réhabilitées. Les parties en mur maçonné seront conservées mais pourront être ajourées. Les choix de découpe des murs devront faire partie intégrante des projets d’architecture périphériques et être parfaitement justifiés.

Restructurations

Le Schéma Directeur vise à valoriser les bâtiments patrimoniaux (inscrits) et le parc, qui font partie intégrante de l’esprit des lieux. L’opération d’ensemble autour des Châteaux Buchillot et Rothschild permettra la réhabilitation de ce dernier et de ses pavillons.

Associé à la restructuration de l’entrée côté passerelle de l’Avre, le pavillon du gardien dans le parc sera réhabilité sous forme d’un petit équipement du parc permettant d’abriter différentes fonctions de service comme par exemple, un espace d’accueil, une Maison de la nature, des toilettes publiques, une salle d’exposition, etc...

Nouveaux bâtis

La majorité des surfaces constructibles proposées va servir à valoriser des parcelles déjà construites et dégradées (autour du château Buchillot, façade arrière de l’APHP) ou en friche (bretelle autoroutière).

Un kiosque de gardien pourra être créé à l’entrée principale du parc côté Allée de Deux-Châteaux. Deux espaces d’accueil seront intégrés dans le pavillon réhabilité et dans la nouvelle construction au Sud-Ouest. L’entrée Nord-Est de Longchamp, moins en vue, est déjà connectée à l’Allée des Deux-Châteaux et au contact de la zone naturelle des Canadiens. La réalisation d’une structure d’accueil bâtie n’y est pas justifiée, ce qui permet de réduire au strict minimum les emprises et éléments bâtis dans le parc.

Tous les projets bâtis, paysagers et autres opérations ou travaux, devront être soumis préalablement à l’avis de la Commision des Sites.

Les différents programmes et leur phasage privilégieront une mise en oeuvre équilibrée entre programmes bâtis, réalisation/création et/ou valorisation des espaces paysagers et réalisation/création et/ou valorisation des espaces publics.

Les différents programmes sont globalement indépendants ; cependant certaines opérations ne peuvent se faire qu’après une autre réalisation. De plus, pour la qualité du site, il serait pertinent que les bâtiments et leurs espaces publics associés soient traités dans un même temps de travaux, comme par exemple pour le pôle sportif, l’opération de renouvellement du château et des bâtiments adjacents.

Enfin, il est important de noter que la parcelle DIRIF dans la bretelle d’autoroute va servir de "base vie" aux travaux de sécurisation des tunnels Ambroise Paré et de Saint-Cloud, et à la mise en oeuvre de panneaux antibruit sur le viaduc de l’autoroute A13. Les travaux de la DIRIF vont durer 39 mois à partir de l’été 2011. Le terrain serait donc libéré vers la fin 2014 / début 2015.

Interventions dans le parc

- Toutes les actions seront conduites sur la base d’un projet d’ensemble et d’un plan de gestion qui seront préalablement établis et précisément justifiés. Ils seront soumis à la Commission des Sites.
- Le projet s’appuiera sur la composition historique du parc paysager. Il devra mettre en évidence les vues principales et secondaires à créer, qui seront définies dans la dynamique de la déambulation et appuyées sur les éléments principaux du parc (le «montré/caché» qui change au fur et à mesure de la marche).
- Le plan de gestion s’appuiera sur les données historiques, des diagnostics paysagers et phytosanitaires.
- Le débroussaillage sera réalisé sur la base du plan de gestion : sous-bois, campagne de plantations de jeunes sujets dans les lisières et sur les pelouses pour la constitution de bouquets arborés.
- Après suppression des anciens jeux situés au Sud du parc en limite de l’autoroute, réalisation des trois espaces de sentiers botaniques pédagogiques au Nord du site que sont l’espace ludique, le Jardin Japonais, l’Espace de nature.
- Réhabilitation du pavillon d’entrée du parc en maison de la Nature, lieu d’expositions, espace d’accueil.

Opérations pouvant se réaliser dans un premier temps

Elles devront être préalablement validées au cas par cas par la Commission des Sites.

- 1- Elaboration du projet d’ensemble pour le parc et de son plan de gestion.
- 2- Traitement des portes de l’Avre et de Seine donnant sur le parc.
- 3- Débroussaillage et campagne de plantations dans le parc et l’hôpital.
- 4- Création de l’Allée des Deux-Châteaux du Nord jusqu’à l’entrée du parc.
- 5- Site de l’hôpital : démolitions, réalisation des aménagements extérieurs et du programme bâti (cheminements, plantations, restructuration des parkings, bâtiments, installations techniques).
- 6- Densification des plantations sur les talus autoroutiers et paysagement des voies de service.
- 7- Réalisation du programme «Château Rothschild» : restauration du château et programme de constructions adjacentes.
- 8- Construction du pôle sportif et de son parvis.

Opérations dépendantes et devant se réaliser dans un second temps

- Démolition des installations équestres du parc et poney club autour du château Buchillot, réinstallation dans le nouveau centre sportif.
- Construction des bâtiments d’extension du musée Belmondo (château Buchillot).
- Réintégration de la parcelle des Canadiens dans le parc.
- Réalisation des portes de Longchamp et des deux châteaux.
- Réalisation des espaces publics autour de l’hôpital et du traitement de son entrée.

1- PARC DE BOULOGNE EDMOND DE ROTHSCHILD

1/ Le parc

Il est le coeur de tout le site classé. Avec le Château Rothschild ils forment un tout indivisible.

Toutes les actions seront conduites sur la base d'un projet d'ensemble et d'un plan de gestion préalablement établis sur la base de la composition historique du parc.

Seule la circulation piétonne est admise dans le parc. Si les chevaux sont accueillis dans les carrières et la prairie de pâture, aucune allée cavalière n'est autorisée. De même, le parc est fermé à tout véhicule, à l'exception des véhicules de service et de secours. Aucun stationnement de véhicule léger n'est autorisé. Le parc accueille un nombre le plus réduit possible d'équipements. Les espaces techniques seront restructurés (zone de compost, zones de dépôts et d'andains,...).

1.1/ Les portes du parc

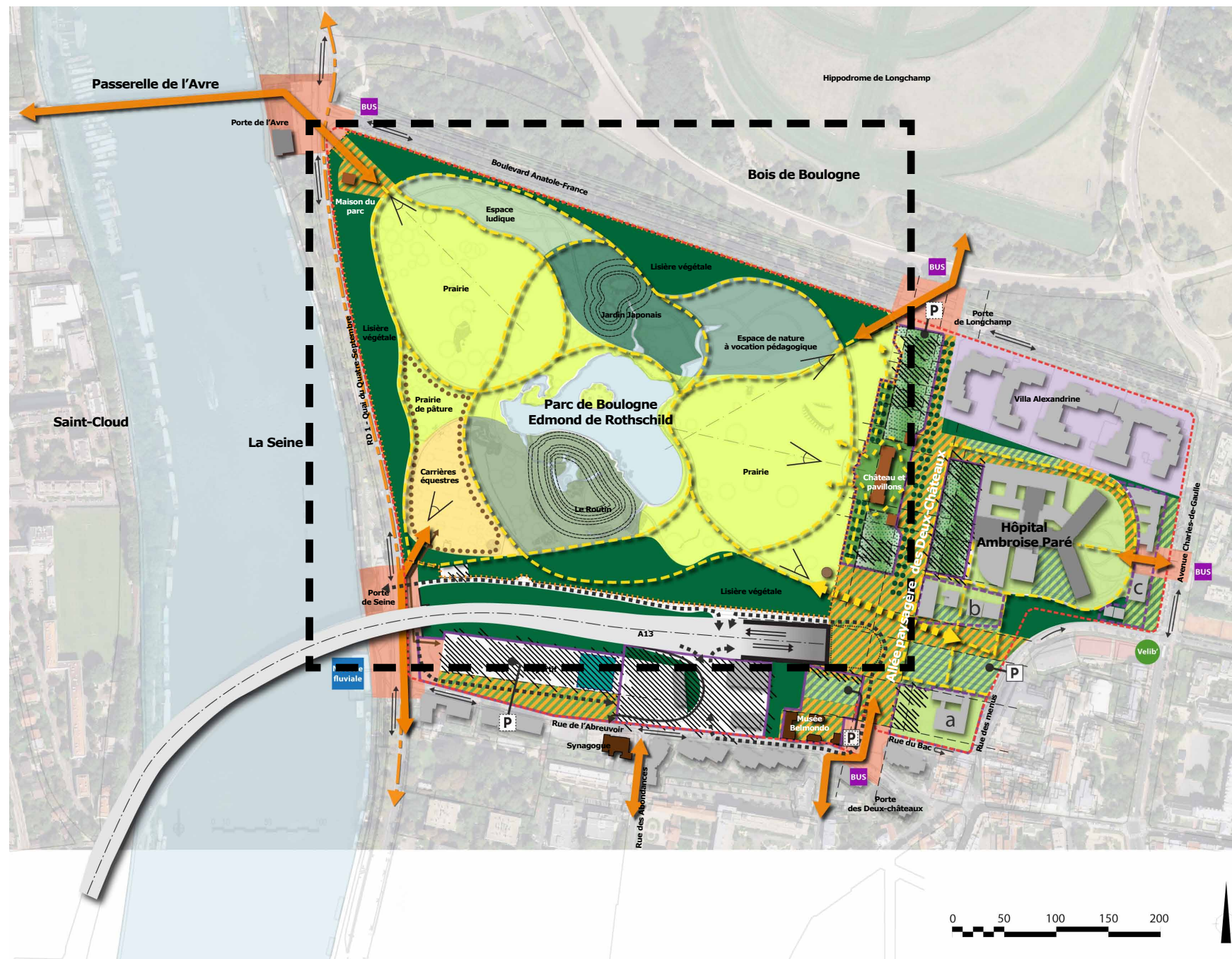
Le parc est aujourd'hui enclavé, la création de quatres portes d'entrées à ses angles va permettre une attractivité plus importante vers le parc historique.

La porte de L'Avre permet d'ouvrir le site vers Saint-Cloud via la passerelle de l'Avre. Le pan de clôture est coupé pour permettre la création d'un parvis.

La porte de Longchamp est un lien avec l'hippodrome et le Bois de Boulogne. La clôture du parc constitue un pan coupé pour créer un effet d'appel vers ces prestigieux équipements.

La Porte des Deux-Châteaux est plus tournée vers l'urbain (Ville de Boulogne-Billancourt, hôpital, musée Belmondo). Elle s'installe sur l'allée, dans le prolongement de la nouvelle entrée de l'hôpital.

Enfin, la porte de Seine, avec la future halte fluviale, est notamment une ouverture au tourisme liée à la Vallée de la Culture. Elle forme également un parvis avec le recul de la clôture d'entrée. Cette surface dégagée permet la mise en valeur de l'entrée et une gestion facilitée pour l'entrée/la sortie des chevaux.



1.2/ Les lieux

Les sentiers botaniques, pédagogiques et ludiques

Des espaces de détente et pédagogiques sont aménagés dans la partie Nord du parc. Ils doivent utiliser et mettre en valeur les richesses végétales de la parcelle des Canadiens et du jardin Japonais. Ils sont associés à un nouvel espace ludique limitrophe.

Les aménagements répondent à des critères très précis afin de s’insérer dans le parc historique. Ainsi, les aires de jeux habituellement utilisées sur les espaces publics sont proscrites. Au contraire, les jeux et les stations d’observation de l’espace pédagogique de nature doivent participer à l’ambiance du parc en ayant une composition, des moyens et des matériaux adaptés. Par exemple ils pourraient être réalisés en bois avec du BRF (Bois Raméal Fragmenté > copeaux de bois) sur les sols.

*Ces espaces pédagogiques et ludiques peuvent également être conçus comme des oeuvres de «land art», avec des modelés de terrain par exemple...
La zone ludique devra être conçue comme un projet global avec une grande cohérence entre les éléments qui la composent. La Ville de Boulogne-Billancourt et GPSO devront réaliser un cahier des charges pour la création de ces aires spécifiques en adéquation avec le site classé.*

Les espaces équestres

*Les aires d’évolution extérieures du pôle sportif sont intégrées au parc. Au même titre que les pièces du parc historique comme le Routin, le Japonais, elles participent à la richesse des ambiances du parc.
Elles constituent un lieu attractif bien délimité par des clôtures légères en bois (type haras).*

Le Routin

Cet espace sera régéné dans l’esprit originel, comme un lieu de nature romantique.

La pièce d’eau

La pièce d’eau sera désenvasée, les berges seront replantées tout en conservant une perméabilité visuelle des prairies vers la pièce d’eau.

Les lisières végétales

*Les plantations existantes seront renforcées avec un nettoyage du sous-bois, la plantation en mélange de jeunes plants et d’arbres plus forts.
Les essences végétales seront définies dans le cadre du projet du parc et de son plan de gestion.*

Les prairies

Elles constituent les respirations dans le parc et permettent de larges perspectives. La présence des arbres sur ces espaces est un des points forts du parc. Des sujets sont déjà âgés et leur remplacement doit être anticipé par la plantation de futurs beaux sujets isolés et de bosquets.

La zone technique d’entretien

*Il s’agit d’un espace, aujourd’hui au Nord du site, dédié au fonctionnement technique du parc.
Cette zone d’entretien nécessaire peut être déplacée mais elle doit être intégrée à une lisière forestière et ne doit pas être perçue par les usagers comme un élément technique en soi.
De plus, elle doit disposer d’un accès véhicules légers spécifique.*

1.3/ Les promenades

Elles permettent la découverte du site. Plusieurs boucles, pouvant être thématisées démultiplient les façons de découvrir le parc. Elles sont basées le plus possible sur les allées existantes. Il s’agit de retrouver l’élégance de la composition historique et du dessin par des courbes appropriées.

1.2/ Les équipements bâtis

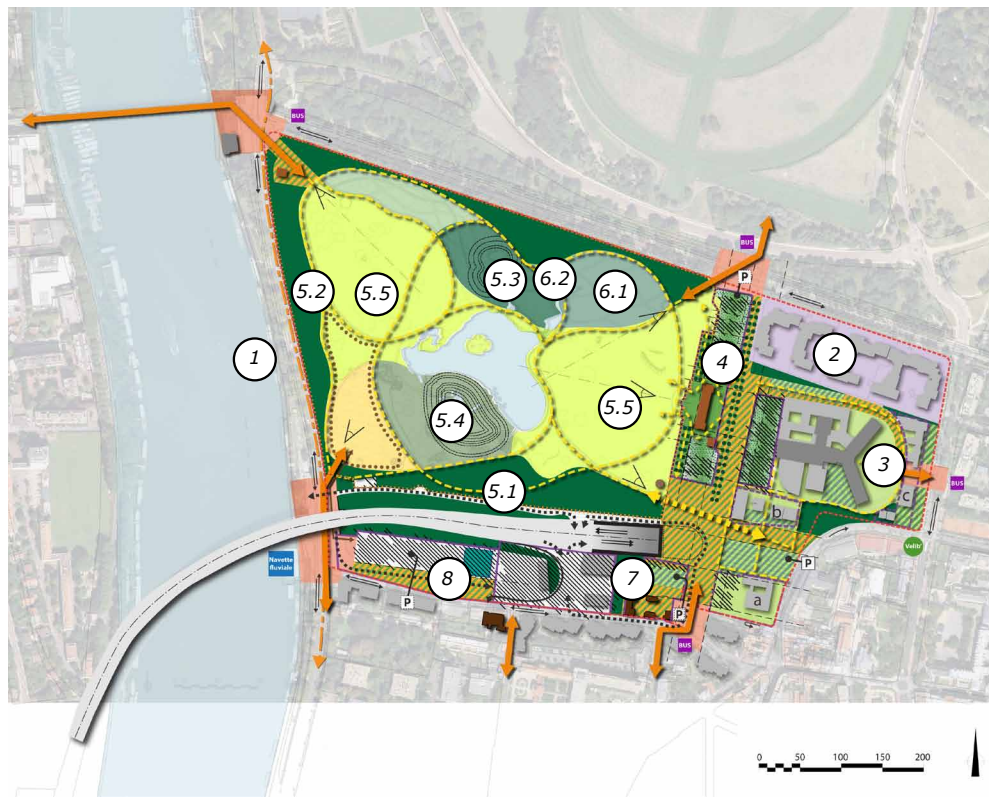
Le pavillon historique est réhabilité et réaménagé. Il peut accueillir un point d’accueil du parc (gardien), une maison du parc et de la nature, un logement de fonction, des toilettes publiques.

Côté porte de Seine, un petit bâtiment vient épauler la clôture d’entrée. Il intègre des fonctions de point d’accueil du parc (gardien), toilettes publiques, vestiaires du personnel.

2/ L’enceinte du site classé

*Vestige de l’ancien mur de clôture de toute la propriété Rothschild, l’enceinte du site sera préservée.
- Les parties en serrurerie seront réhabilitées.
- Les parties en mur maçonné seront conservées mais pourront être ajourées.
- Côté quais, des dispositifs visant à atténuer et à minimiser les nuisances sonores seront étudiés en prenant en compte l’expansion des crues de la Seine et dans le respect strict de la côte casier à observer (31.00 NGF au PPRI).*

ÉLÉMENTS POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONSULTATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE GESTION DU SITE CLASSÉ



Si le Schéma Directeur pose les bases de la refonte globale du site, celle-ci devra se faire dans le temps et plus que pour les autres, le projet végétal doit reposer sur des stratégies. Il est important de définir les différents éléments qui devront être pris en compte dans la consultation d'une équipe devant élaborer le détail des prescriptions de gestion du site classé Rothschild.

D'un point de vue paysager et opérationnel, le Schéma Directeur du site classé identifie plusieurs unités de projet :

- 1 Zone des alignements du Quai du Quatre-Septembre,
- 2 Zone privée de la villa Alexandrine / Abords hôpital Ambroise Paré,
- 3 Zone de l'hôpital Ambroise Paré,
- 4 Zone privée du Château,
- 5 Parc Edmond Rothschild, lui-même découpé en:
 - 5.1 Lisières boisées et talus autoroutier,
 - 5.2 Zones forestières bordant le quai,
 - 5.3 Jardin Japonais,
 - 5.4 Zone des buttes bordant l'étang (Routin),
 - 5.5 Pelouse centrale et les arbres qui y sont plantés.
- 6 Terrain des Canadiens
 - 6.1 Secteur en friche hors jardin Japonais
 - 6.2 Section du jardin Japonais incluse dans les Canadiens.
- 7 Jardin et château Buchillot (musée Belmondo)
- 8 Abords du pôle sportif au Sud de l'A13.

En fonction des éléments dégagés par le Schéma Directeur, il est nécessaire que l' (les) équipe (-s) sélectionnée (-s) pour réaliser la définition des détails de la gestion du site puisse (-ent) expliciter zone par zone les modalités précises de ses (-leurs) interventions. Cette (ces) équipe (-s), devront être composée (-s) d'un paysagiste accoutumé aux interventions en site classé, mandataire de l'équipe, associé à un bureau d'études spécialisé dans la gestion et la réalisation de plantations urbaines et de parc. Elle (-s) aura (ont) notamment à étudier les zones précitées, et à définir pour chacune les modalités techniques de la mise en œuvre du plan de gestion.

Zone 1 Alignements du quai du Quatre-Septembre

L'alignement bordant la Seine sur le quai du Quatre-Septembre est planté de marronniers anciens et dépérissants. Plusieurs arbres sont tombés dans la dernière décennie et des foyers à Armillaria sont connus.
> proposer les modalités de replantation - Espèce - Dimensions - techniques de plantation etc - Estimation des opérations.

Zone 2 Villa Alexandrine / Abords hôpital Ambroise Paré

Modalités de rajeunissement et de densification de la bande plantée située entre la ville et la voie périphérique de l'hôpital Ambroise Paré.
> Question du devenir des grands arbres existants, plantations complémentaires (essences, dimensions, techniques de plantation), estimation.

Zone 3 Hôpital Ambroise Paré

Extrémité Nord Est du bâtiment : idem zone 2.
Création de continuités paysagères et piétonnes.
Mise en scène du cèdre remarquable.

Zone 4 Parcelles attenantes au Château

Recensement et étude des grands arbres présents, préconisations de gestion.
Définition des espérances de maintien des tilleuls composant les alignements.
Etude des procédures de rénovation des alignements si besoin.
Estimation des travaux.

Zone 5 Parc de Boulogne Edmond de Rothschild

Celui-ci fera l'objet d'un plan de gestion du patrimoine arboré, floristique et faunistique (inventaire exhaustif pied à pied).
Sa recomposition progressive se fera sur la base des études historiques et paysagères (déjà réalisées ou à réaliser). Elles permettront d'asseoir les axes de vues principaux et secondaires et de définir finement l'équilibre des masses boisées et des espaces ouverts.
Hiérarchie des perspectives à définir, échelles, séquences, masques, effets monumentaux, ambiances intimes, découvertes, etc...

5.1: Lisière boisée et talus autoroutier
Description des modalités de recréation d'une bande boisée dense après suppression des conifères existant. Cette bande est homogène et sert de liant aux deux entités.
Choix des espèces, densité, dimensions de plantation, mode de conduite.
Estimation des travaux.

5.2: Zones forestières bordant le quai.
Réflexion sur la conduite du boisement.
Définition d'un objectif d'orientation à long terme.
Sélection des espèces majeures à privilégier.
Calendrier et importance des coupes d'amélioration.
Replantations éventuelles.

5.3: Jardin Japonais (section incluse dans le parc actuel).
Définition d'une palette végétale adaptée au caractère particulier du site.
Procédures de gestion et de sauvegarde des sujets intéressants.

Modalités de la gestion / rénovation des allées parcourant le jardin et permettant le respect des plantations et le maintien d'un tracé limitant une fréquentation «anarchique».

5.4: Routin. Buttes bordant l'étang.
Réflexion sur la gestion des circulations piétonnes.
Etude (si non disponible) ou actualisation de l'état des grands sujets présents et préconisations de gestion.
Définition de la gestion des zones boisées (idem 5.2).

5.5: Pelouse centrale et les arbres qui y sont plantés
- Pelouse: Définition des modalités de gestion des gazons, très fréquentés par le public (fermeture pour rénovation par secteur, mise en place d'objets limitant les jeux de ballon,...).
- Grands arbres: poursuite de la politique de plantations de remplacement menée par la ville mais maintien du caractère ouvert de ces sites.
Actualisation éventuelle de l'étude des sujets présents.
- Réhabilitation de la pièce d'eau et des berges (renaturation)

6. Zone des Canadiens

6.1 Terrain des Canadiens hors secteur de l'ancien jardin Japonais
Section en friche. Procédures de gestion de la végétation permettant de sauvegarder et d'enrichir le milieu existant et d'augmenter sa capacité d'accueil: ouverture ou fermeture du milieu, modalité d'entretien des friches, prairies, accrus existants.
Utilisation ménagée du terrain à but didactique (aménagements éventuels d'observatoires, de chemins hors de vue....etc).

6.2 Ancien jardin Japonais
Choix à définir par la Ville de Boulogne-Billancourt, GPSO et la DRIEE IF en fonction de l'état réel de cet espace inaccessible aujourd'hui :
> Rétablissement de la liaison avec le jardin Japonais existant sur le domaine communal, reprise de l'intégrité de l'ensemble.
Estimation des opérations, remise en état et replantations si besoin
> rattachement à l'espace pédagogique de la friche

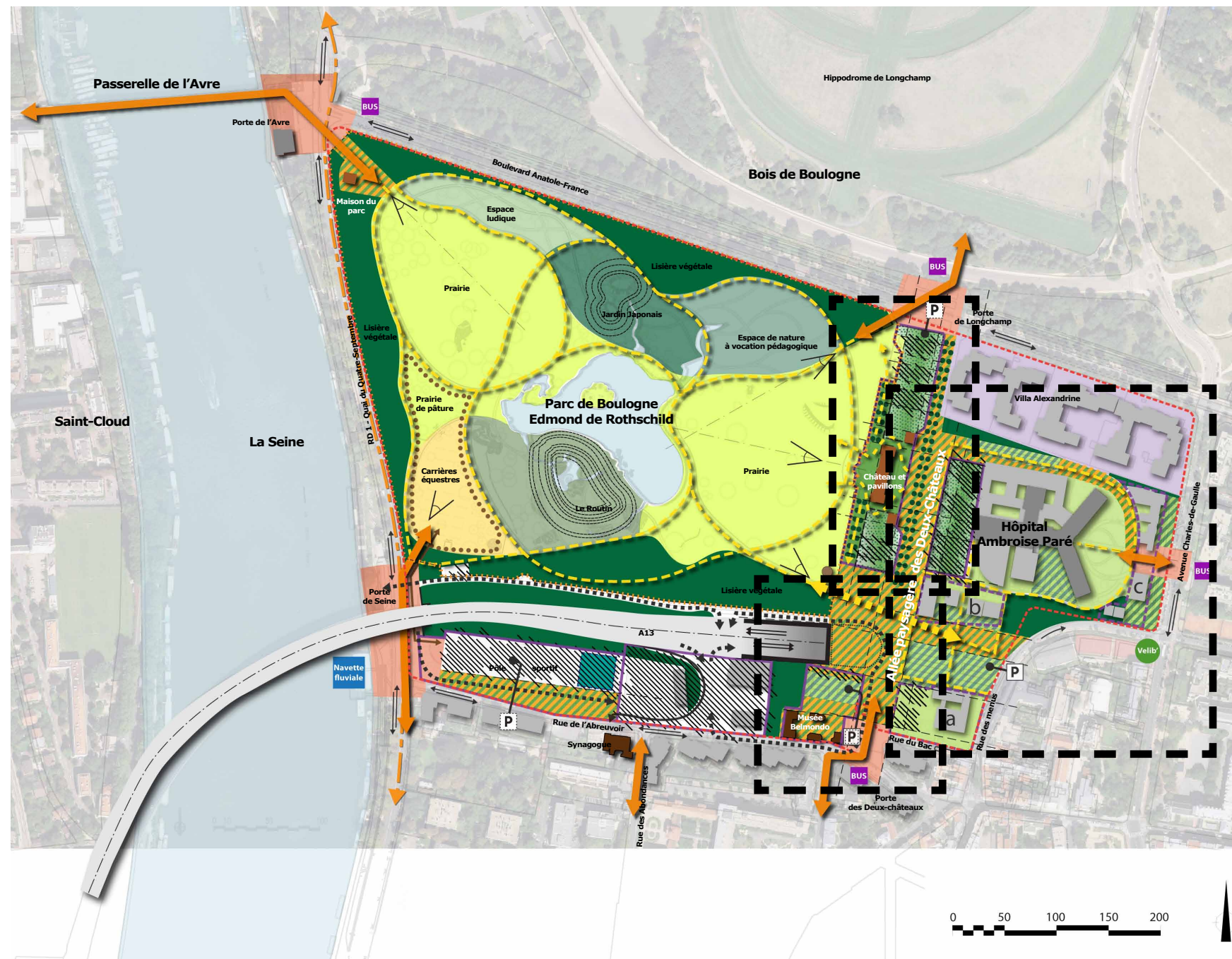
7. Jardin et château Buchillot (musée Belmondo)

Etude pied à pied des arbres existants.
Définition de leur espérance de maintien, des modalités pratiques de leur gestion et de leur remplacement en cas de nécessité, avec diversification de la palette végétale.

8. Abords du pôle sportif au Sud de l'autoroute A13

Proposition des modalités de plantation d'un nouvel alignement parallèle à la rue de l'Abreuvoir: nombres, espèces, dimensions, techniques de plantation.
Estimation des opérations.
Propositions pour la réalisation de plantations sur le talus bordant le viaduc de l'autoroute A13 et le traitement paysager de la voie de service.
Espèces adaptées résistant aux conditions de milieu.
Dimensions et techniques de plantation.
Estimation de l'opération.

2- ALLÉE DES DEUX-CHÂTEAUX ET HÔPITAL



1/ L'Allée des Deux-Châteaux

L'Allée des Deux-Châteaux est un nouvel espace public fortement paysager dédié aux piétons et aux déplacements doux (pas de trottoirs matérialisés). Elle relie les rues de l'Abreuvoir au Sud et le Boulevard Anatole-France au Nord. Cet espace piéton et cyclable est dominé par des alignements arborés constituant un mail végétal. Il mesure environ 400 m de long pour des largeurs allant de 12 à 60 mètres.

Au sein du site classé, c'est une «agraffe», un lien indispensable entre les anciens espaces du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild émiétés par les dernières années.

L'allée désenclave le parc et le Château Rothschild et permet à l'hôpital de restructurer sa façade Ouest.

L'usage des véhicules est très restreint, réservé et ponctuel. Il se limite aux besoins de la DIRIF, à la collecte sélective des ordures ménagères, aux livraisons et à l'accès par le Sud de véhicules légers au parking d'appoint autour du château Buchillot. L'ensemble des fonctionnalités DIRIF seront préservées et intégrées dans l'aménagement.

Le statut de ce nouvel espace public n'est pas celui d'une nouvelle voie ouverte à la circulation, il n'accueille pas de stationnement, ni d'accès parking.

2/ Règles de bases des nouveaux programmes bâtis

La composition et l'implantation de nouveaux bâtiments devront s'inscrire comme faisant partie d'un grand ensemble paysager : Le Parc, l'Allée des Deux-Châteaux, le Bois, et en accompagnement du château et des pavillons qu'ils viennent épauler et valoriser. Ils doivent être conçus de manière à donner l'impression qu'ils font partie du parc.

Une expression architecturale épurée, mais pas austère, sera recherchée. La typologie en «plots» est préconisée. Le marquage des angles saillants des bâtiments sera recherché afin de valoriser les séquences bâties. L'épaisseur des bâtiments donnant sur l'Allée sera limitée.

Afin de valoriser le Château et ses pavillons, les fronts bâtis continus ne sont pas admis et les bâtiments donnant sur l'Allée sont composés par rapport au Château. Leurs dimensions et proportions devront respecter l'échelle «monumentale» du château.

Des continuités paysagères et visuelles toute hauteur de 10 mètres minimum (à l'Ouest) et des cours/ patios (à l'Est côté APHP) seront aménagées.

2.1/ L’Opération château

La réalisation de constructions neuves sera intégrée à un projet global associant la restauration du château et des pavillons. Une programmation ambitieuse d’ensemble sera envisagée en adéquation avec ce site remarquable.

Un concours programmatique pourra être organisé sur l’ensemble des parcelles. Le but est de valoriser cet espace prestigieux.

Le Château Rothschild et ses pavillons

Programme :
En synergie et en cohérence avec les nouvelles constructions Nord et Sud, la programmation du château reste à élaborer en partenariat avec le proprétaire du château.
Elle sera en rapport avec le site et les prestigieuses installations périphériques : Rolland-Garros, Hippodrome de Longchamp, Bois de Boulogne.
A titre d’exemple et de manière indicative :
- équipements (para)publics,
- écoles d’architecture, d’ingénieurs
- activités privées (sièges sociaux, musées, restaurant étoilé, showroom des arts et du luxe, fondation d’art contemporain, etc...).

- Restauration patrimoniale du château et des pavillons par un architecte du patrimoine pour le respect de la volumétrie, sauf proposition d’architecture **et** de programme **particulièrement exceptionnels**, dans leur qualité et leur symbole.

- Restitution des volumétries, des façades, de la toiture, des planchers, et notamment quelques aménagements intérieurs remarquables dans le volume du RDC restitué (hall, grand escalier, un ou deux salons, les sols et parquets du RDC).
- Une opération de type façadisme est interdite, la restauration doit se faire en conservant l’intégrité extérieure du bâtiment. Pas de vêtue (ni de pierre de placage), mais de la pierre pleine. Techniques traditionnelles pour la charpente, la toiture, les maçonneries,...
- Les études, diagnostics et travaux de restauration et des constructions neuves seront mises en oeuvre dans un même phasage de temps en partenariat avec la DRAC et l’Architecte des Bâtiments de France.
- Le rez-de-terrasse et la terrasse Ouest seront accessibles et d’un usage permettant leur ouverture au public.
- Les escaliers centraux et latéraux de la terrasse du château seront réhabilités (usages et modalités d’accès à définir)
- Le renouvellement des deux alignements de tilleuls sur la terrasse du Château doit être soumis à un diagnostic phytosanitaire préalable par un bureau d’études spécialisé.

Les bâtiments périphériques

- Les nouveaux bâtiments donnent sur le parc. Leurs échelles et leurs architectures doivent en tenir compte. **La notion de bâti dans un parc est très importante.**
- L’alignement Est sera réglé sur la façade des pavillons. Ils seront donc implantés en recul d’environ sept mètres par rapport à la limite du nouvel espace public.
- L’alignement Ouest sera réglé sur la façade du château.
- Les nouveaux bâtiments observent un retrait de 20 mètres environ par rapport a chacun des pavillons. Cet espace est végétalisé.
- Afin de valoriser le château et ses pavillons, les fronts bâtis continus ne sont pas admis (largeur limitée sur l’allée)
- Ils accompagnent le château et le remettent en situation par rapport à l’allée.
- Par leur dimensions et leurs proportions, ils doivent valoriser l’échelle du château et les pavillons et ne pas venir les rivaliser.
- L’épanelage maximum des nouveaux bâtiments est calé entre l’arase inférieure de la corniche et l’arase supérieure de la balustrade du toit du Château.
- Des continuités paysagères et visuelles toute hauteur sont aménagées entre les bâtiments (10 mètres de large minimum vers le parc (une typologie de plots est recommandée).
- Leur architecture ne doit pas constituer un pastiche de château.
- La végétalisation de la façade, l’utilisation de bois peuvent être envisagées. Les constructions seront noyées dans du végétal.

2.2/ L’extension Musée Belmondo

- Gabarit en rapport avec le château Buchillot (hauteur légèrement inférieure).
- Le bâtiment contribue à l’effet placette devant le château Buchillot.
- Intégration possible d’un logement de fonction avec accès spécifique pour le contrôleur des travaux DIRIF chargé de l’éclairage public et des interventions rapides sur des accidents.

2.3/ Le site de l’Hôpital Ambroise Paré

- Les nouvelles constructions face au château se positionnent comme un volume intermédiaire adossé entre le corps principal de l’hôpital et le château.
- Afin de valoriser le château et ses pavillons et de préserver leur échelle, les fronts bâtis continus ne sont pas admis.
- Ils ne constituent pas une façade unitaire sur toute la longueur de la zone constructible grâce à des effets architecturaux de rupture (en peigne). Les espaces de ces ruptures mesurent au minimum 12 x 10 mètres de large et sont traités sous formes de placettes / de patios paysagers végétalisés.
- L’épanelage maximum des nouveaux bâtiments autour du château

est calé entre l’arase inférieure de la corniche et l’arase supérieure de la balustrade.
- L’alignement de façades est réalisé sur les bâtiments techniques existants.
- Clôture ajourée et aérée le long de l’allée (serrurerie).
- Stationnement non souhaité face au château (très ponctuel et limité de type dépose-minute).
- Mise en réseau et création de continuités paysagères et piétonnes jusqu’à l’avenue Charles-de-Gaulle.
- Requalification des zones de stationnement.
- Suppression des zones de stationnement sauvage.
- Accès piétons sécurisés vers le parc depuis la rue des Menus.

2.4/ Les bâtiments au Sud de la parcelle de l’Hôpital et abords du Musée Belmondo

- Les bâtiments doivent contribuer à affirmer une placette publique devant le château Buchillot.
- Côté hôpital, l’alignement des façades est réalisé sur les bâtiments techniques existants.
- Les bâtiments doivent minimiser l’impact sur le patrimoine arboré existant.

2.5/ Rue du Bac

Mise en impasse et réduction de l’emprise automobile.
La mise en impasse de la rue permet de favoriser un usage piéton (pas de stationnement sur chaussée) et de créer une placette piétonne au débouché de L’Allée des Deux-Châteaux, face au Musée Belmondo, mais sans empêcher la desserte locale des véhicules légers pour les logements.
La mise en impasse ne signifie pas l’absence d’accès véhicules légers qui restent limités et liés aux riverains (parking).

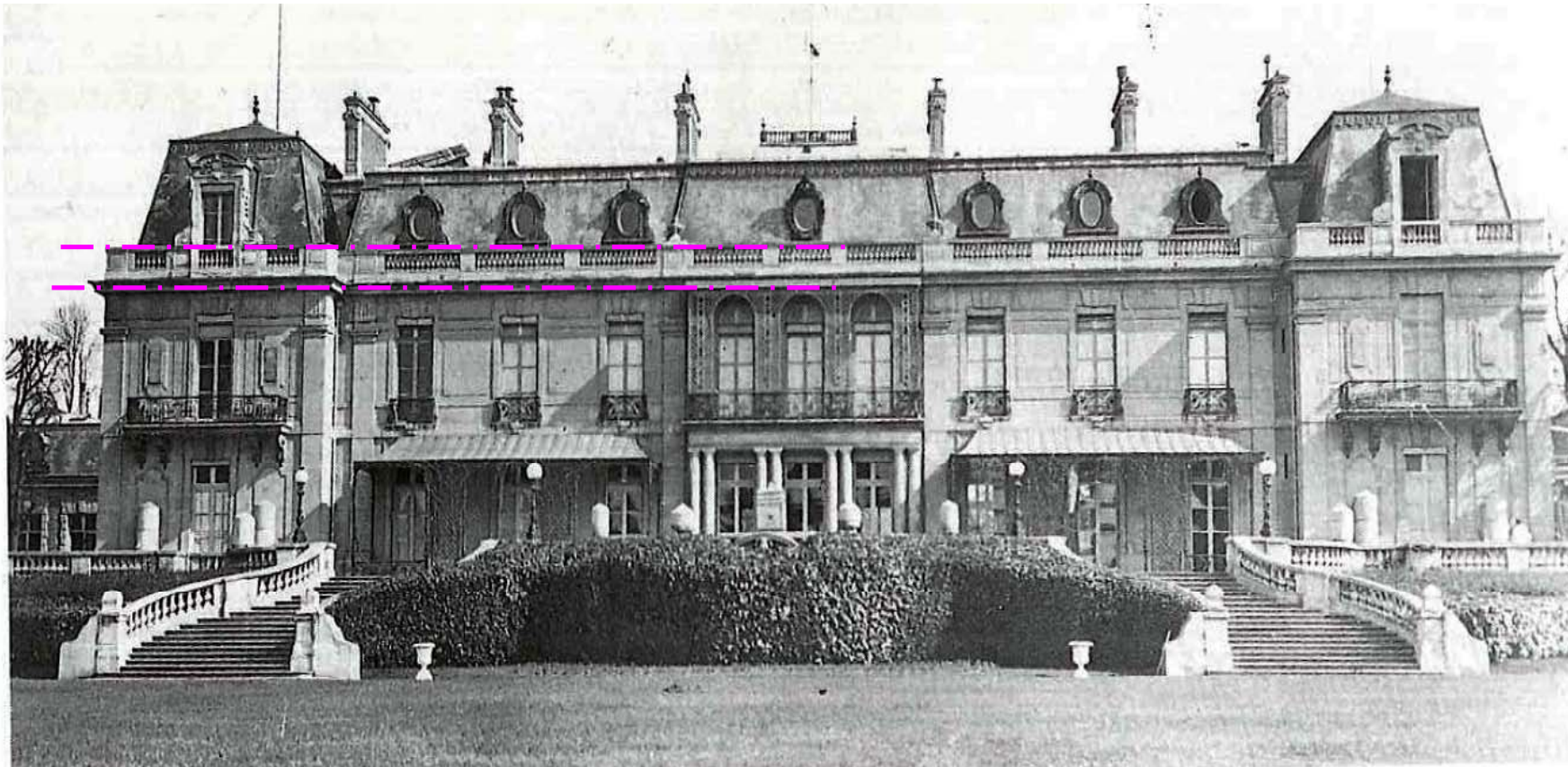
2.6/ La couverture partielle de l’autoroute A13

Aujourd’hui, la tête de tunnel, avec son imposant mur de sécurité et l’étroitesse de l’accès vers le parc au niveau de l’ouvrage, sont des obstacles à la lisibilité de l’entrée sur le parc.

- La couverture partielle de la tête de tunnel sur environ 50% des paralumes, doit permettre de donner de l’ampleur à l’Allée des Deux-Châteaux en lui conférant un gabarit plus homogène et confortable.
- Ces travaux de couverture constituent une «modification substantielle» au sens de l’article L. 118-1. du Code de la Voirie Routière.
- Ils devront donc faire l’objet d’une étude préliminaire justifiant les mesures de sécurité à prendre. Ce dossier sera soumis à l’Etat et à un expert sécurité pour validation.

DETERMINATION DE LA RÈGLE DE HAUTEUR MAXIMALE DES CONTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES

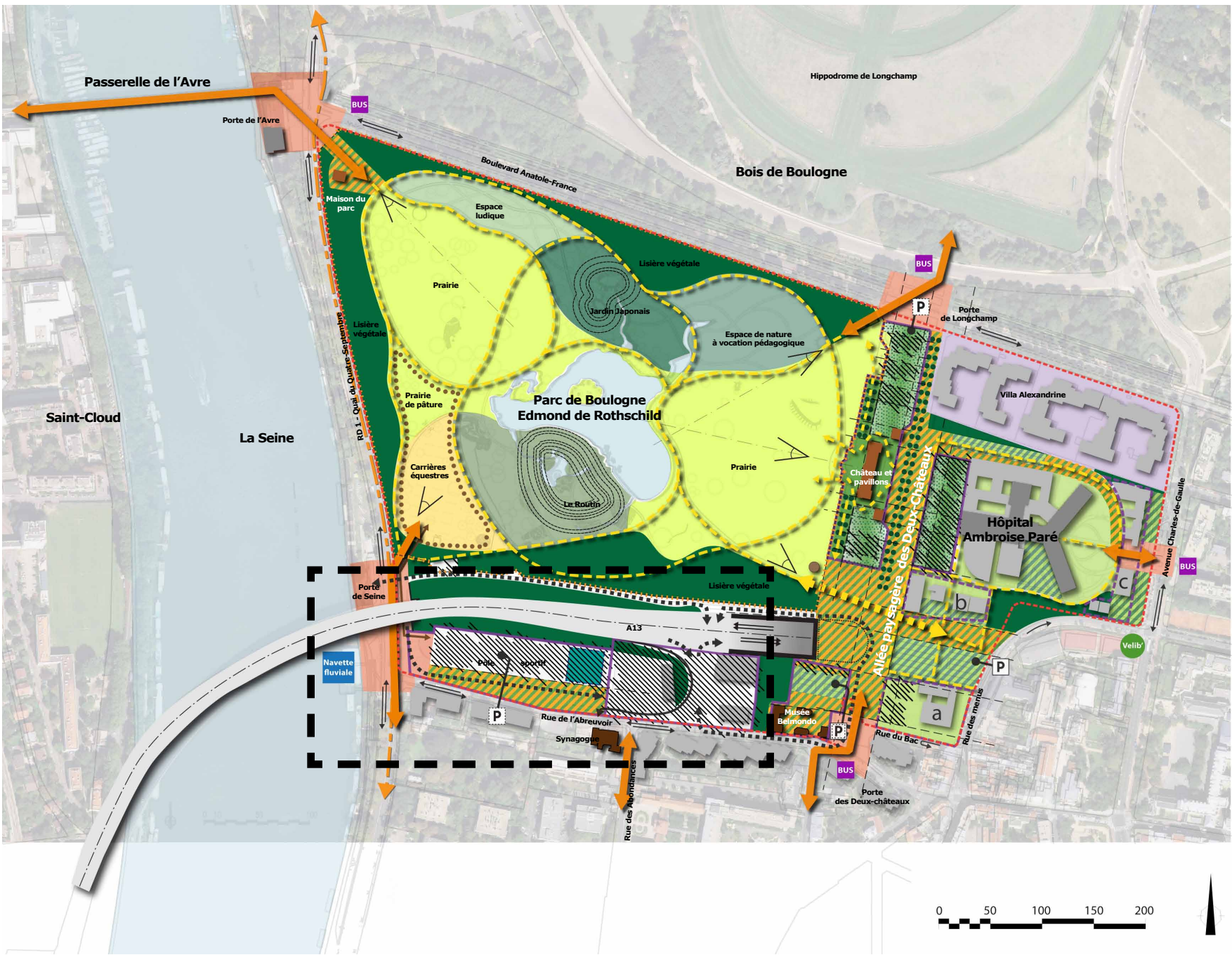
La hauteur des nouveaux bâtiments construits autour du château devra respecter une arase maximale comprise entre le niveau inférieur de la corniche et le niveau haut de la balustrade du toit. Soit une marge d'ajustement d'environ 1,80 m donnée à titre indicatif.



balustrade du toit
environ
1,80 mètre
corniche



3- RUE DE L'ABREUVOIR



Les projets sur la rue de l'Abreuvoir doivent avoir pour objectif de désenclaver cet espace. Un pôle sportif est envisagé. Avec son parvis, ils seront les «fers de lance» de l'ouverture vers la ville de ce lieu aujourd'hui clos par l'enceinte historique du parc et la bretelle de sortie de l'A13.

1/ Pôle sportif

- Il s'agit d'un bâtiment longiligne prenant appui sur le talus de l'autoroute pour maximiser l'espace utilisable.
- Il accueille des structures équestres : boxes et manège couvert etc... ; des terrains de tennis ; des équipements communs : vestiaires.
- Entre la partie équestre et la partie tennis, un auvent forme une articulation en partie centrale du bâtiment. Il permet aux vans transportant des chevaux de se stocker sans stationner sur le parvis.
- Le auvent constitue également la zone d'accès à l'éventuel parking souterrain.
- Les bâtiments ne devront pas dépasser la hauteur du tablier de l'autoroute pour ne pas renvoyer de bruit vers le parc et perturber les usagers de l'autoroute aux abords du tunnel.
- Les espaces présenteront un maximum d'ouvertures sur la ville (vitrage).
- Un café intégré au bâtiment pourra être réalisé. Il devra alors être identitaire et se présenter comme une rotule tournée vers l'espace public.
- Le nombre de tennis couverts pourra varier de 2 à 4 suivant les besoins réels et l'enveloppe budgétaire. Il ne pourra être inférieur à 2 pour respecter l'équilibre des volumes bâtis avec le centre équestre.
- Les volumes ne devront pas attirer l'attention des automobilistes sur l'autoroute.
- Les toitures pourront être végétalisées.
- Intégration possible d'un logement de fonction (Ville de Boulogne-Billancourt ou DIRIF).

2/ Le parvis

- Il s'étend sur toute la longueur du bâtiment du pôle sportif, à la sous-face du pont autoroutier jusqu'à la Porte de Seine du parc.
- C'est un espace ouvert et planté de type esplanade publique, un mail paysager.
- Il est circulaire et permet le passage des véhicules de la DIRIF, l'accès des vans et des véhicules légers vers un éventuel parking souterrain.
- La circulation équestre entre le pôle sportif et le parc est sécurisée par une clôture établie entre le parvis et le Quai du Quatre-Septembre.

3/ Bassin de rétention

La DIRIF prévoit actuellement l'utilisation de l'espace compris dans la bretelle autoroutière pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Dans le cadre du projet de pôle sportif, la création du bassin de récupération et de rétention en sous-sol de l'équipement ou sous l'espace du parvis devra être envisagée (études et travaux à mener en partenariat avec la DIRIF).

4/ L'enceinte du site classé

L'enceinte du parc est un vestige de l'ancien mur de clôture de toute la propriété Rothschild, elle est classée et sera préservée, ses parties en serrurerie seront réhabilitées. Les parties en mur maçonné seront conservées mais pourront être ajourées. Les choix de découpes des murs devront faire partie intégrante des projets d'architecture périphériques et être parfaitement justifiés.

5/ Talus autoroutier et voie de service

Les sous-bois seront nettoyés. Les végétaux existants seront renforcés par la plantation en mélange de jeunes plants et d'arbres plus forts.

Les essences végétales sont à choisir parmi celles déjà présentes dans les lisières du parc : érable plane, érable champêtre, robinier faux-acacia, if commun (en bas des talus), frêne, marronnier, chêne rouvre...

La voie de service Nord devra être valorisée (sol, éclairement,...).

6/ Bretelle de sortie de l'autoroute

La bretelle de sortie est réduite et se raccorde à la rue de l'Abreuvoir par le biais d'un carrefour à feux. Des études de trafic et des simulations devront être réalisées pour éviter les remontées de files sur l'autoroute.

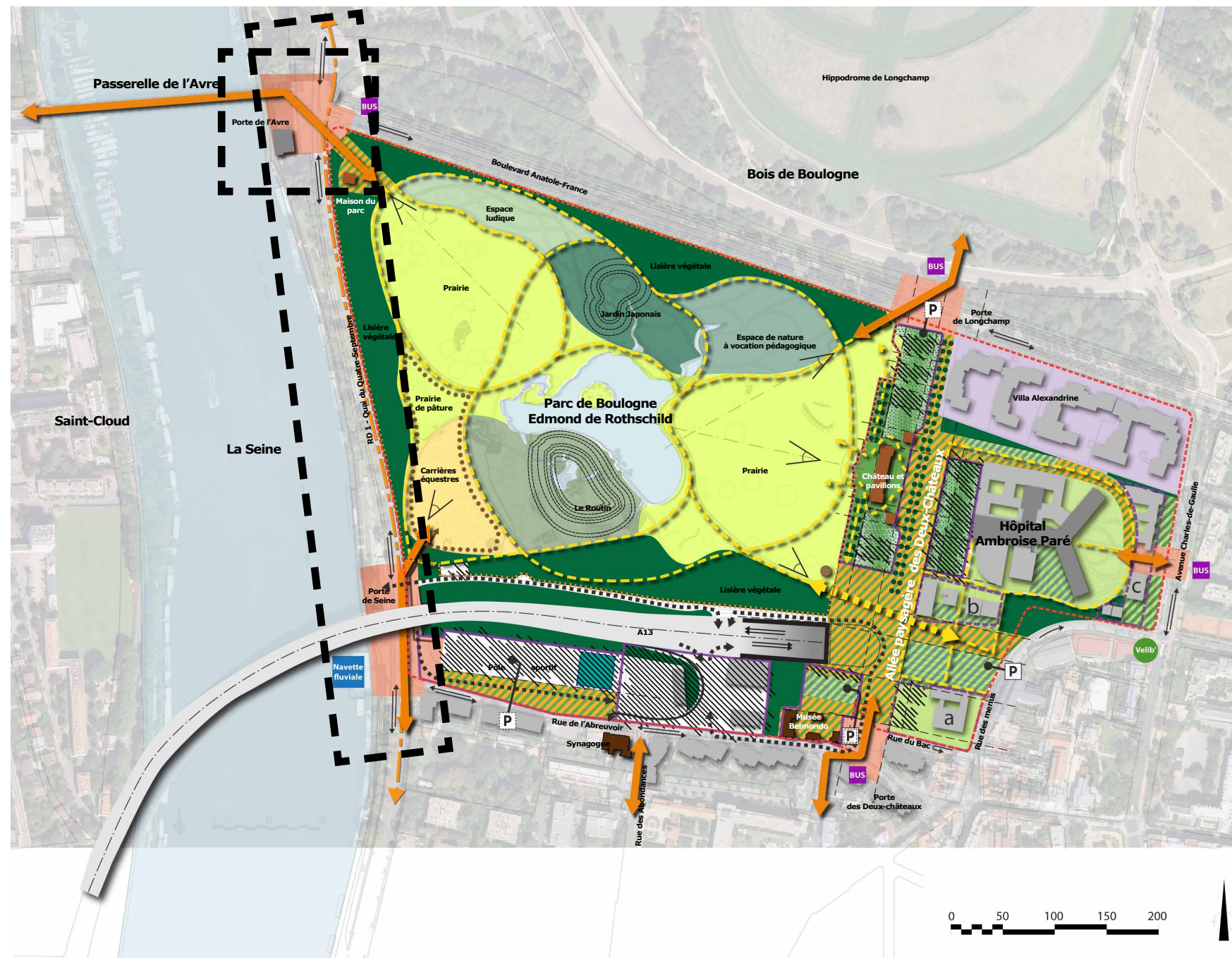
7/ Carrefour Quai du Quatre-Septembre / rue de l'Abreuvoir

- Le carrefour est sécurisé par la mise en place de feux tricolores.
- Les études et travaux seront à mener par le CG 92 en partenariat avec la ville, GPSO et la DIRIF.

8/ Bâtiments DIRIF

L'ensemble des équipements DIRIF, bâtiment de surveillance et centres techniques, devront faire l'objet d'un concours d'architecture global lorsqu'ils devront être remplacés.

4- BERGES DE SEINE



Les berges constituent une entité paysagère à part entière. Un projet d'ensemble reste à élaborer dans un partenariat entre la Ville, GPSO, le CG92 et le Port Autonome. Bien que ne faisant pas partie du site classé, l'espace des berges fait ici l'objet de propositions d'aménagement visant à créer des continuités paysagères sur le quai, et à retrouver des liens entre le fleuve, le parc et la ville.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre des objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Ville de Boulogne-Billancourt.

1/ Passerelle de l'Avre

- Réalignement du « nez » de la passerelle avec intégration d'une nouvelle volée d'escaliers
- Intégration d'un ascenseur permettant l'accès PMR
- Projet à établir en tenant compte de la dimension patrimoniale de la passerelle.

2/ Parvis de la passerelle de l'Avre

- Elargissement du parvis qui s'étend du pied de la passerelle au bâtiment de la station de pompage de Boulogne.
- Plantations structurantes d'arbres tiges.
- Maintien de l'accès à la cour de la station de pompage.

3/ Requalification du quai du Quatre-Septembre

Un projet de réaménagement est actuellement à l'étude par le CG 92. Il intégrera une réduction des bandes de circulation, l'intégration d'une bande de stationnement, d'une piste cyclable et de trottoirs.

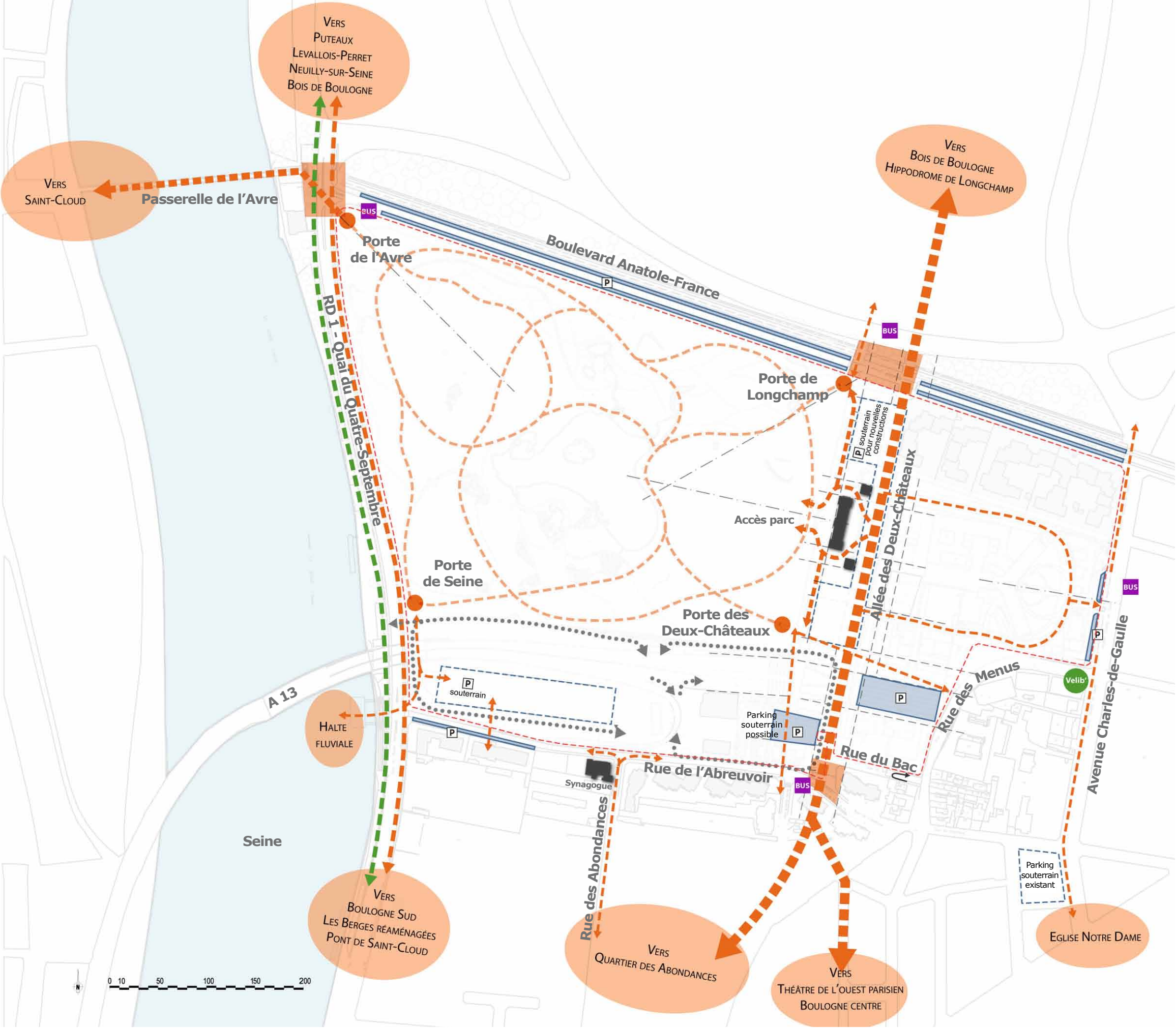
Se reporter aux deux dernières planches d'illustrations du cahier 3.

4/ Carrefour du Quai du Quatre-Septembre et du Boulevard Anatole-France

- Sécurisation des traversées piétonnes par des feux tricolores, des passages piétons, des îlots refuges.
- Les études et travaux seront à mener par le CG 92 en partenariat avec la ville, GPSO et la DIRIF.

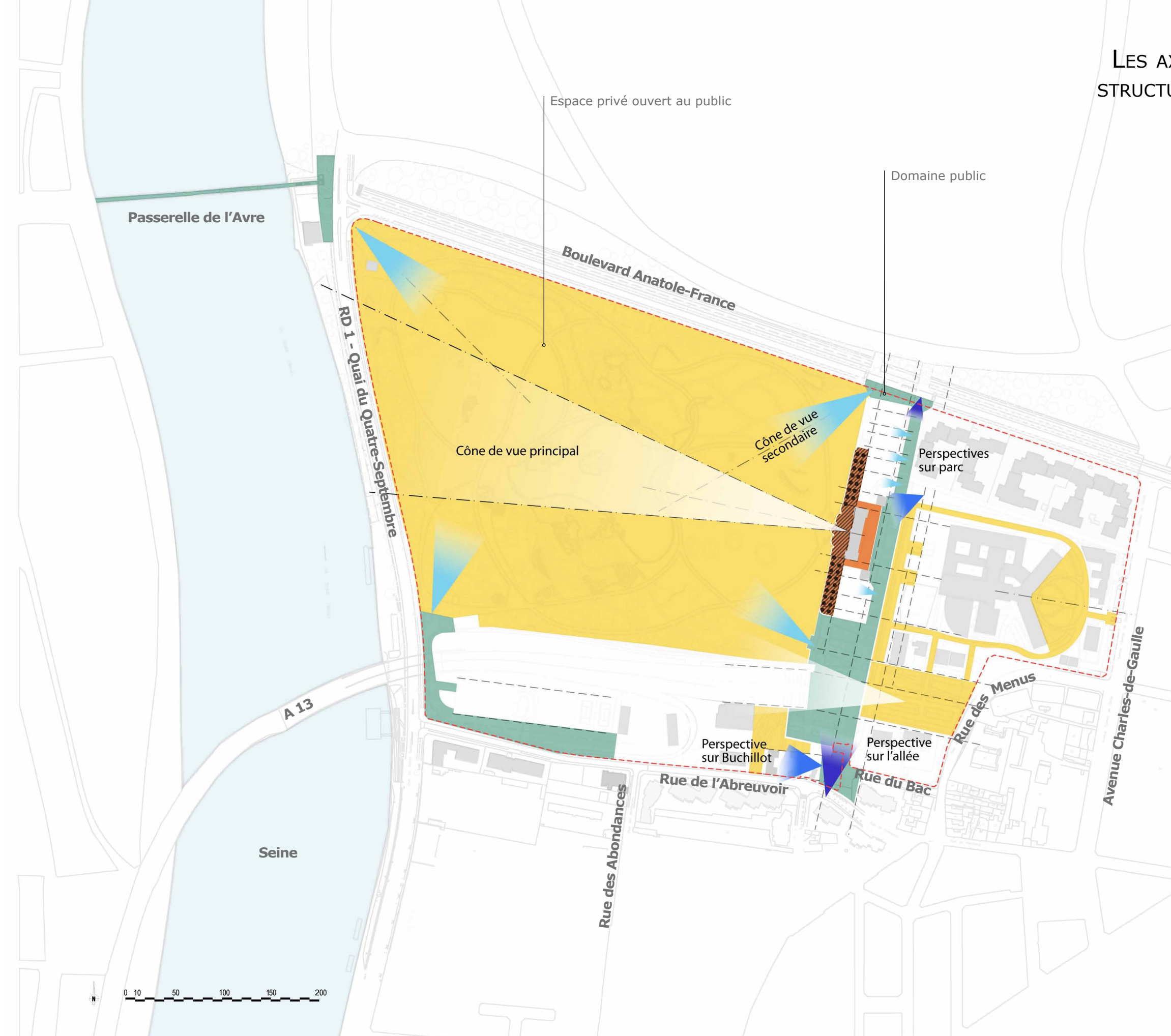
LES THÉMATIQUES, OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

NOUVELLES ACCESSIBILITÉS & CIRCULATIONS DOUCES



- ■ ■ Circulation piétonne
- - - Les grandes boucles du parc
- Les accès au parc
- ← → Circulation cycle
- Velib' Station Vélib' : desserte à renforcer
- BUS Desserte bus : desserte à renforcer
- ⋯ Voie de service & accès DIRIF & CG92 préservées
- P Parking aérien
- P souterrain Zone de possible parking souterrain
- ↪ Mise en impasse de la rue du Bac (desserte locale des riverains)
- Plateau

LES AXES DE COMPOSITION, LES PERSPECTIVES STRUCTURANTES ET LES USAGES DU SITE CLASSÉ



A la façon des parcs paysagers du XIX^{ème} siècle, le dessin du Schéma Directeur s'appuie sur les perspectives du site en établissant une hiérarchie entre ces dernières.

Les axes de composition se basent majoritairement sur le Château Rothschild qui historiquement est à l'origine de la composition générale du parc.

L'appropriation des espaces extérieurs du site classé par le public se fait par le domaine public, l'espace public à l'accès contrôlé, l'espace privé à l'accès contrôlé.

Dans la planche ci-contre, les zones non appropriables en terme d'usage (du site classé) sont laissées en blanc. Il s'agit des espaces privés et de l'autoroute.

- Les axes de composition
- Domaine public
- Domaine public sous contrôle
- Domaine privé sous contrôle
- Terrasse de contemplation du parc
- ∠ Perspectives lointaines majeures sur parc / coteaux Saint Cloud
- ▶ Perspectives sur parc -> scènes
- ▶ Perspectives sur châteaux / patrimoniales
- ▶ Perspectives sur l'allée
- ● ● Alignement végétal structurant



Le choix d'un certain nombre de constructions à supprimer a pour but l'amélioration de la qualité générale du site.

Afin de restaurer son paysage «naturel», le parc se voit débarrassé des équipements équestres (gradins, matériel d'éclairage, baraquements temporaires) ainsi que des aires de jeux. Les boxes des chevaux sont relogés dans le pôle sportif qui s'implanterait dans la bretelle autoroutière.

Les équipements du poney club sont également réintégrés dans ce nouveau pôle sportif, alors que la maison DIRIF est supprimée. Cela permet de dégager l'allée piétonne des Deux-Châteaux et de valoriser l'accès vers le parc et le château Buchillot.

L'hôpital pourra se recentrer sur ses nouveaux bâtiments avec la disparition des structures temporaires qui mitent aujourd'hui ses espaces extérieurs. Ces suppressions entrent dans le cadre de la valorisation des espaces publics de l'hôpital.

L'amélioration qualitative du site est réalisée grâce à la construction de nouveaux bâtiments remplaçant les éléments en rupture avec la forte image qualitative que suppose le classement.

 Zone de démolition

Ce document met en valeur la hiérarchie dans la constructibilité des espaces.

Les zones inconstructibles sont essentiellement des espaces encore préservés du parc historique Rothschild. Ces espaces doivent absolument être protégés de constructions futures pour en préserver la qualité. Au contraire, la question du maintien des constructions présentes sur ces zones est posée au cas par cas.

La zone non aedificandi au-dessus du tunnel est également comprise dans cette typologie.

Les zones potentiellement constructibles sont des secteurs déjà construits et pouvant être recomposés sur place (destruction puis reconstruction).

Les zones constructibles sont des espaces de projet identifiés dont les volumétries bâties vont :
- Rééquilibrer le rapport entre le château Rothschild et l'hôpital (respect des échelles)
- Requalifier fortement les espaces en friche (pôle sportif au sud de l'A13, hôpital, certains secteurs d'Ambroise Paré, arrière du Musée Belmondo).

Zone de projets bâtis
Nouvelle façade revalorisée de l'hôpital

- Zone inconstructible
- Zone potentiellement constructible
- Zone de projets bâtis
- Organisation de concours d'architecture pour les nouvelles zones de projets bâtis, publics et privés
- Villa Alexandrine





Les structures végétales proposées par le Schéma Directeur pour le site classé s'appuient sur l'énorme potentiel du parc. L'objectif essentiel est de redonner une cohérence au site classé et de retrouver des continuités paysagères (voir planche 1 -Parc- et planche du plan de gestion). De nombreux arbres remarquables sont classés et identifiés par les services de la Ville et de GPSO. Chacun de ces arbres est repéré et fait l'objet d'un fiche d'identification. Ces arbres sont à conserver.

A partir des végétaux existants, l'objectif est de raccrocher l'ensemble des autres espaces verts disséminés dans le site classé, et pour certains, vestiges de l'ancien grand parc.

Tilleuls en alignement existants

Diagnostic phytosanitaire à effectuer
En cas de replantation, les essences devront être identiques à la situation actuelle et une stratégie de replantation sera établie

- Végétal de masse
- Prairie
- Végétal d'accompagnement du bâti + quelques arbres remarquables
- Masse arborée - existant
- Masse arborée - projet
- Arbre solitaire - existant
- Arbre remarquable PLU
- Arbre d'alignement

CAHIER 3 : ILLUSTRATIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR

Exemples de plans de masse / Références photographiques / Mutations foncières

PRINCIPES EXPLORATOIRES DE MISE EN OEUVRE

ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR ORGANISATION ET PLAN MASSE GENERAL



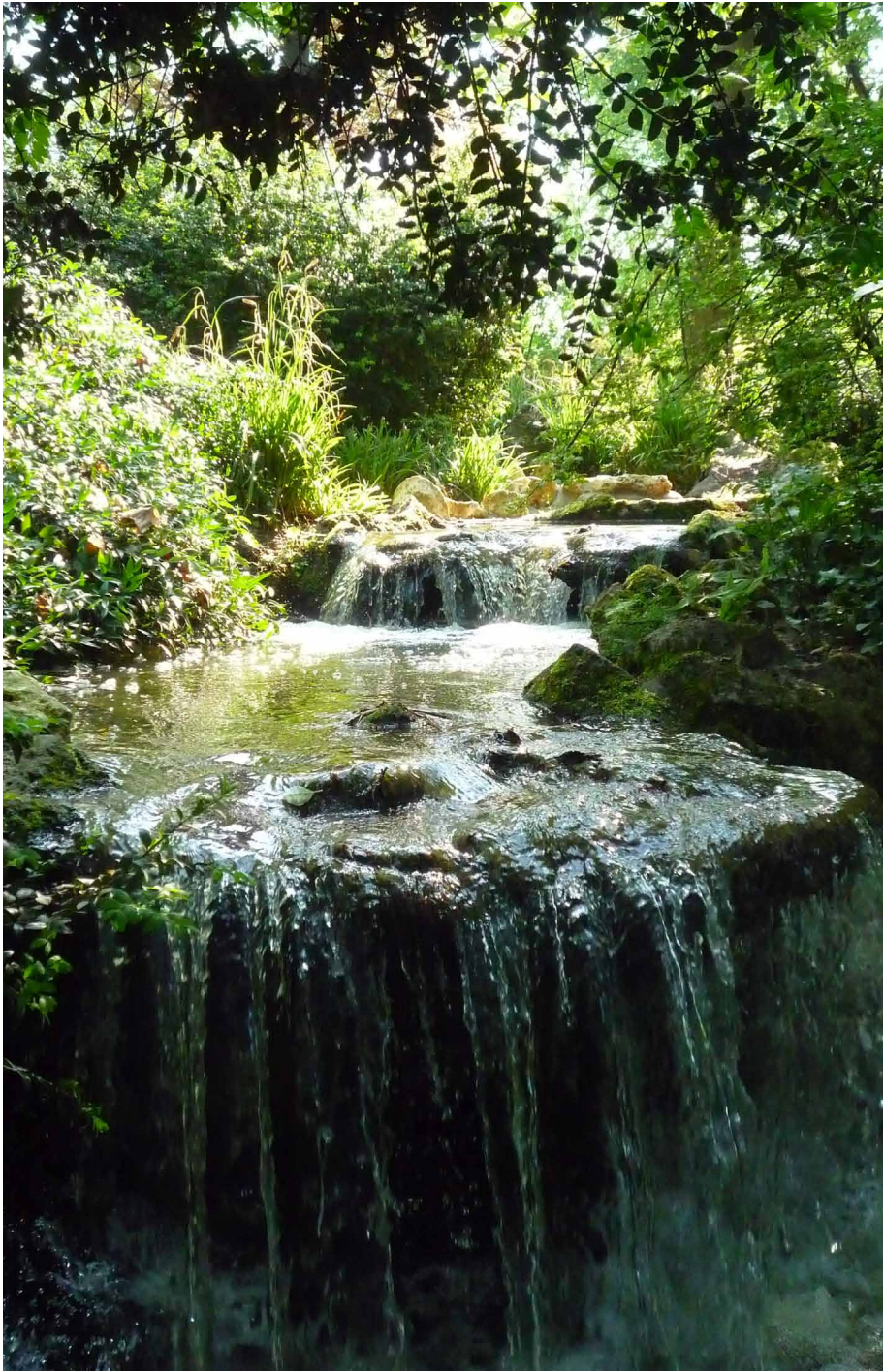
NOTA : Toutes les hauteurs et dimensions sont données à titre indicatif sous réserve :
- de relevés géomètre avec la détermination précise des niveaux de référence
- d'études architecturales plus approfondies.

Les sentiers botaniques pédagogiques

ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR



Les cascades du Routin sont préservées, leur accès facilité



Une pratique équestre bien délimitée est conservée dans la réhabilitation du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild.



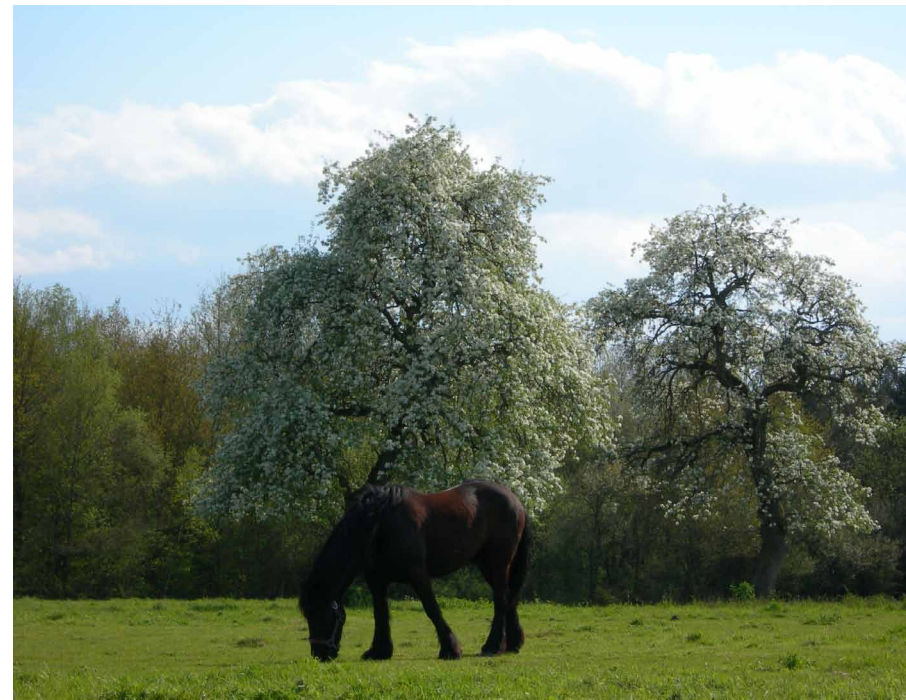
Espace de reconquête végétale de sous-bois avec protection des zones replantées



Parc André Citroën (Paris)
Gilles Clément et Allain Provost (Paysagistes)
 Interprétation contemporaine du jardin Japonais sur un franchissement d'une pièce d'eau



Prairie de pâture



Parc de Sceaux (Paris) Atelier de Launay (concepteurs)
 Les espaces ludiques avec la réalisation de mobilier spécifique qualitatif de jeux



Potager du Dauphin (Meudon)
 Le château règne sur son parc



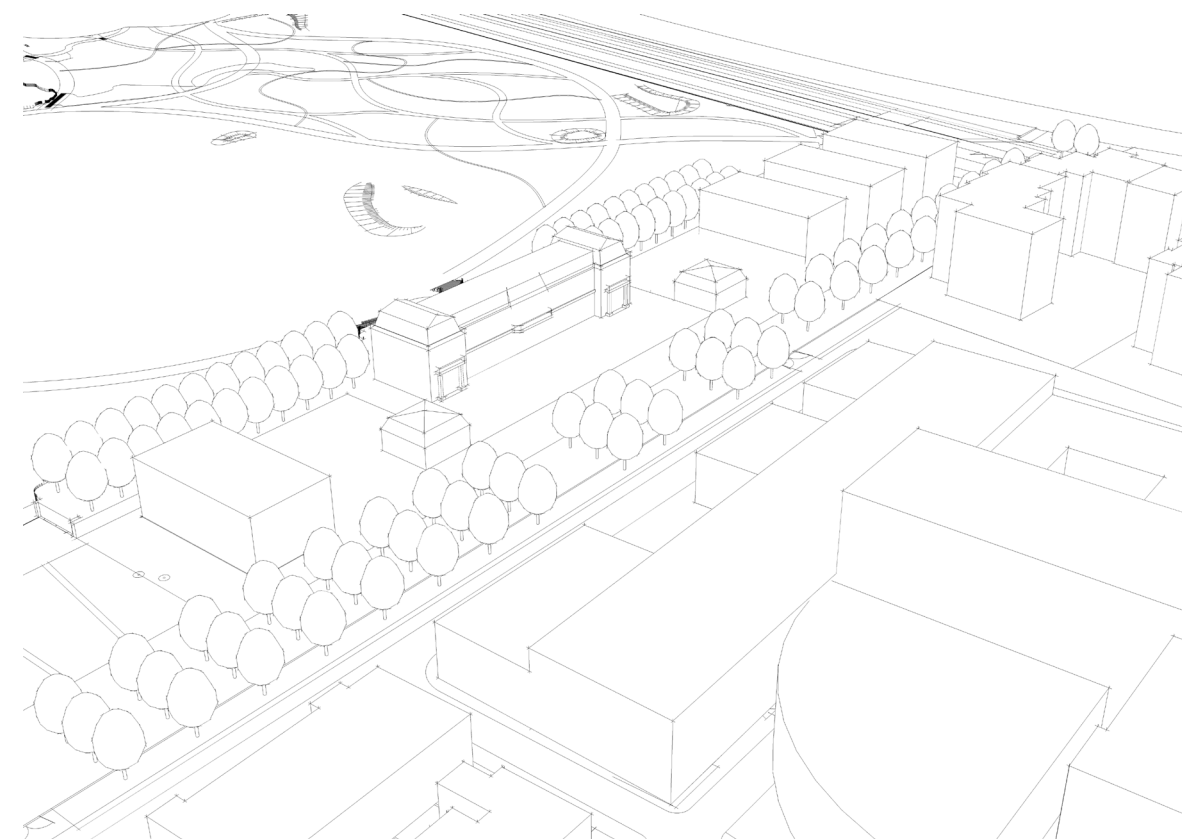
Lac Majeur (Italie)
 Massifs fleuris dans un espace ouvert de pelouse



Jardin d'acclimatation (Paris) Agence Alep / Deliau (architectes)
 Les espaces ludiques avec la réalisation de mobilier spécifique qualitatif de jeux



NOTA: Les hauteurs et dimensions sont données à titre indicatif sous réserve de relevés géomètre et de détermination précise des niveaux de référence.



ALLÉE DES DEUX-CHATEAUX SECTEUR NORD

ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR

Exemple sur la parcelle château en suivant les règles de bases des nouveaux programmes :

- 3 plots R+3+1 (au Nord du château) et 1 plot R+3 (Sud du château) de dimensions égales épaulent le Château et ses pavillons et scandent la visibilité vers le Parc depuis l'Allée
- Le château et les deux pavillons font l'objet d'une restauration patrimoniale

Cette solution est compatible avec le PLU actuel, sauf à considérer la présence d'un arbre remarquable au niveau du plot Sud. Compte tenu de son état sanitaire (dépérissement avancé) son abattage sera envisageable.

Il nécessitera une déclaration auprès de la Mairie de Boulogne-Billancourt et du Bureau des sites et des espaces protégés (avec documents justificatifs) ainsi que de solides mesures compensatoires (plantations d'arbres de hautes tiges en remplacement).



- traversée piétonne sécurisée
- desserte bus
- porte de Longchamp

Entrée voitures

Continuités paysagères et visuelles. Jardins éventuellement privatifs préservant les transparences sur le parc (10 m de large minimum) + quelques arbres remarquables plantés en pleine terre (suppression de places de stationnement dans le parking souterrain)

Zone constructible

Jardins, éventuellement privatifs, préservant les transparences sur le parc

Lisière végétale dégagée avec la suppression
du bâtiment de la médecine du travail.
Plantations arborées complémentaires

Communication piétonne
entre hôpital et allée

Terrasse du château
(domanialité / usage à définir)

Alignement des façades de l'hôpital sur les bâtiments existants

Rupture dans la continuité de façade : espace type placette, patio avec vue sur château et allée

Jardins, éventuellement privatifs, préservant les transparences sur le parc

Grand escalier préservé

Nouvel alignement arboré

Servitude de passage à définir à travers le château et sur la terrasse

Terrasse, éventuellement privée
du château ouverte au public
Valorisation du château restauré
par un programme ambitieux
tourné vers le public

Platane d'Orient classé devant être abattu (dossier justificatif à produire par la MOE de l'opération château)

A partir du Musée Belmondo, le jardin de sculptures se développe sur l'allée

Alignement sur château

Alignement sur bâtiment «Y» de l'hôpital

Alignement sur pavillon

Alignement sur voie interne

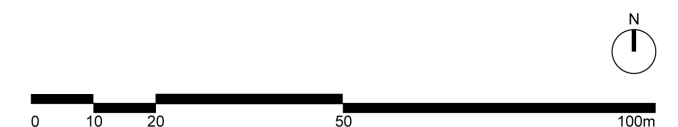
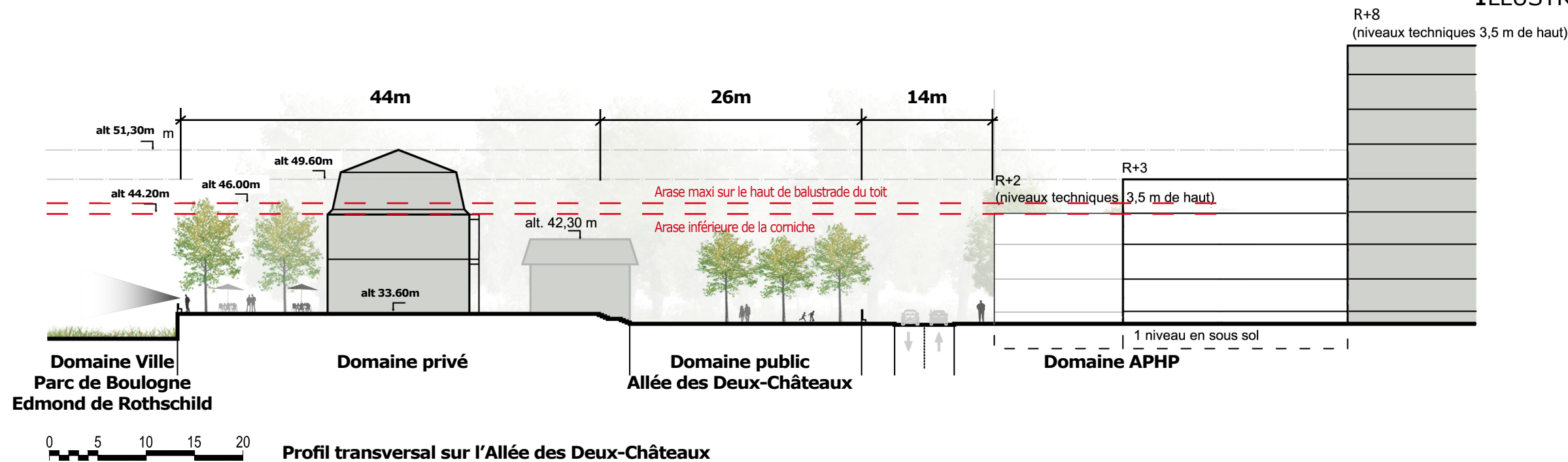
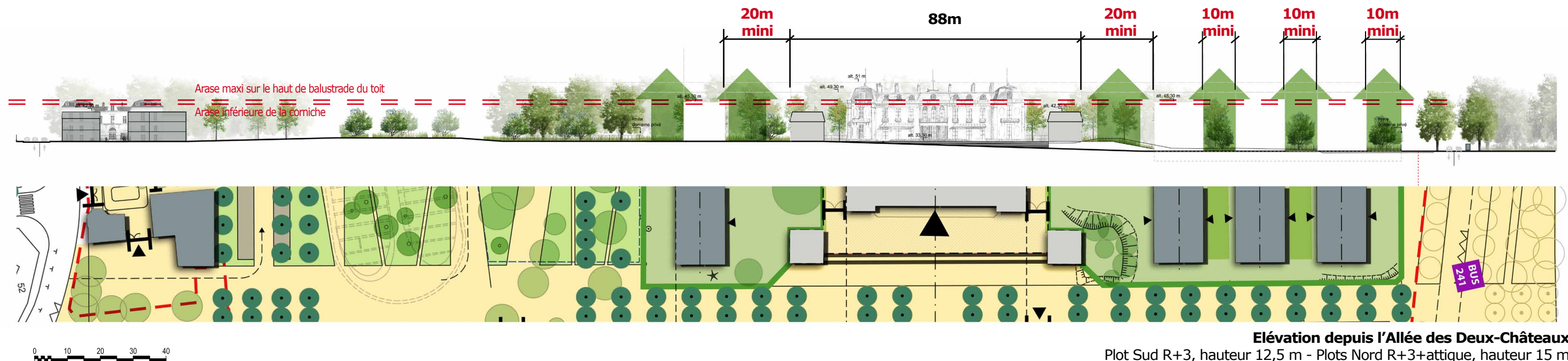


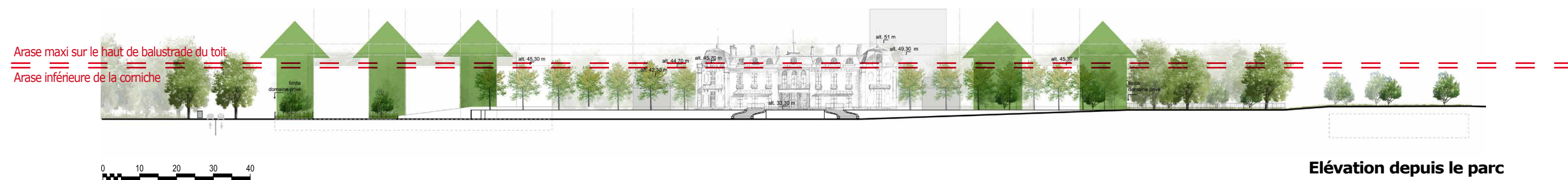
ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR



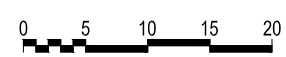
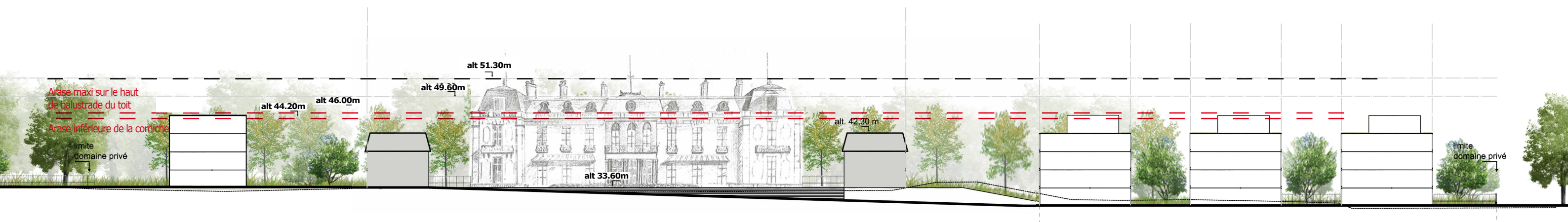
Le Schéma Directeur du site classé définit une volumétrie capable maximum. La hauteur maximale des nouveaux bâtiments de l'hôpital face au château sera limitée à R+2, et pourra être ajustée entre le niveau bas de la corniche et l'arase supérieure de la balustrade de toit du château. Un niveau de plus sera possible au-delà de ces avancées pour les volumes adossés au Trident en Y.



Plot Sud R+3, hauteur 12,5 m - Plots Nord R+3+attique, hauteur 15 m
Traitement de jardin entre les plots (continuités paysagères avec le parc, percées visuelles).
Vues préservées vers le parc entre les plots, symétrie de composition du bâti de part et d'autre du château



NOTA: Les hauteurs et dimensions sont données à titre indicatif



Élévation depuis l'Allée des Deux-Châteaux

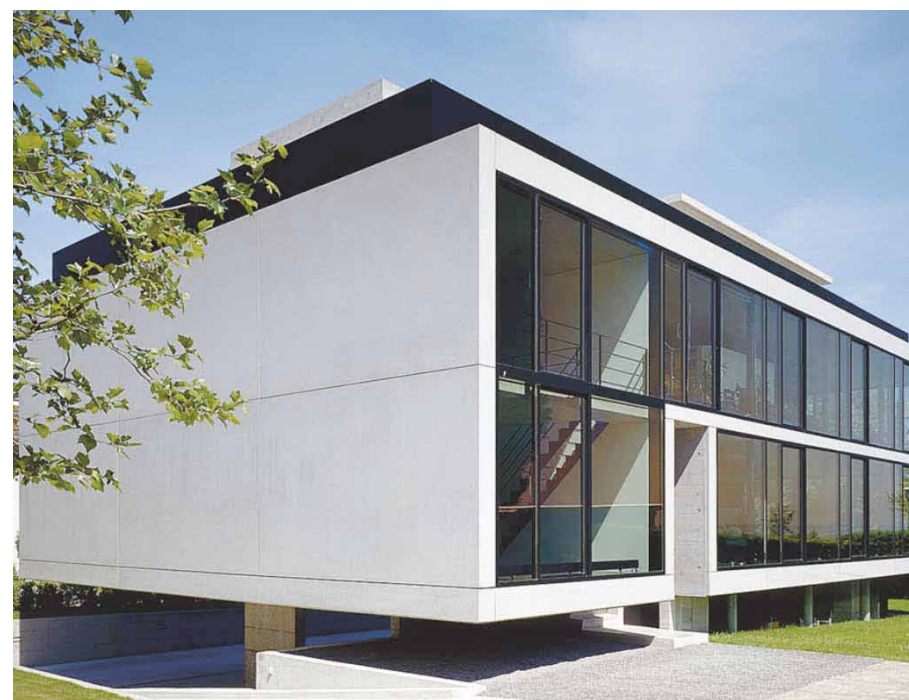
Plot Sud R+3, hauteur 12,5 m - Plots Nord R+3+attique, hauteur 15 m

Traitement de jardin entre les plots (continuités paysagères avec le parc, percées visuelles). Vues préservées vers le Parc entre les plots, symétrie de composition du bâti de part et d'autre du château

RÉFÉRENCES DE PLOTS



Logements collectifs à Zurich (Suisse) AGPS (architectes)
Les matériaux utilisés sont à la fois peu nombreux et simples (bois, métal, pierre, verre).



Maison familiale à Horn (Suisse) BEAT CONSONI (architecte)
Simplicité des volumes, transparence des surfaces vitrées, légèreté du bâtiment apporté par la mise sur pilotis.



Magasin TODS à Tokyo (Japon) TOYO ITO (architecte)
Double peau claire et déstructurée

Logements à Lucerne (Suisse) RIGERT-BISANG (architectes)
Intérêt des volumes simples mais pas simplistes, très sobre pour laisser la part belle au château.



Logements collectifs à Zurich CHRISTIAN KEREZ (architecte)
Les surfaces vitrées mettent en évidence les dalles et le végétal du parc pourrait se refléter dedans, l'effet horizontalité est intéressante.



Logements collectifs en Chine DAVID CHOPPERFIELD (architecte)
Intérêt du bois et des effets de transparences de la double peau.



Centre Culturel Nordwesthaus à Fussach (Autriche) BAUMSCHLAGER EBERLE (architectes)
Façade mystérieuse et blanche apte à se mêler facilement avec le calcaire du château.



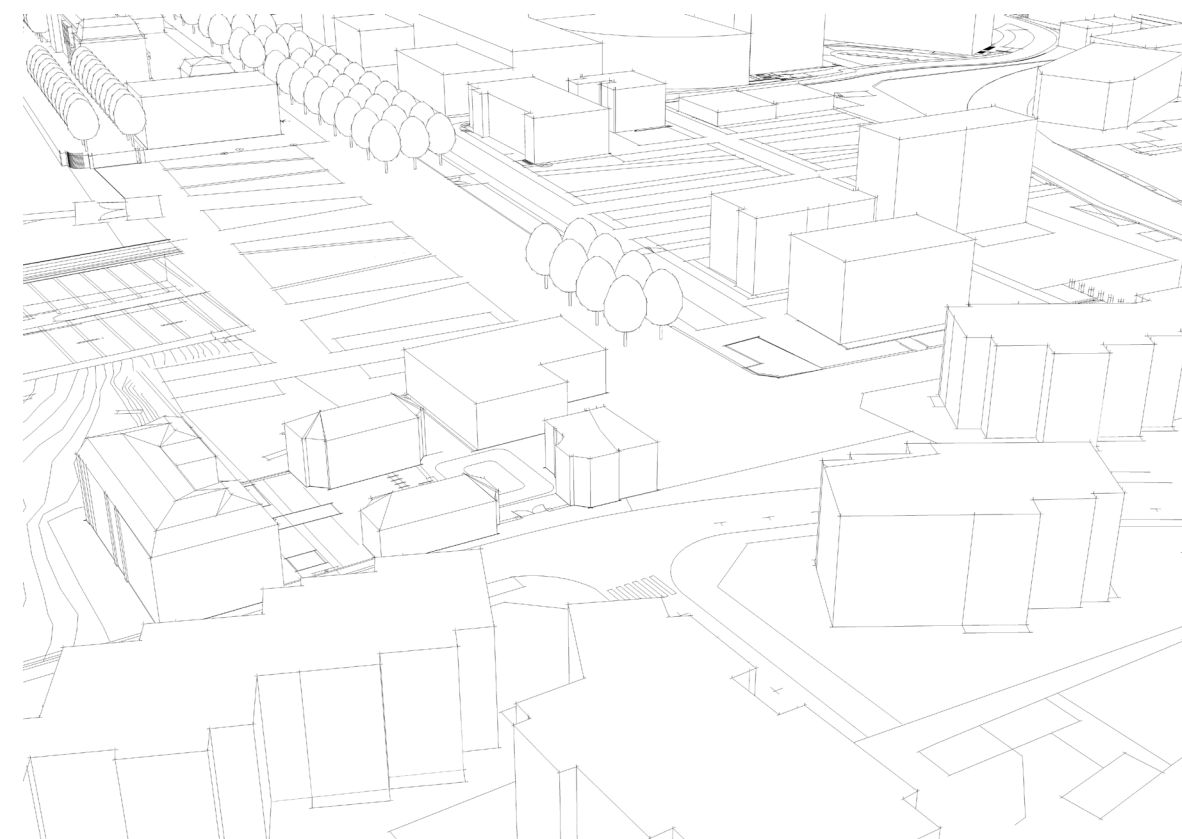
Logements collectifs Boulogne Billancourt G. BENOIT & F. MAYER (architectes)
Exemple de parfaite intégration d'un bâtiment plot dans un jardin.



Logements collectifs à Zurich (Suisse) AGPS (architectes)
Volumes simples et classiques. Effet aérien donné par le traitement en retrait du rez-de-chaussée.



NOTA: Les hauteurs et dimensions sont données à titre indicatif sous réserve de relevés géomètre et de détermination précise des niveaux de référence.



ALLÉE DES DEUX-CHATEAUX SECTEUR SUD

ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

Nouvelle entrée du parc

Voie de service DIRIF

Accès permanent vers l'A13 et le Quai du Quatre-Septembre maintenu (sécurité, urgence,...).
De fait la partie Sud de L'Allée des Deux-Châteaux est un espace partagé par les visiteurs et les services de l'Etat.

Couverture partielle de l'A13 (1830 m²): sous réserve d'une étude de faisabilité technique avec la DIRIF (voirie lourde pour passage véhicules de secours) et des incidences financières.
Espace végétalisé accompagnant l'allée avec de larges perspectives vers le parc (espace végétal/belvédère).

Extension du Musée Belmondo
(accueil boutique, salle d'exposition temporaire, espace cafétéria)
+ Logement de service DIRIF.

Espace vert en abord du château Buchillot et petit parking public aérien (environ 15 places) ou souterrain.

Vestige de l'ancien mur de clôture de la propriété Rothschild. Cette enceinte classée sera préservée, ses parties en serrurerie seront réhabilitées. Les parties en mur maçonné seront conservées mais pourront être ajourées. Les choix de découpes des murs devront faire partie intégrante des projets d'architecture périphériques et être parfaitement justifiés.

Placette devant le Musée Belmondo intégrant les arbres existants.
Partage de la chaussée à aménager sur placette pour assurer l'accès permanent des véhicules DIRIF (urgence, maintenance technique, sécurité, ...) entre la rue de l'Abreuvoir, le viaduc Nord de l'A13, et longeant le Parc jusqu'aux Quais.

Rue du Bac : Mise en impasse et réduction de l'emprise automobile
La mise en impasse de la rue permet de favoriser un usage piéton (pas de stationnement sur chaussée) et de créer une placette piétonne au débouché de L'Allée des Deux-Châteaux, face au Musée Belmondo, mais sans empêcher la desserte locale Véhicules légers pour les logements.
La mise en impasse ne signifie pas l'absence d'accès véhicules légers qui restent limités et liés aux riverains (parking).

Périmètre variante (bâtiment R+3) avec destruction de l'actuel bâtiment de logement

Réseau de circulations piétonnes interne à l'hôpital

Espace végétalisé assurant le lien entre le Parc de Boulogne Edmond de Rothschild et la végétation de l'hôpital

Nouvelles entrées voiture et piétonne de l'hôpital avec contrôle d'accès

Parking hôpital reconfiguré et paysager (plantations en bosquets, matériaux infiltrant). Environ 110 places véhicules légers

Espace privé reconfiguré (stationnement et cheminement dans la continuité des aménagements hôpital)

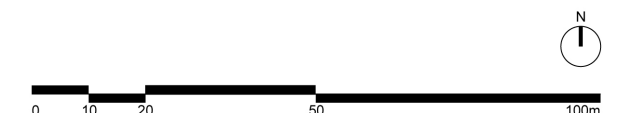
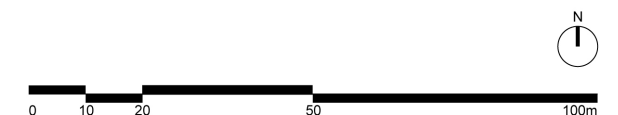


ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR VARIANTE SUR L'EXTENSION DU MUSÉE



Parking public aérien ou souterrain
(Buchillot, Parc de Boulogne Edmond de Rothschild)
Environ 15 places Véhicules légers + 1 car ou 25 places
Véhicules légers en configuration aérienne.

Extension du Musée Belmondo
(accueil boutique, salle d'exposition temporaire,
espace cafétéria)
+ Logement de service DIRIF



Le château d'Asnières avant restauration



Le château d'Asnières après restauration

Plantation organisée de pépinière



Orangerie du château (Versailles)
Espace structuré et végétal

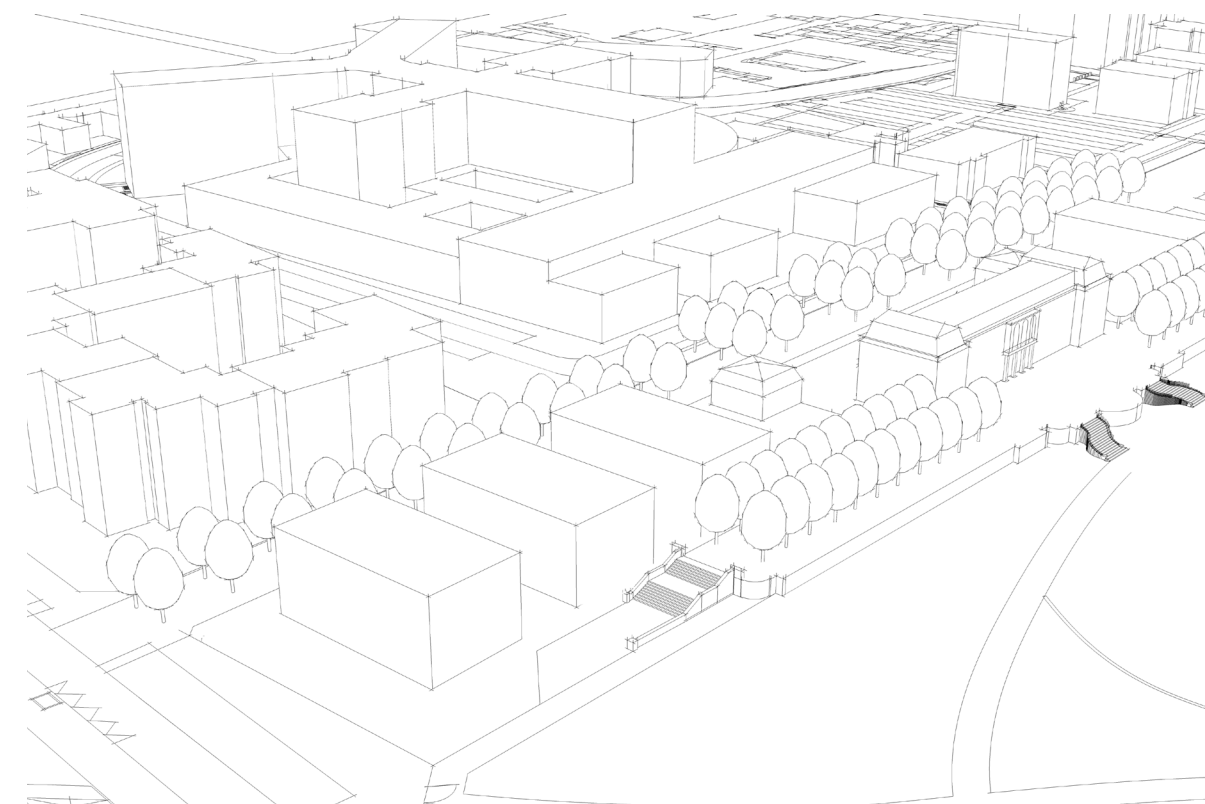
Parc du Vallon (Lyon) Ilex (paysagiste)
Perspectives d'ambiances sur des espaces ouverts, équipés
d'ambiance paysagère



Berges du Rhône (Lyon) In Situ (Paysagiste)
Allée paysagère le long du fleuve



NOTA: Les hauteurs et dimensions sont données à titre indicatif sous réserve de relevés géomètre et de détermination précise des niveaux de référence.



HÔPITAL [APHP]

ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR



ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

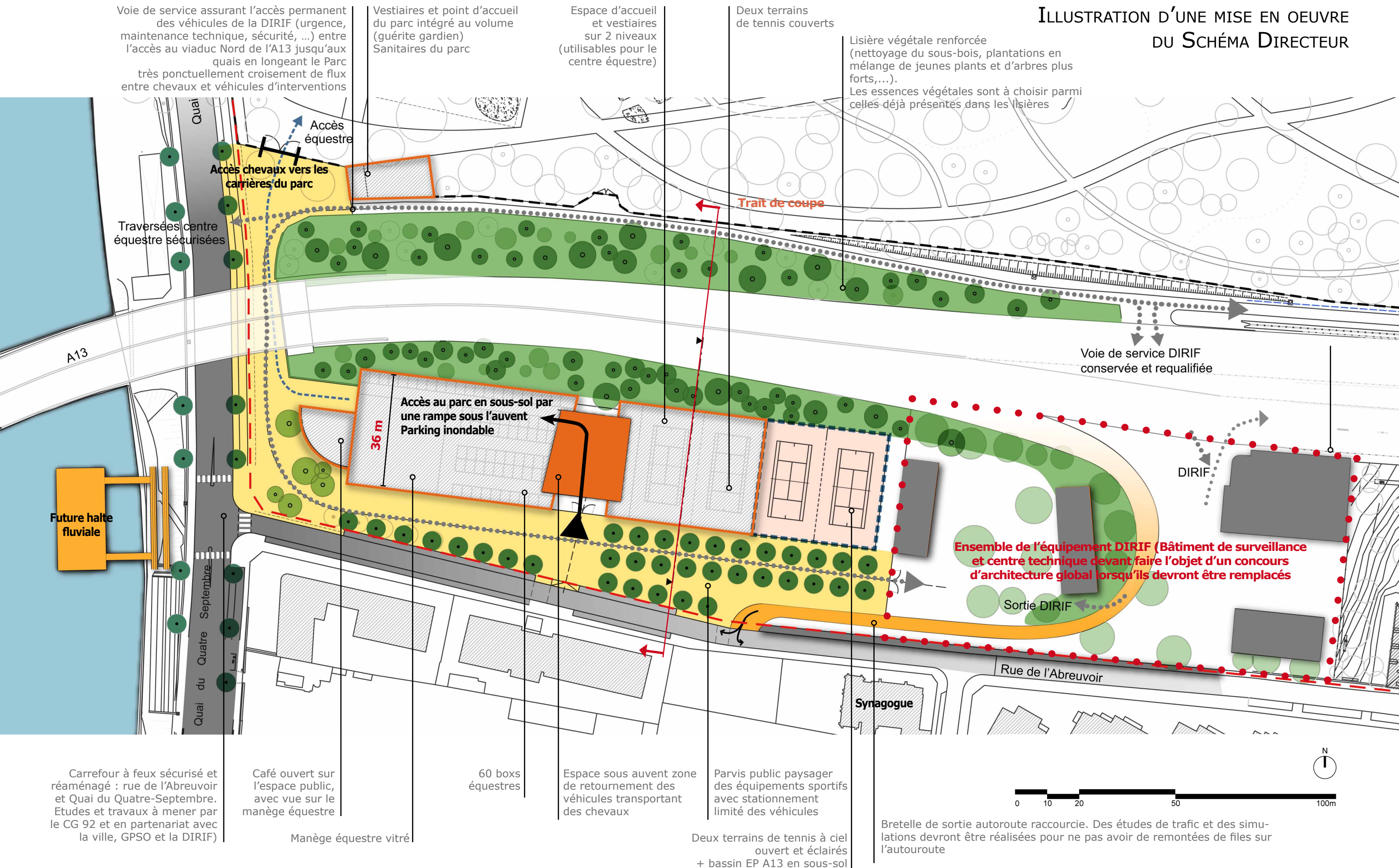
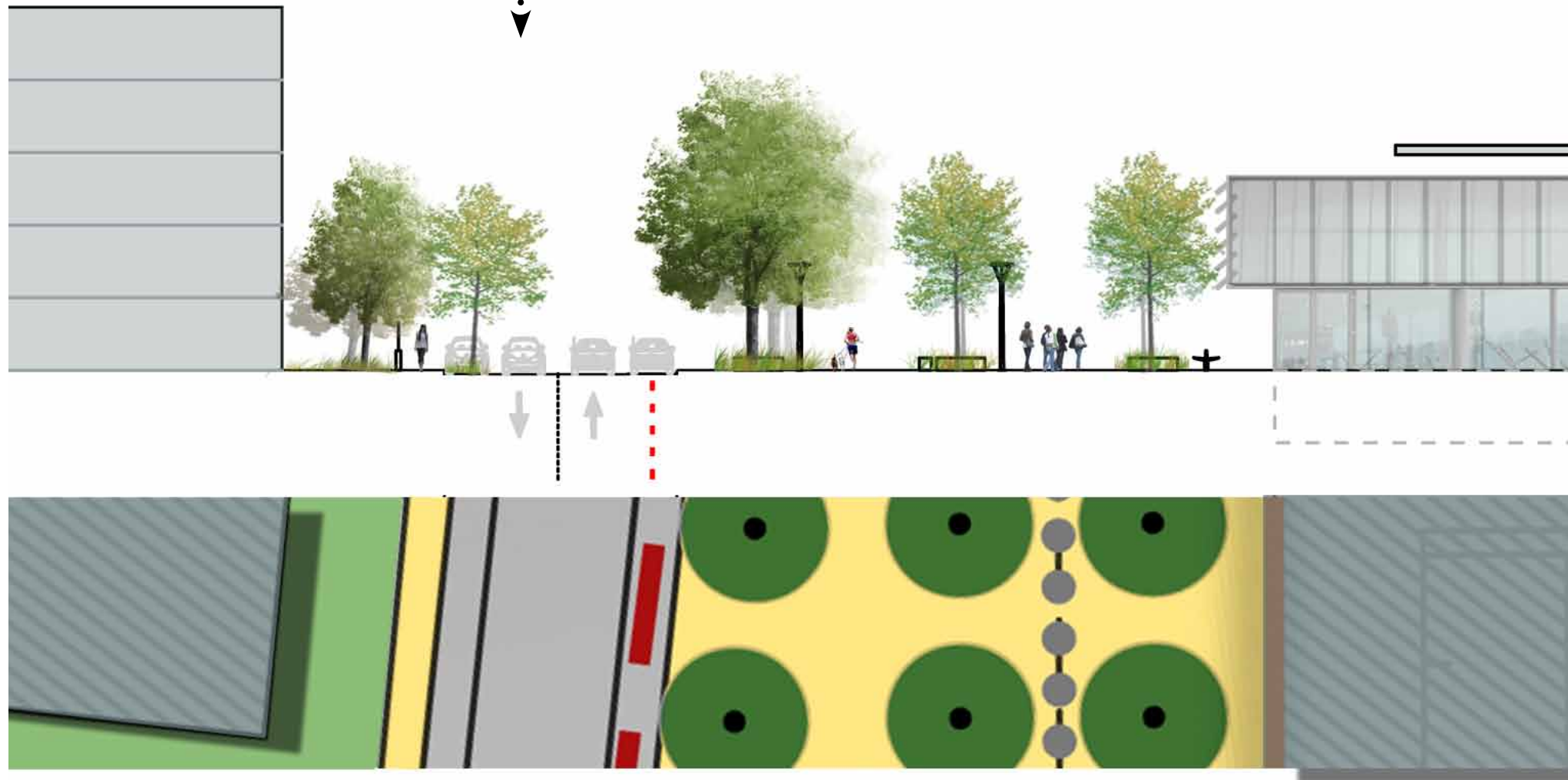
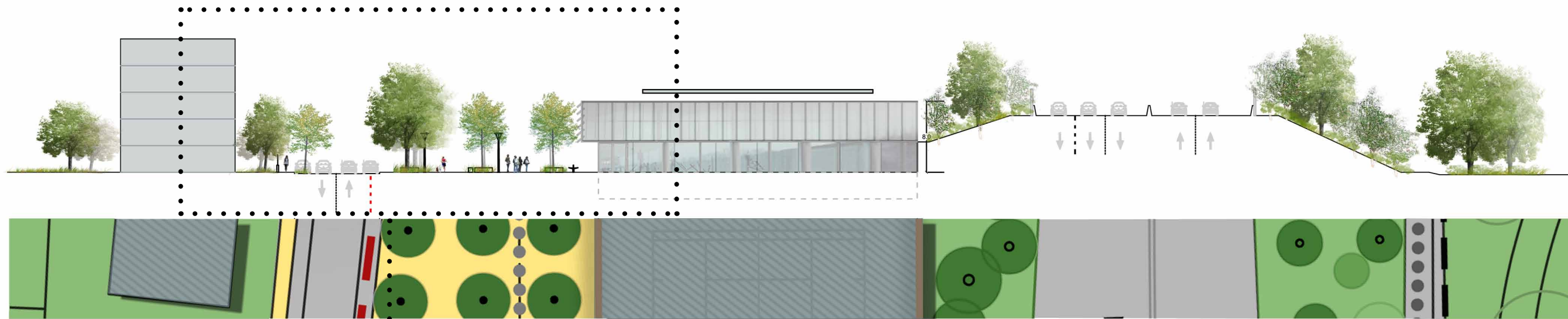
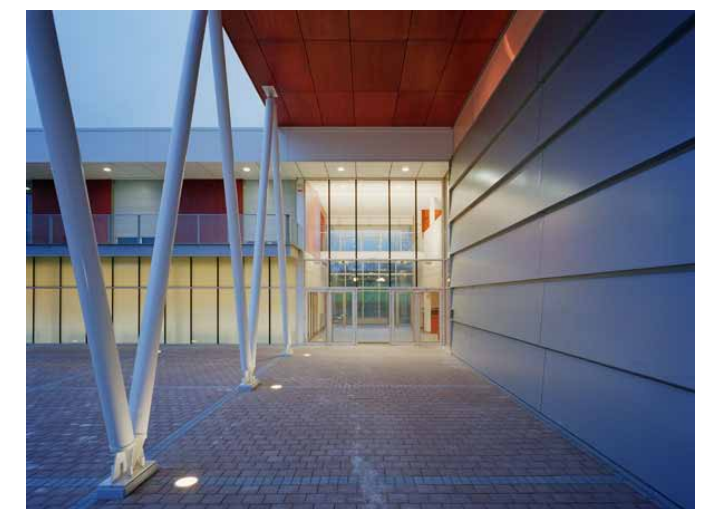


ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR



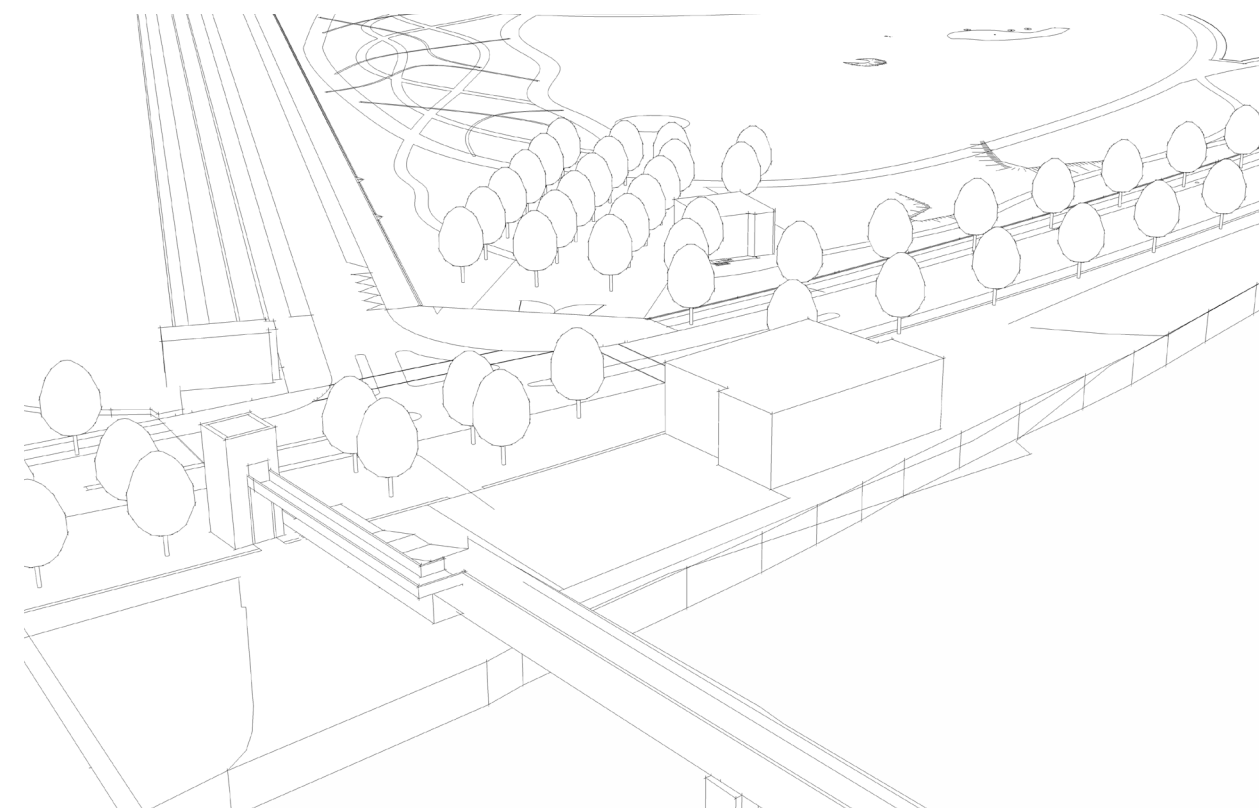
Complexe sportif (Barr)
Weber & Keiling (Architectes)
Référence de pôle sportif



Salle Omnisport (Bouxwiller)
Weber & Keiling (Architectes)
Référence de pôle sportif



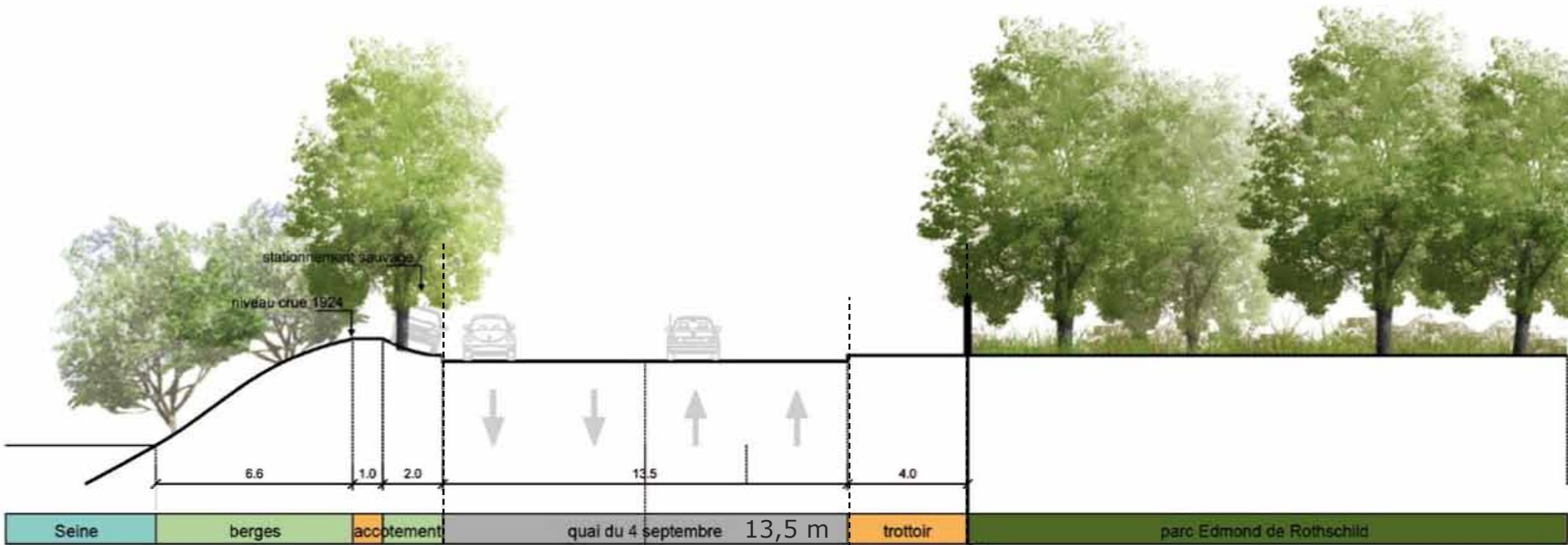
NOTA: Les hauteurs et dimensions sont données à titre indicatif sous réserve de relevés géomètre et de détermination précise des niveaux de référence .



PORTE DE L'AVRE

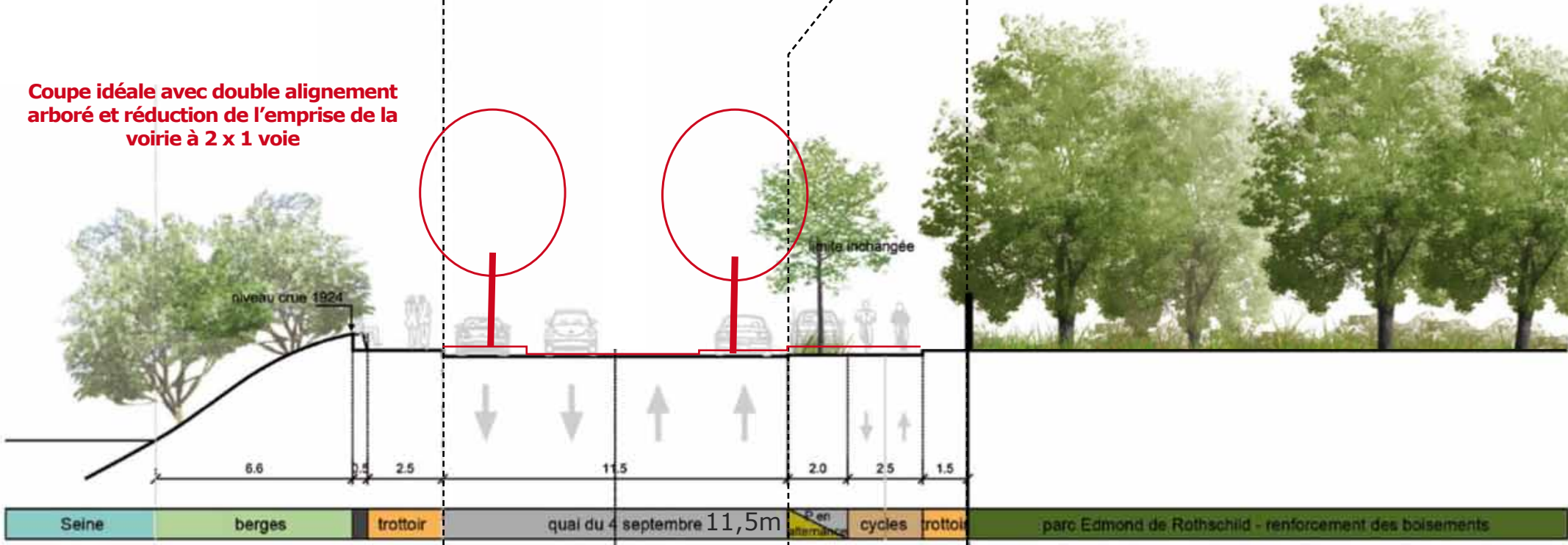
ILLUSTRATION D'UNE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR





Profil état actuel
Largeur voirie 13,5 m (bandes roulan-tes 3,40 m)

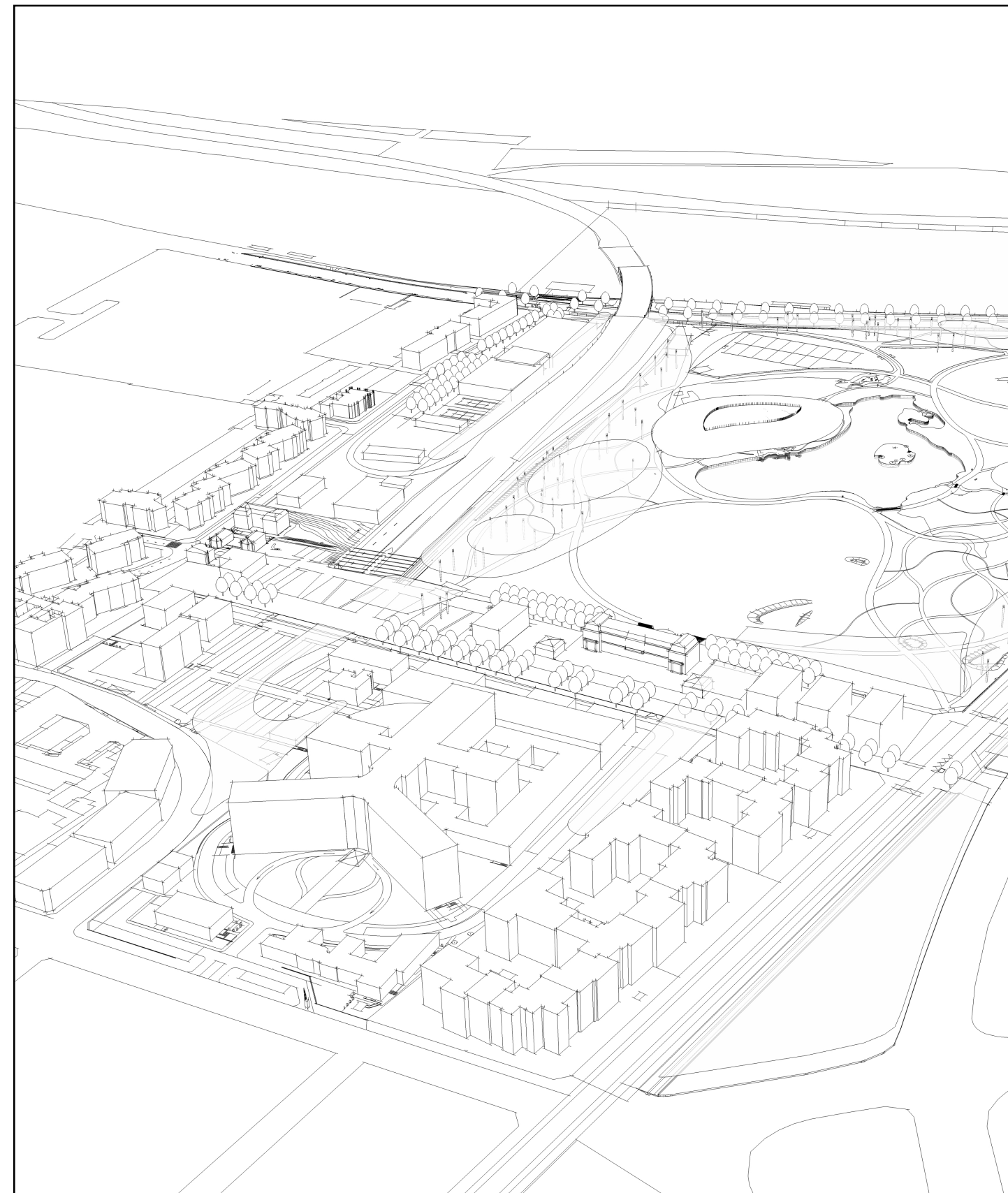
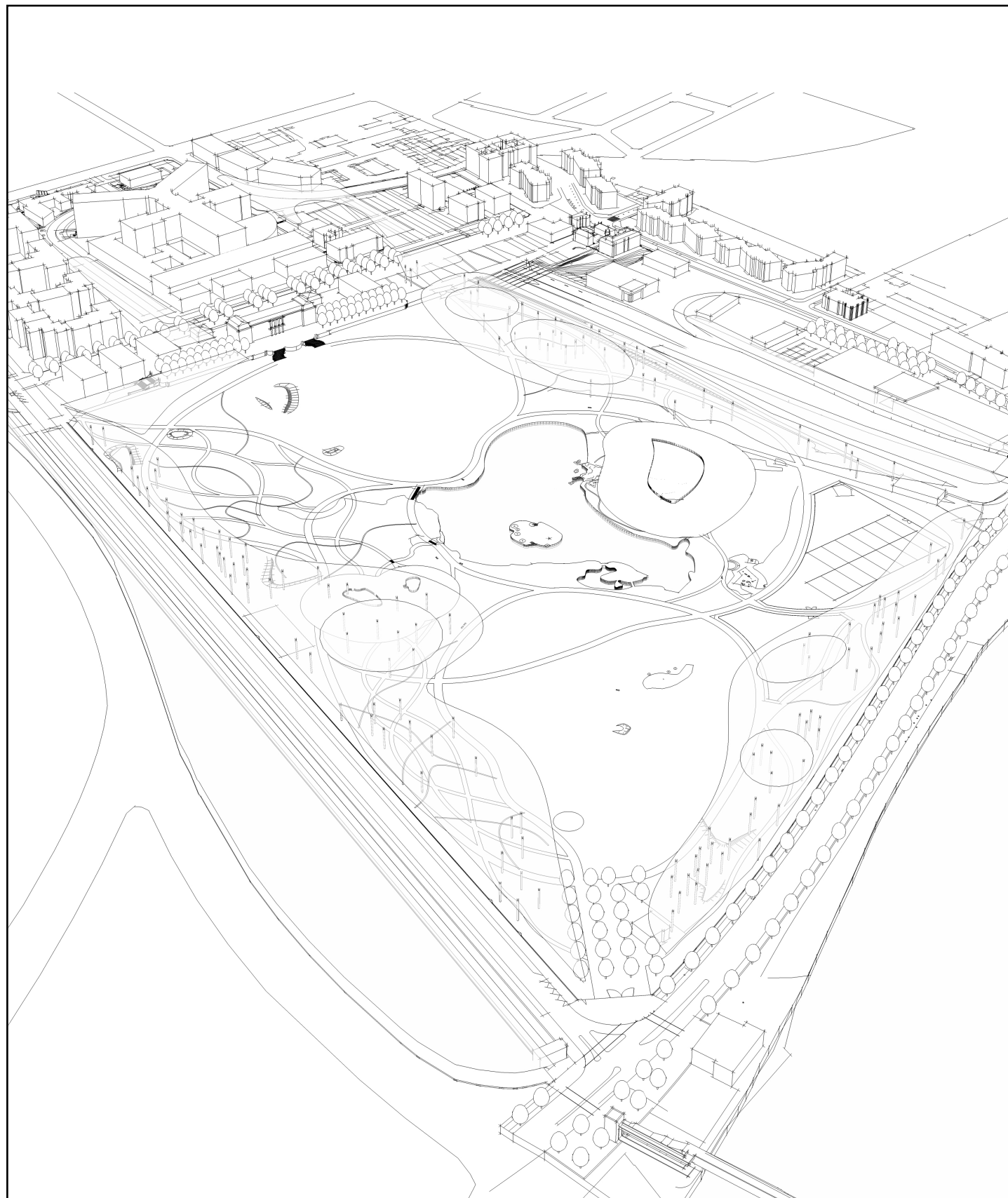
Coupe idéale avec double alignement arboré et réduction de l'emprise de la voirie à 2 x 1 voie

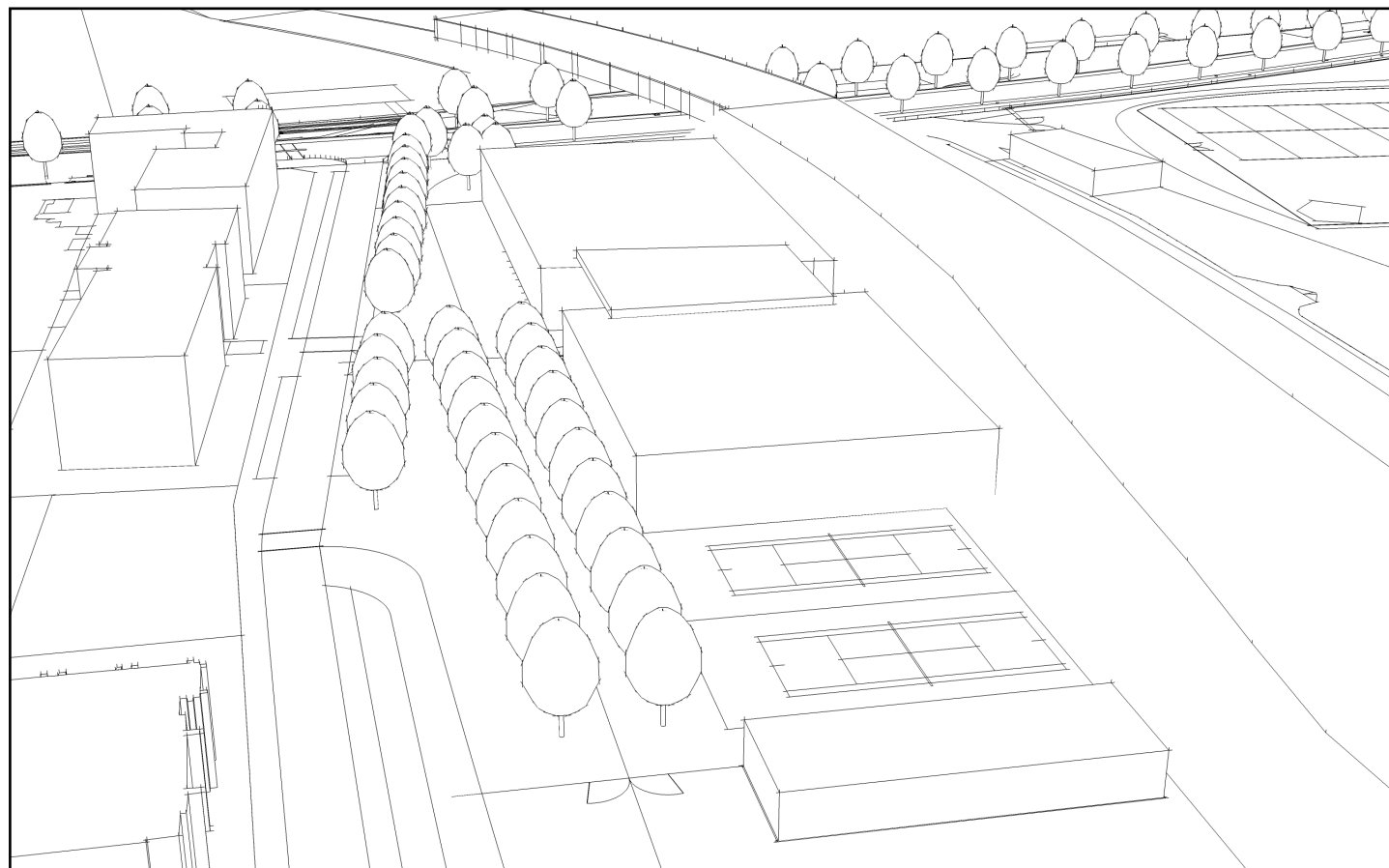


Profil de principe avec intégration d'une piste cycles et d'une promenade piétonne sur la berge de Seine. Réduction de la voirie, largeur voirie 11,5 m (bandes roulan-tes 2,75 m)

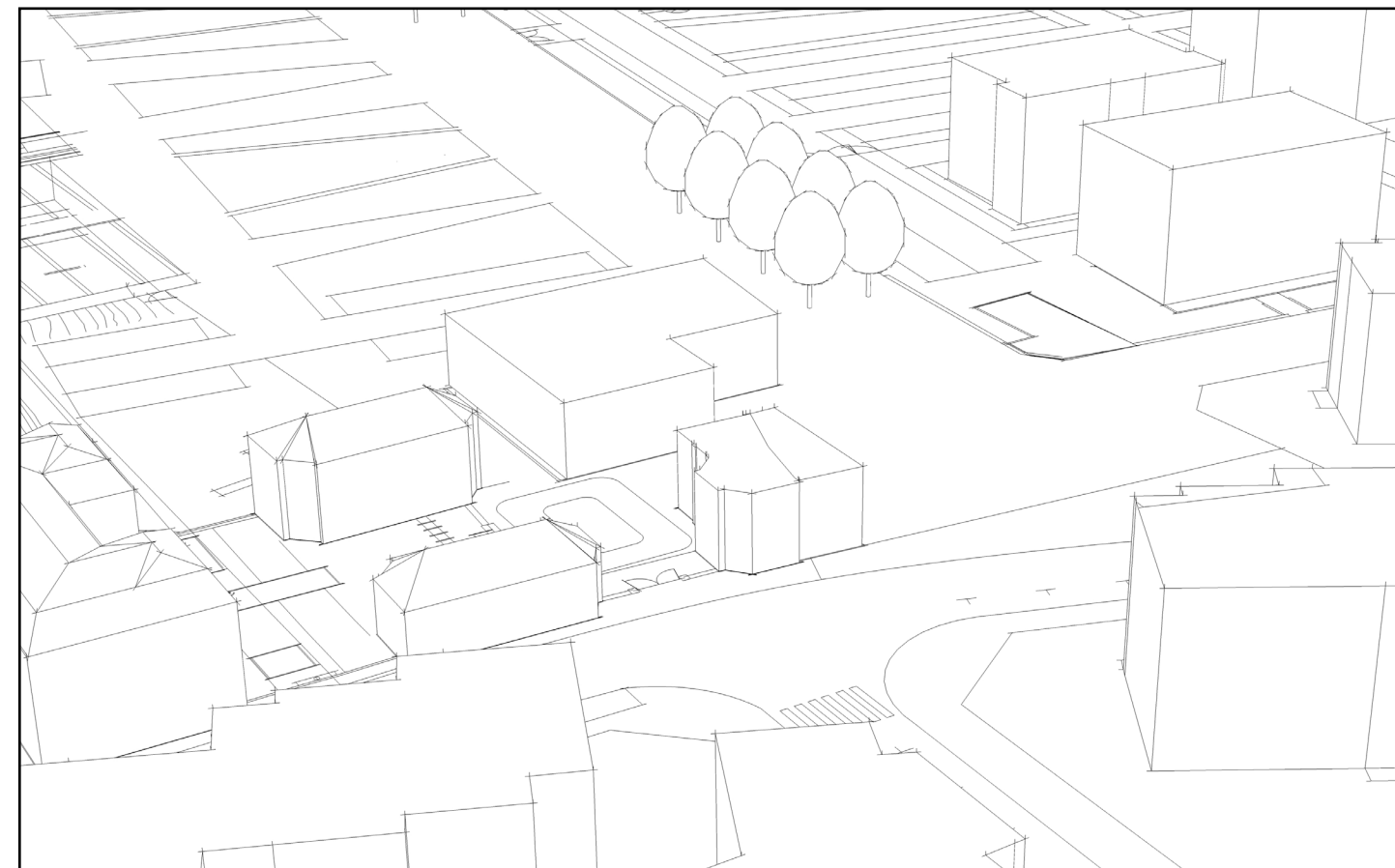
VISUALISATIONS 3D



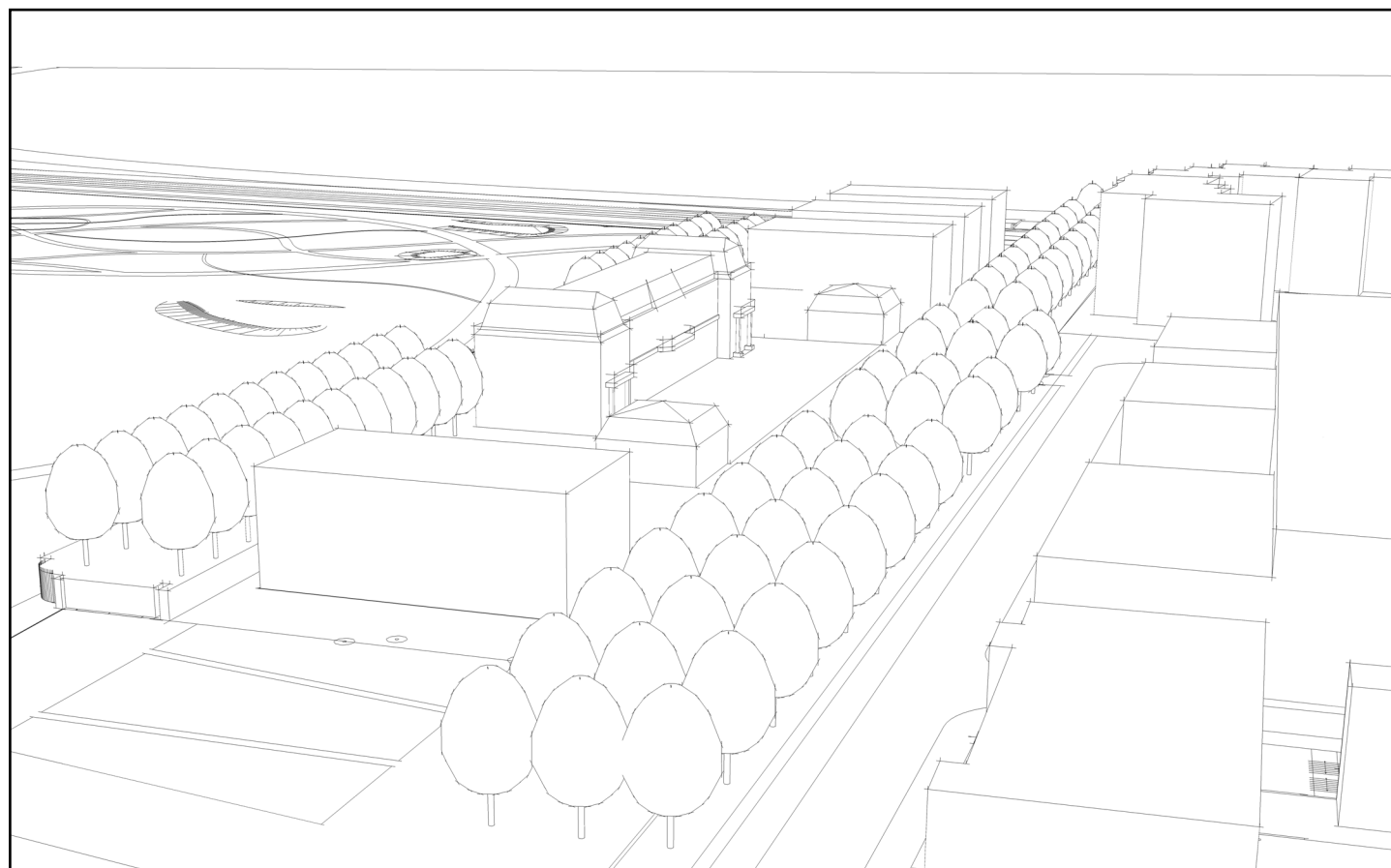




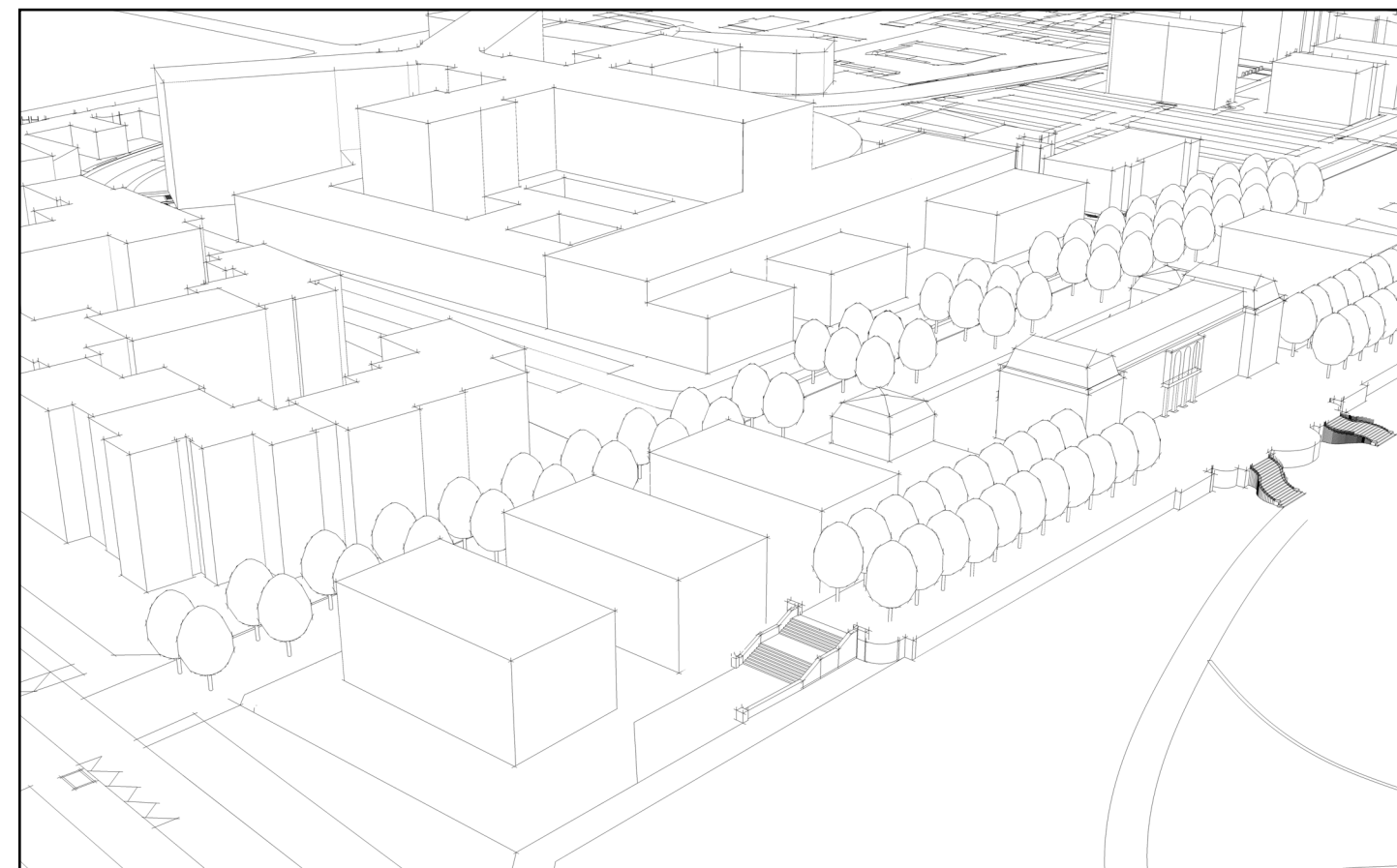
Pôle sportif



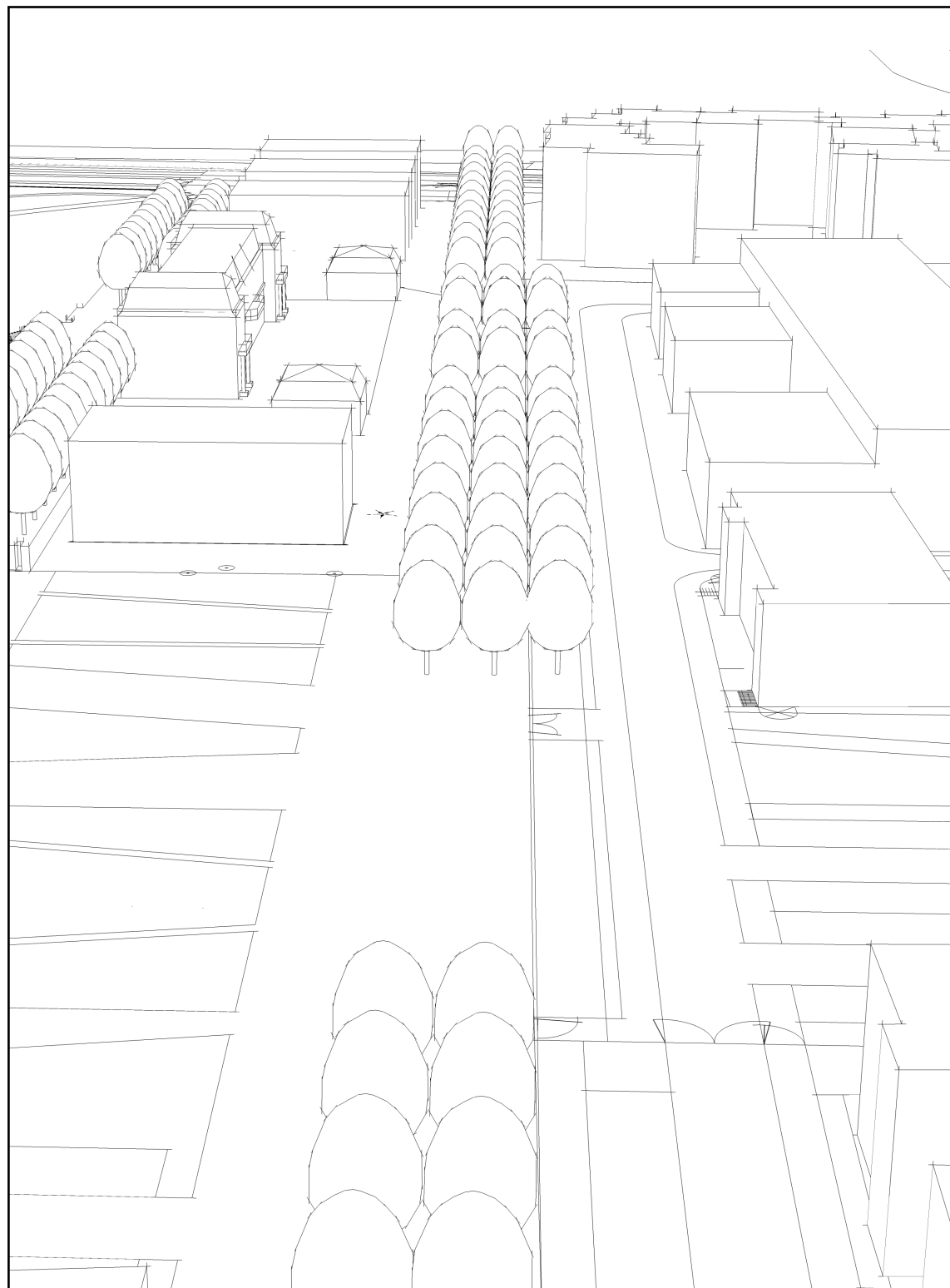
Château de Buchillot - solution variante



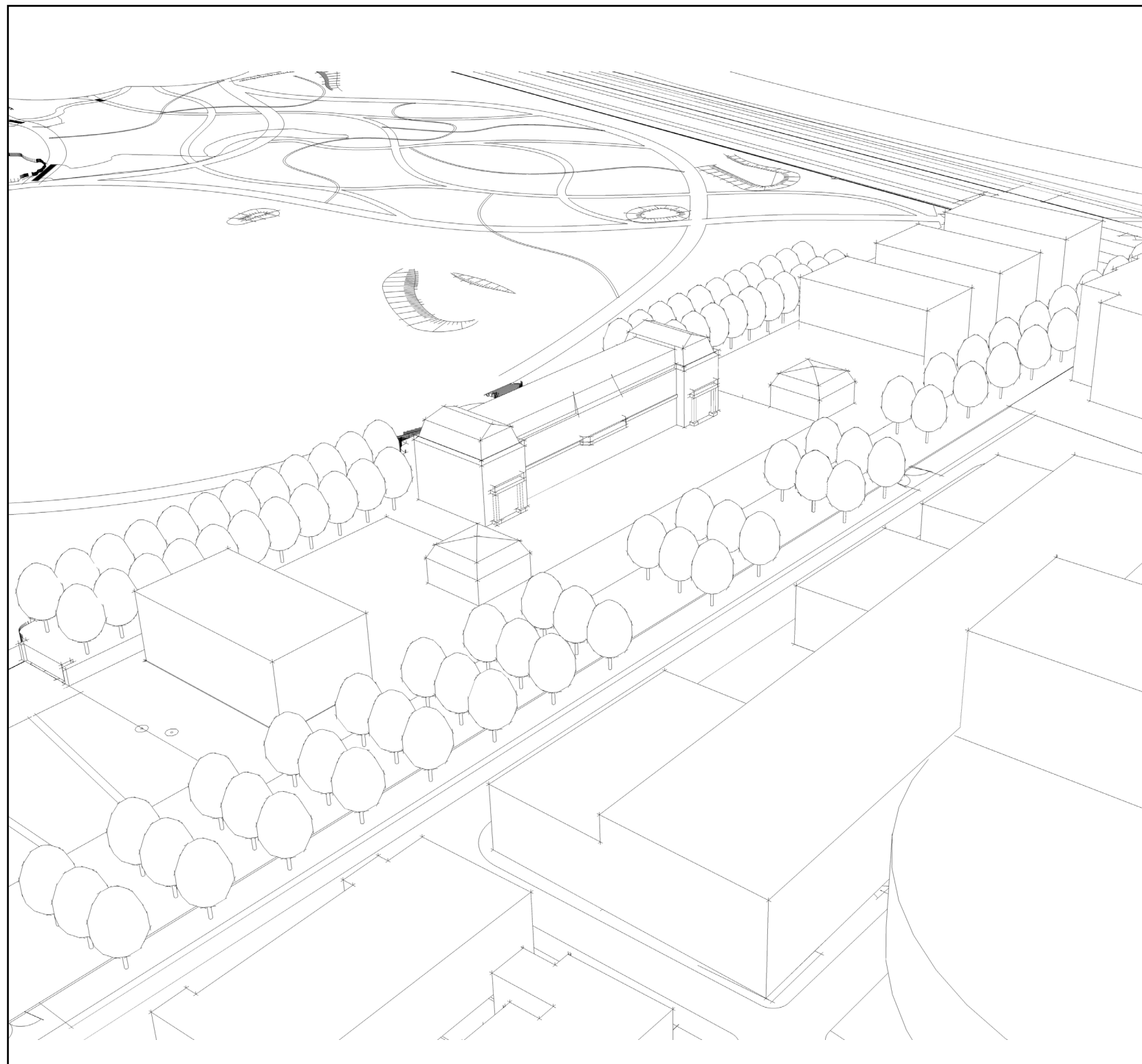
Allée des Deux-Châteaux



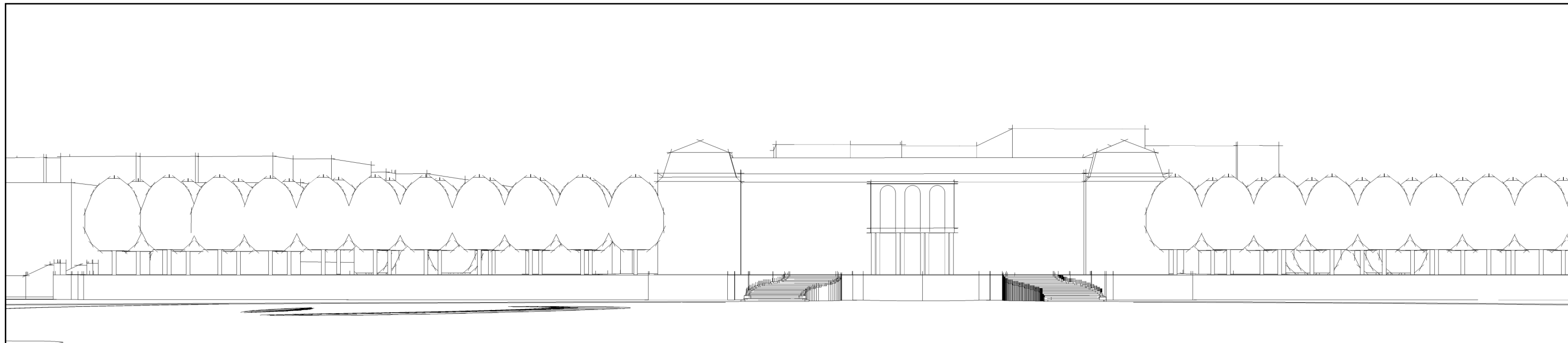
Porte de Longchamp



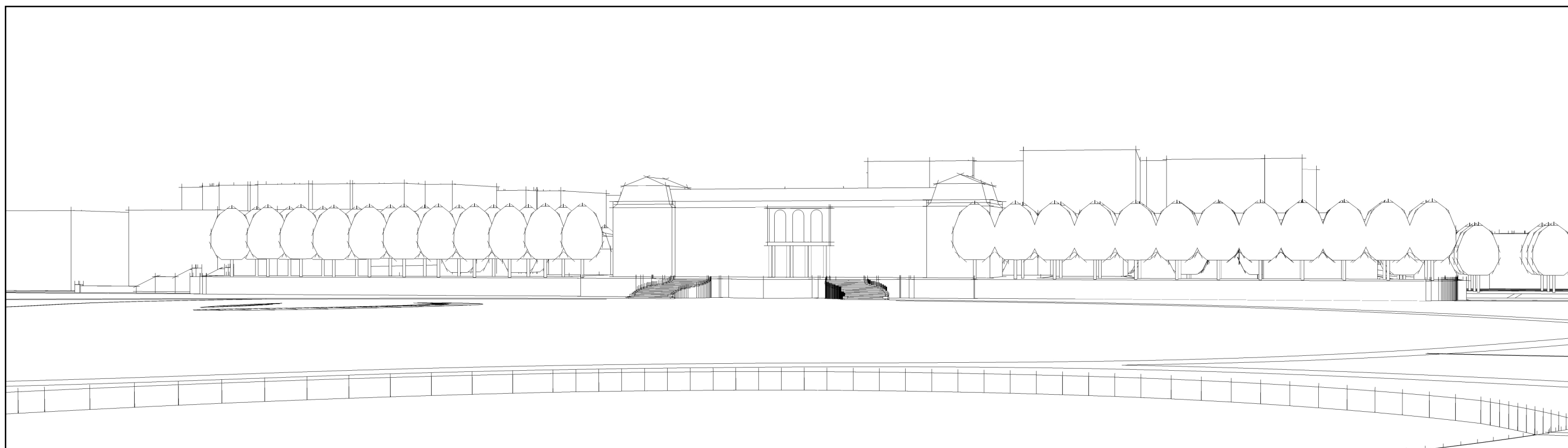
Allée des Deux-Châteaux



Château de Rothschild

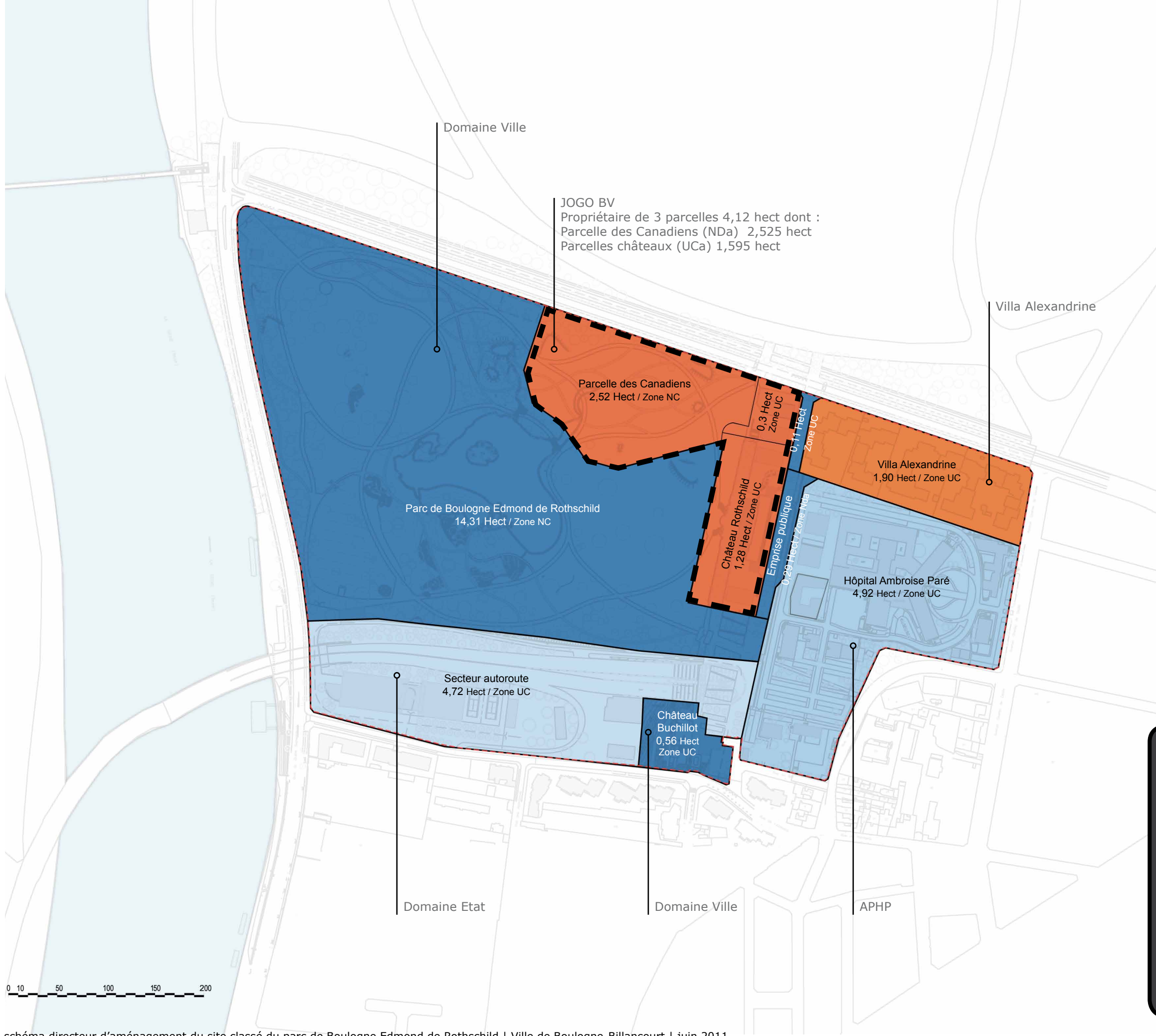


Vue depuis le parc (au niveau du sol)



Vue depuis le sommet du Routin

MUTATIONS FONCIÈRES



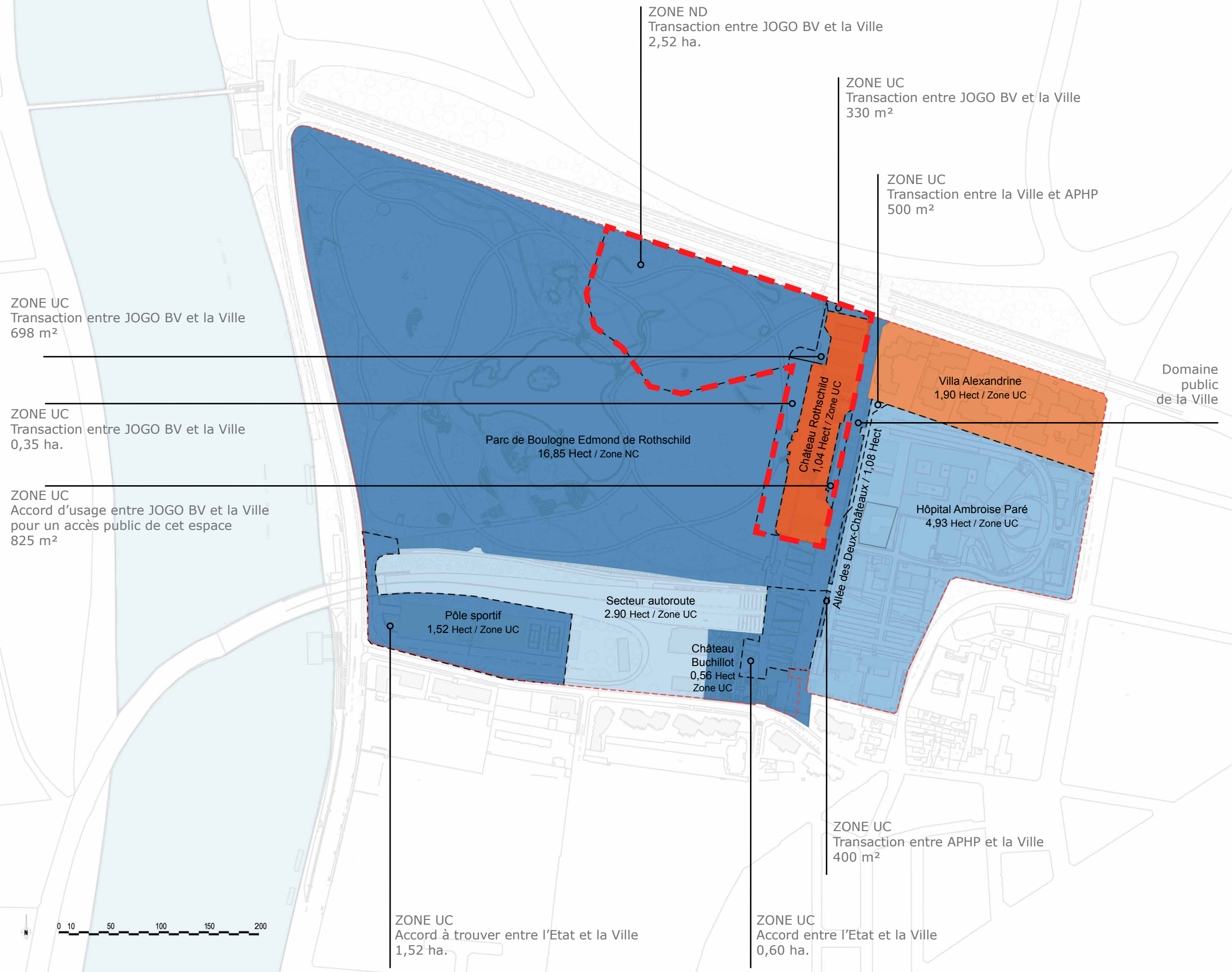
Domaine Ville : 15,27 hect

Domaine Etat : 4,72 hect

Domaine APHP : 4,92 hect

Domaine privé : 6,01 hect
JOGO BV : 4,11 hect
Villa Alexandrine : 1,90 hect

Total site classé : 30,9 hect



JOGO BV et Ville

**Acquisition Ville pour le parc :
29 398 m² (NDa et UCa)**

**Acquisition voie publique :
1 145 m² (UCa)**

**Total :
30 543 m² JOGO BV > Ville**

APHP -> Ville / GPSO ?

**Transaction entre la Ville et
APHP : 500 m²**

**Transaction entre APHP et
Ville / GPSO : 400 m²**

Total : 100 m² Ville -> APHP

Domaine Ville : 20,13 hect

Domaine Etat : 2,90 hect

Domaine APHP : 4,93 hect

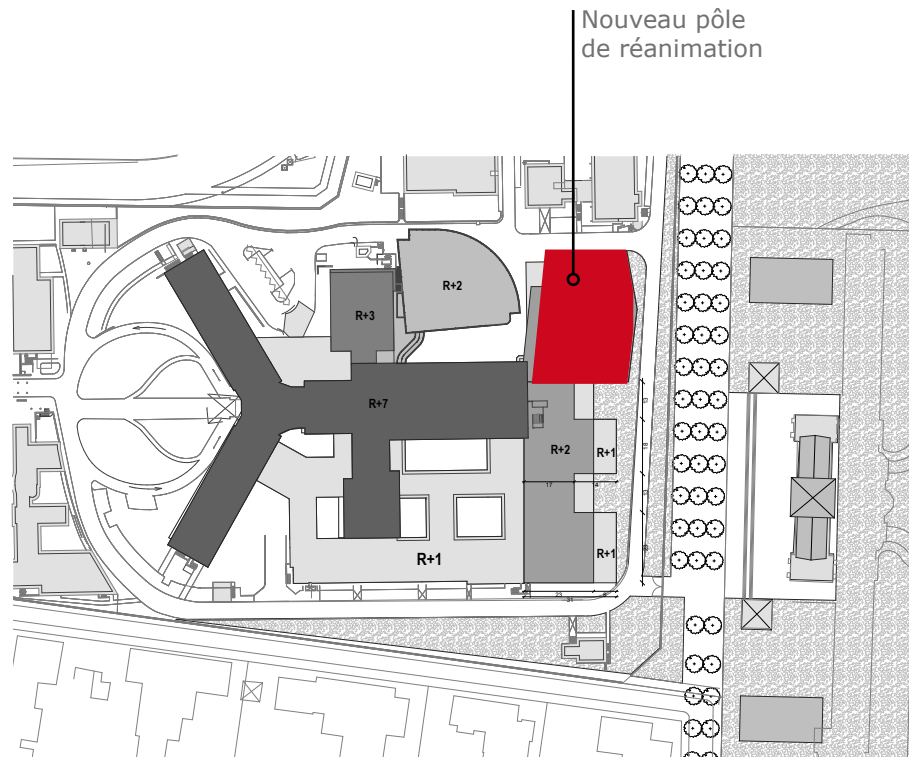
Domaine privé : 2,94 hect
JOGO BV : 1,04 hect
Villa Alexandrine : 1,90 hect

Total site classé : 30,9 hect



CAHIER 4 : ANNEXES

PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR DU SITE CLASSÉ POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET TECHNIQUE (SDIT) DE L'HÔPITAL AMBROISE PARÉ



Plan d'implantation du bâtiment de réanimation dans la nouvelle façade de l'hôpital en vis-à-vis du château (PC délivré, Atelier Plus architectes (architecte), C&E ingenierie (BET) 1227 m² SHON).

A. Ajustement et échanges fonciers à l'ouest du site entre la Ville et l'APHP

B. Création de 3 à 4 nouveaux accès piétons entre l'Hôpital (lisière Ouest de l'hôpital) et l'Allée des Deux-Châteaux et d'une clôture ajourée et qualitative, avec création d'une bande paysagère plantée et arborée en limite avec la nouvelle allée publique.

C. - La nouvelle «Allée Paysagère des Deux-Châteaux»: statut espace public piétonnier et dédiée également aux déplacements doux. Usages très restreints réservés et ponctuels des véhicules (véhicules BSPP, ordures Ménagères, livraisons, pas de stationnement, ni accès parking). Nous ne sommes pas dans un système urbain traditionnel: le statut de ce nouvel espace public n'est pas celui d'une nouvelle voie ouverte à la circulation. Son fonctionnement se rapprocherait de celui d'un mail piéton (ex mail du Maréchal Juin)

Nota : La desserte du site devra être développée et améliorée depuis le Boulevard Anatole-France et l'Avenue Charles-de-Gaulle par l'offre en transport en commun.

D. Requalification importante des espaces extérieurs et des modes d'occupation des sols

- Recalibrage du tronçon ouest de la «boucle fonctionnelle» pour éviter tout stationnement, avec des trottoirs plus généreux facilitant les itinéraires piétons
- Création à travers le site d'un passage et d'un itinéraire piétons sécurisé, aménagé et qualitatif (arboré) entre la rue des Menus et la future entrée du parc.
- Equilibre entre emprises bâties et espaces extérieurs au sol (démolitions).
- Aménagement d'espaces paysagers au sol valorisés et non mités : des continuités paysagères et des projets de plantations
- Création de continuités paysagères et végétales EST-OUEST depuis le parc vers l'entrée de l'Hôpital
- Restructuration importante des espaces de parking extérieurs afin de les regrouper et de maîtriser leur étalement.
- Création d'un réseau de trottoirs adapté aux piétons avec des trottoirs
- Redéfinition d'itinéraires piétons accessibles aux PMR

E. Hauteurs/ gabarit / volumétries côté Allée des Deux-Châteaux

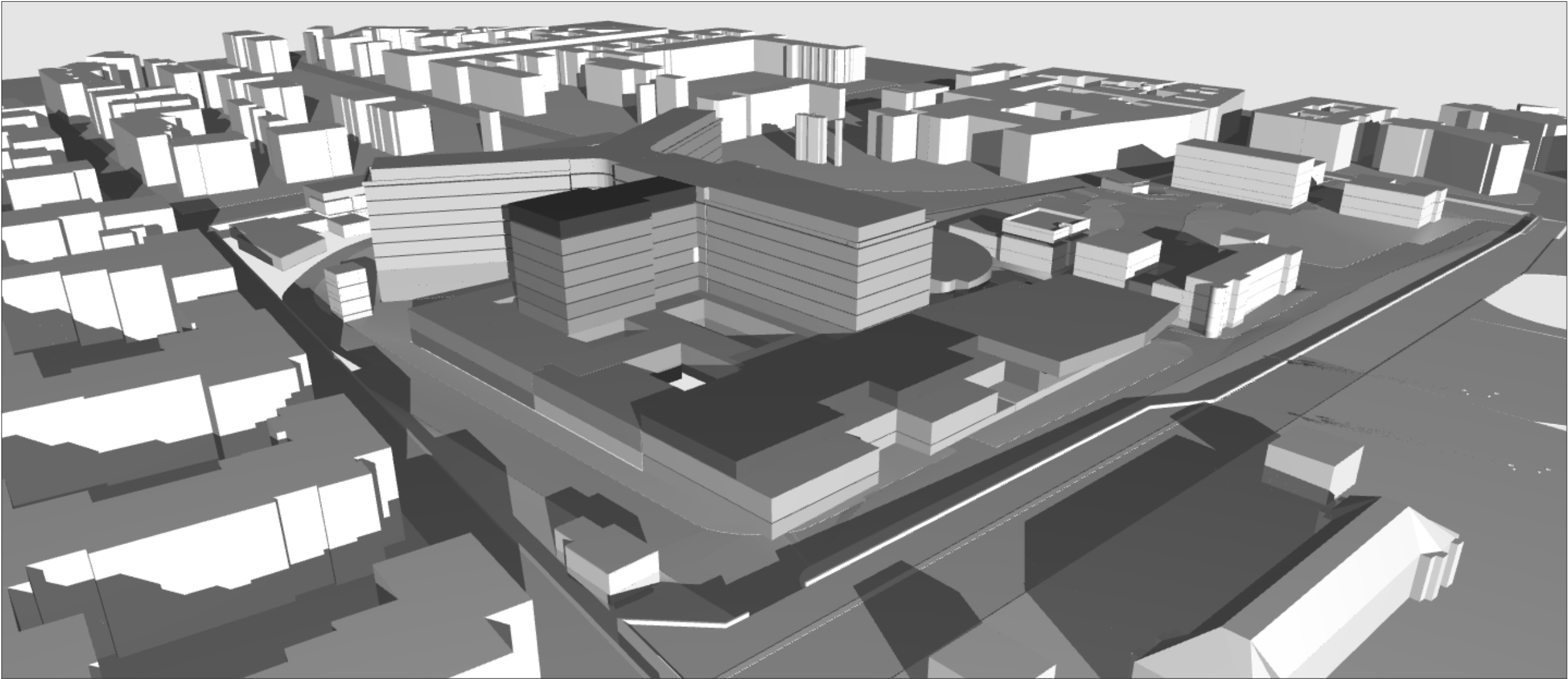
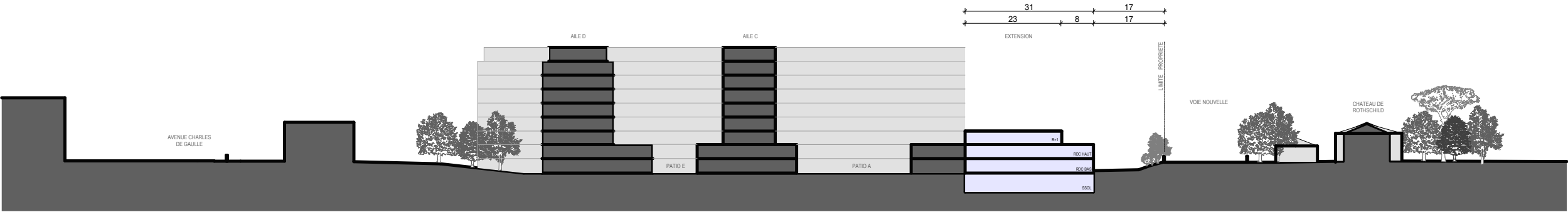
- Nouveaux bâtiments face au Château organisés «en peigne» et adossés au «Trident» en «Y»
- La typologie «en peigne» crée des «respirations» qui seront traitées en cours/patios paysagères généreuses qualitativement aménagées, indispensables en face du Château.
- Alignement des emprises calées sur le Château
- Hauteur maximale des constructions face au Château

Le Schéma Directeur du site classé définit une volumétrie capable maximum.

Pour les volumes en avancée du peigne, la hauteur maximum des nouveaux bâtiments de l'Hôpital face au Château sera ajustée entre le niveau bas de la corniche et l'arase supérieure de la balustrade de toit du Château Rothschild. Un niveau de plus au-delà de ces avancées

F. Mise en impasse de la Rue du Bac: favoriser les usages piétons (pas de stationnement sur chaussée) au débouché de l'Allée, face au Musée Belmondo, mais sans empêcher la desserte locale des Véhicules légers limitée et liée aux logements (parking)

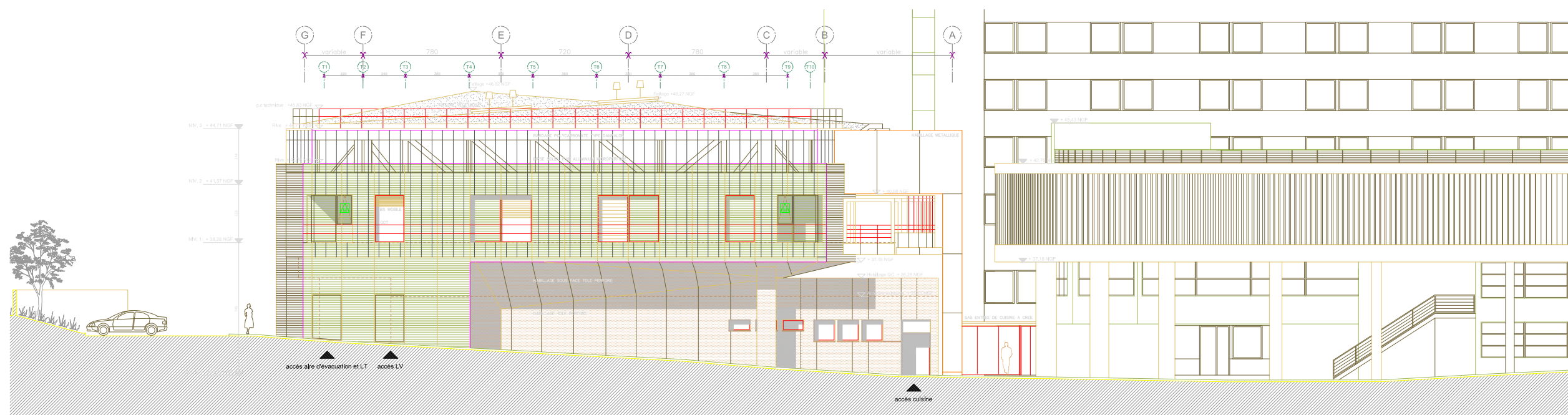
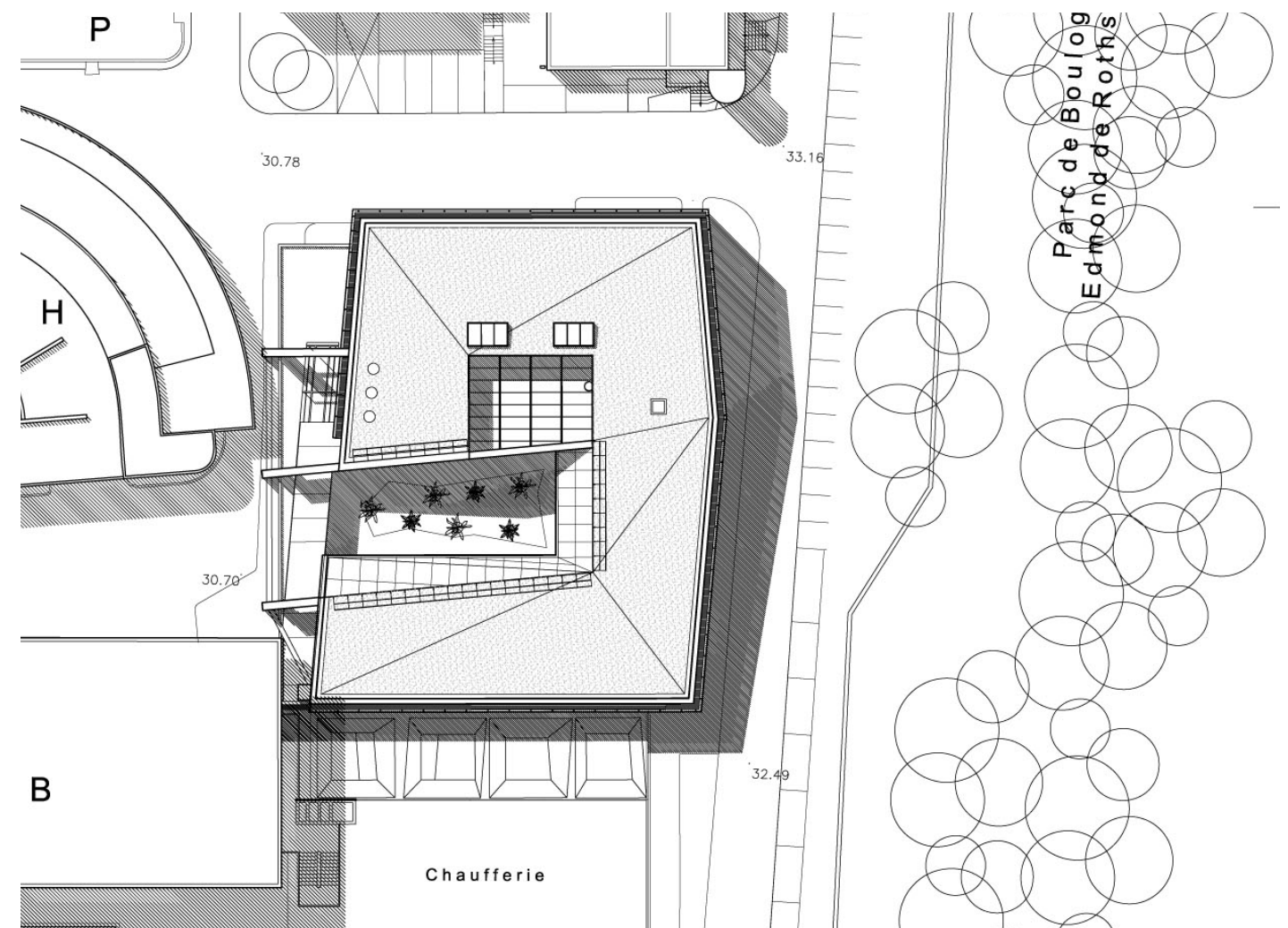
G. Clôture d'enceinte du site : vestige de l'ancien mur de clôture de toute la propriété Rothschild, l'enceinte du site sera préservée. Ses parties en serrurerie seront réhabilitées. Ses parties en mur maçonné seront conservées / réhabilitées et pourront être ajourées.

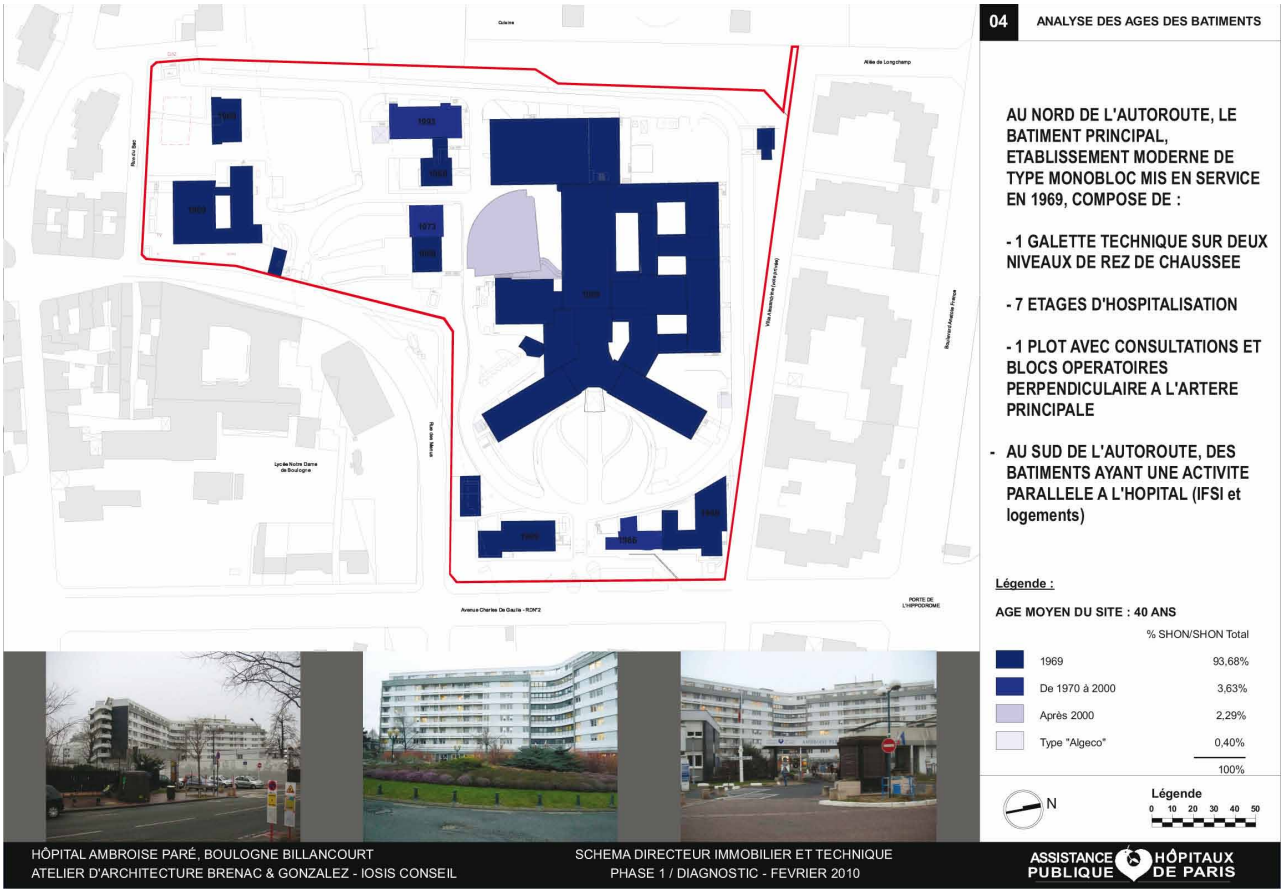
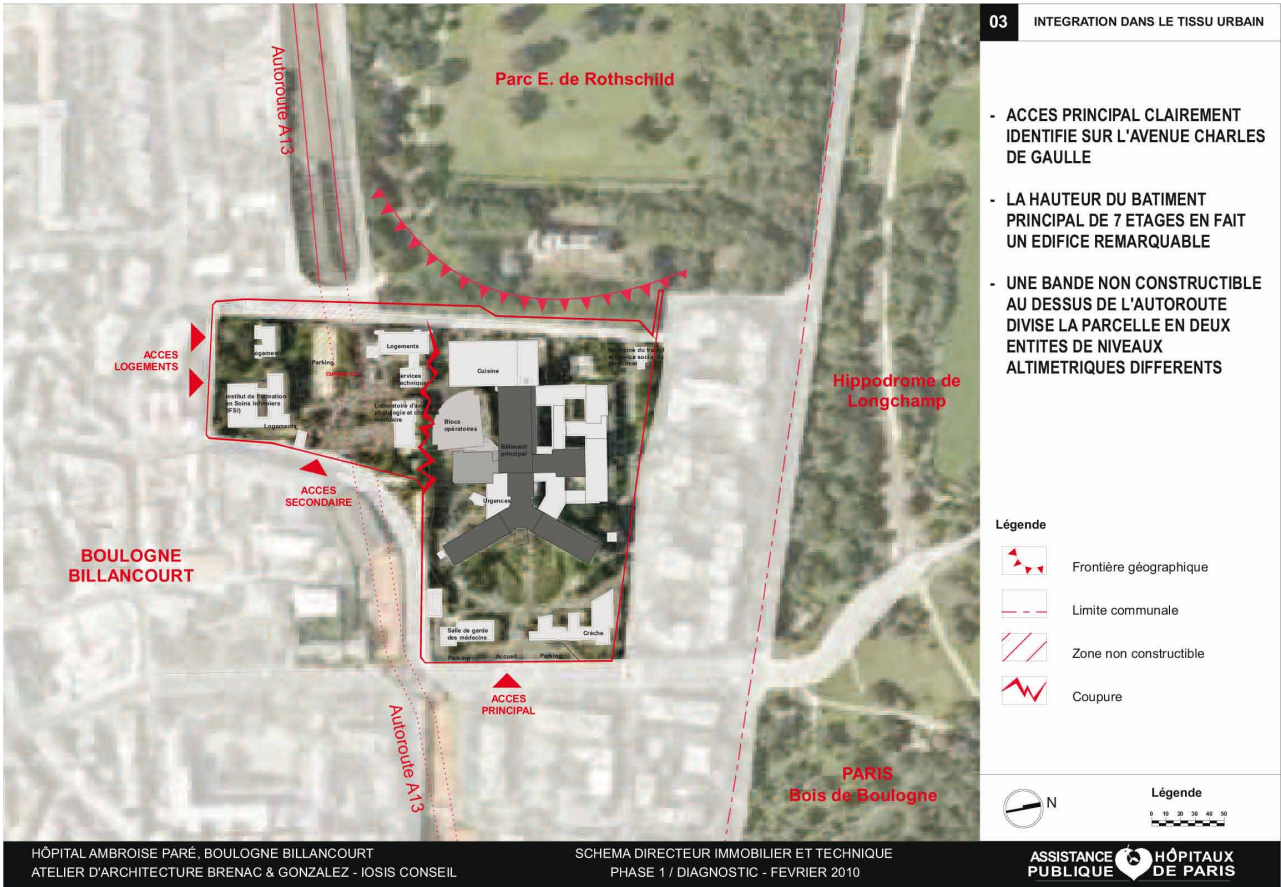
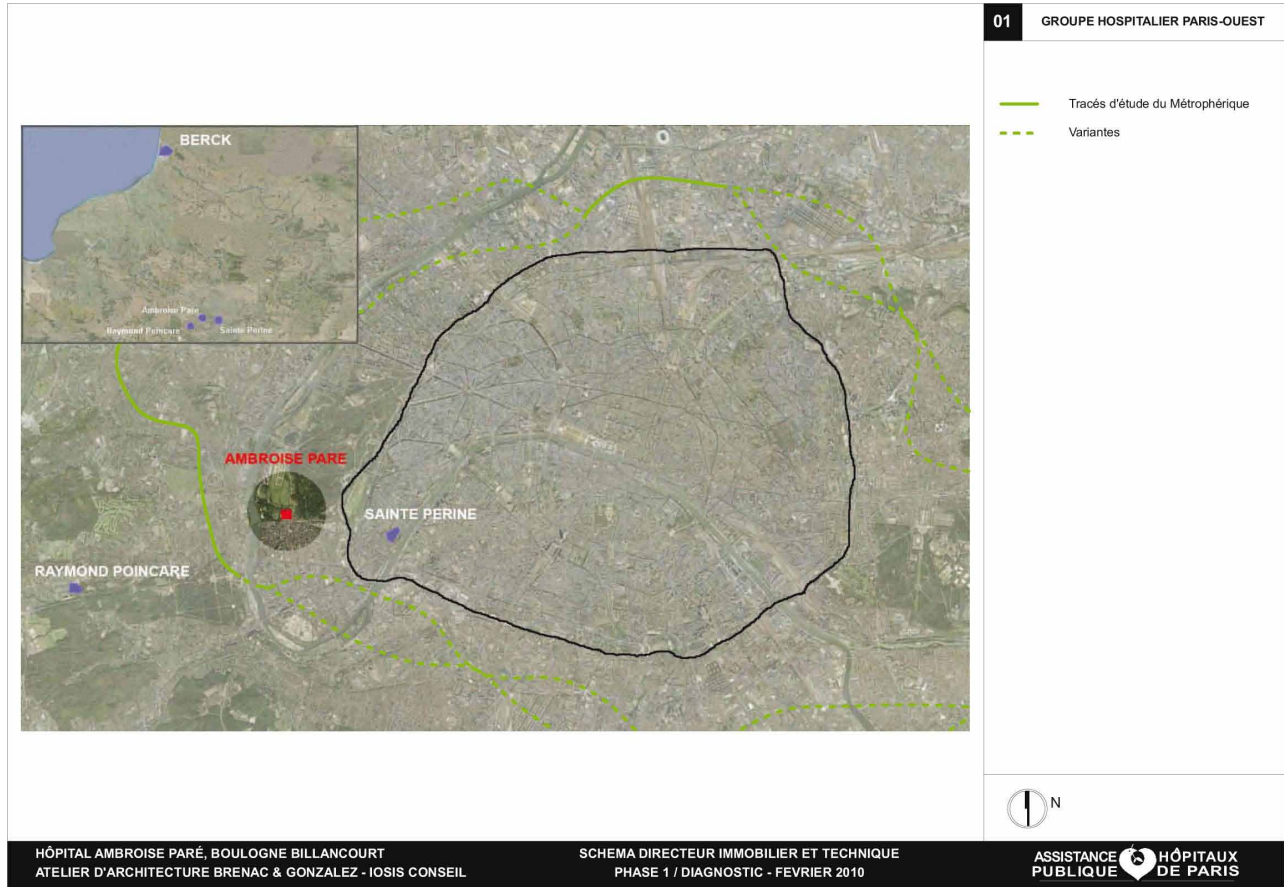


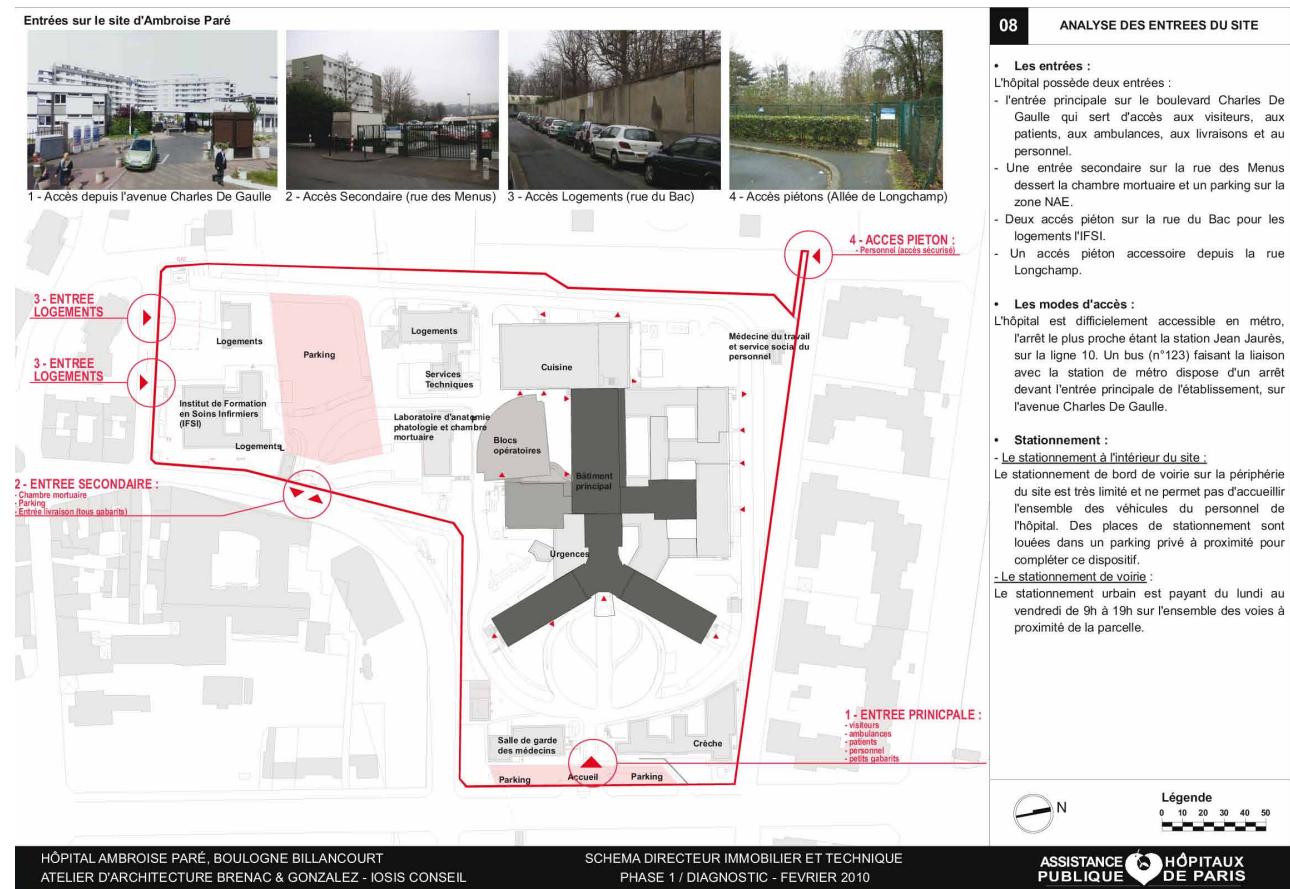
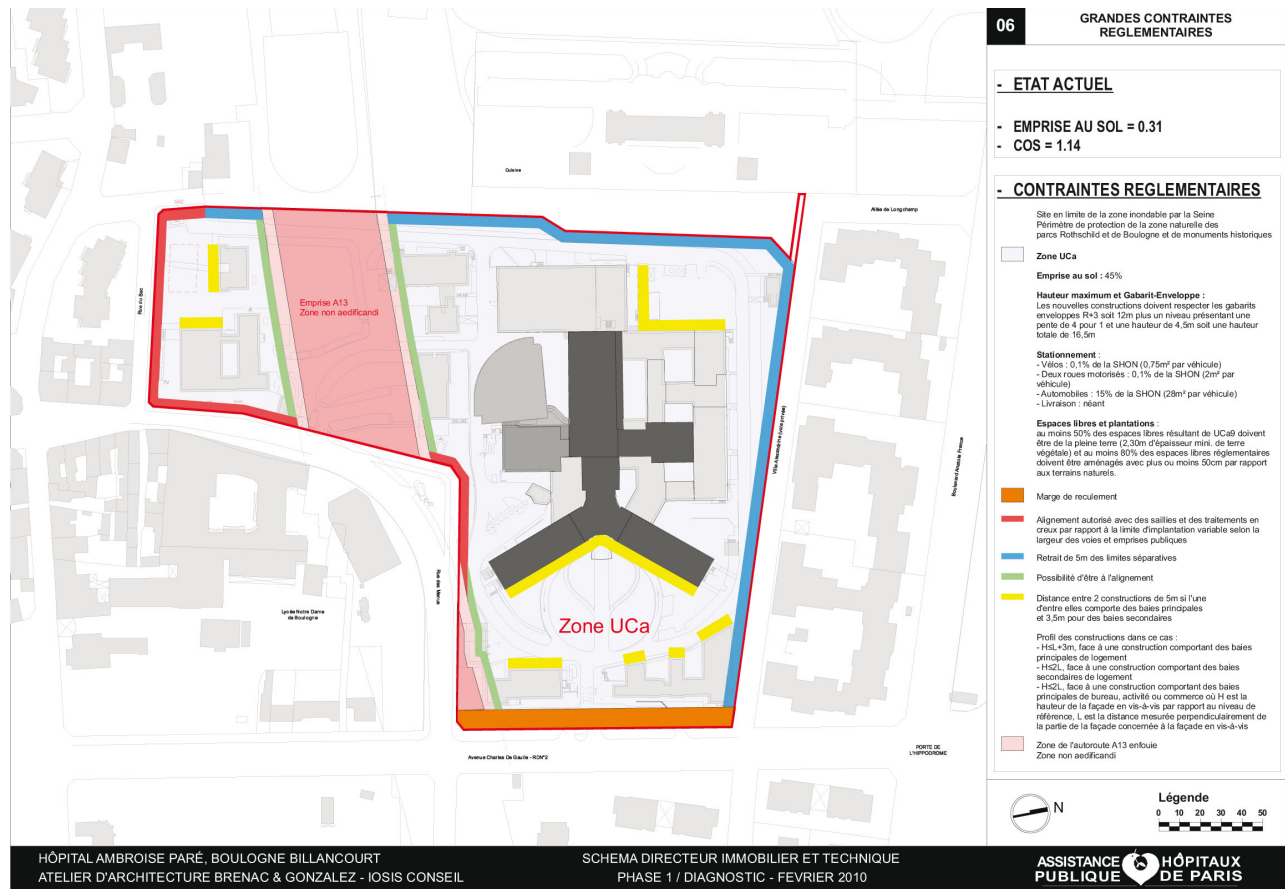
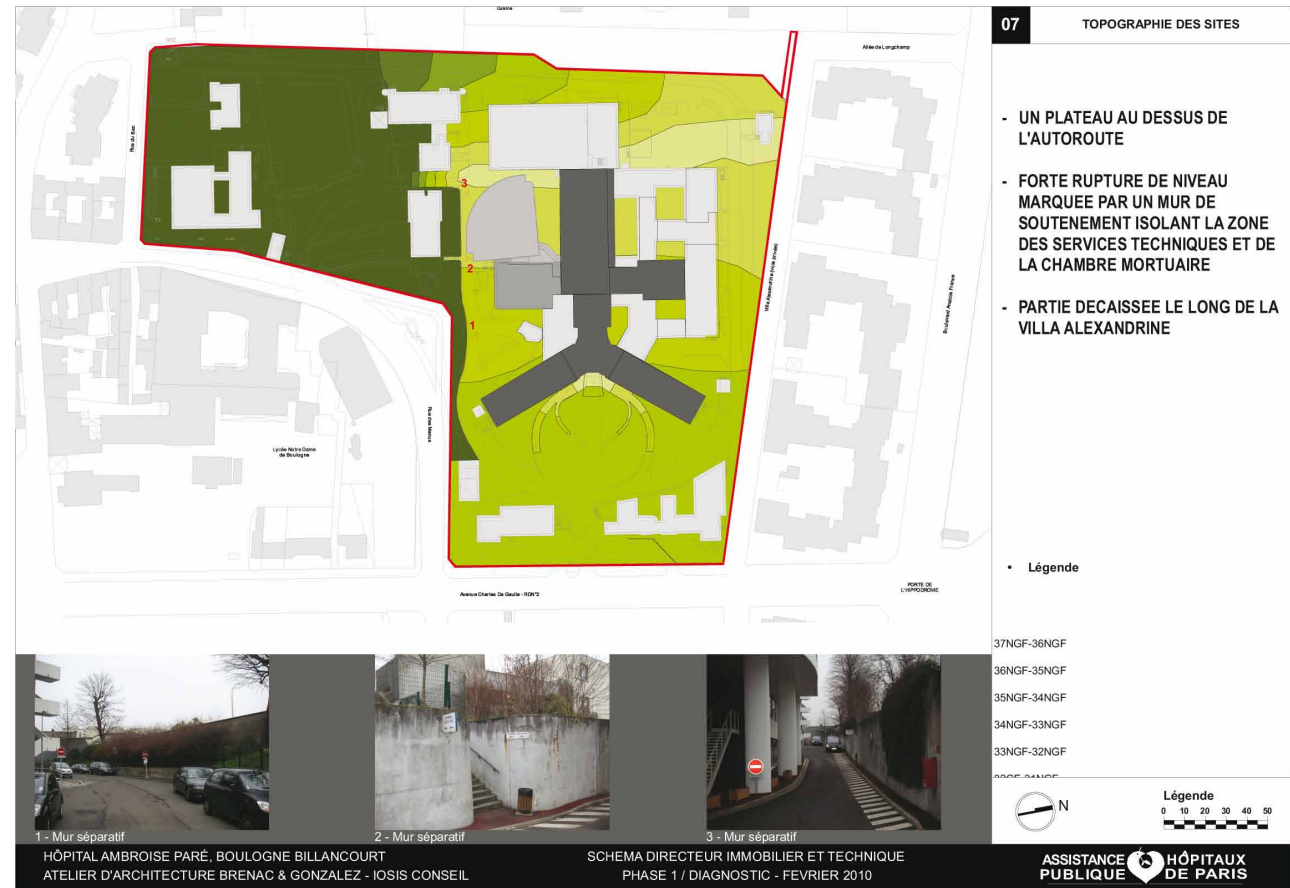
Extrait étude volumétrique du SDIT
Brenac et Gonzales (architectes)

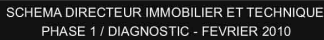


Documents projet du futur bâtiment de réanimation
Atelier Plus architectes (architecte), C&E ingenierie (BET)



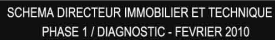






PHOTOGRAPHIES

- 3_ Hôpital depuis l'avenue Charles De Gaulle.
- 2_ Zone parking entrée.
- 3_ Local GE.
- 4_ Accès Urgences.
- 5_ BUB.
- 6_ Bâtiment cuisine.
- 7_ Accès parking.
- 8_ Bâtiment services techniques et chambre mortuaire.
- 9_ Services techniques.
- 10_ Institut de Formation en soins infirmiers.
- 11_ Serre.
- 12_ Parking.
- 13_ Bâtiment IFSI.
- 14_ Espace vert logements.
- 15_ Services techniques.
- 16_ Cuisine.
- 17_ Vue bâtiment socle.
- 18_ Espace libre.
- 19_ Médecine du travail.
- 20_ Voie périphérique.
- 21_ Bâtiment pré-fabrique.
- 22_ Crèche.



Planches 11 et 12

- Aucune galerie de liaison

- Logistique
- VSL
- Urgences
- Personnel



VOIRIE, ESPACES VERTS

Le site de l'hôpital, en bordure d'espaces verts exceptionnels que constituent le bois de boulogne ou le parc du château de Rothschild, ne possède aucun espace vert propre utilisable par les usagers. Seule l'esplanade d'entrée peut permettre un prolongement extérieur de plein pied exploitable pour la déambulation des patients ou des visiteurs.

Espace de promenade utilisable pour la déambulation

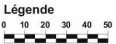


Planche 13

4 Bonne répartition et organisation des unités d'hospitalisation.



Le Ministère de l’Ecologie, de l’Energie et du Développement Durable, des Transports et du Logement

Mme BERGEAL	<i>Sous-directrice de la Qualité du Cadre de Vie</i>
Mme TURLIN	<i>Chef du Bureau des Sites et des Espaces Protégés</i>
Mme WEILL	<i>Inspectrice des Sites des Hauts-de-Seine</i>

Le Ministère de la Culture

M BENILAN	<i>Architecte des Bâtiments de France</i>
M CERCLET	<i>Conservateur Régional des Monuments Historiques (DRAC)</i>
M PITIOT	<i>Conservateur des Monuments Historiques (DRAC)</i>

Direction Régionale et Interdépartementale de l’Equipement et de l’Aménagement d’Ile de France

M RUYSSCHAERT	<i>Directeur Régional</i>
M SAUZET	<i>Directeur Adjoint et Directeur des Routes Ile-de-France</i>

Le Groupe Hospitalier Raymond Poincaré et l’APHP

M PEAN	<i>Directeur du Groupe hospitalier Raymond Poincaré</i>
M STAHL	<i>Directeur technique de l’hôpital Ambroise Paré</i>
Mme QUESNEL	<i>Chargée du Schéma Directeur du Groupe Hospitalier</i>
<i>M MARCHAL, Mme NEURISSE, Mme POINSARD-DURAND : Direction Centrale de l'APHP</i>	

La Ville de PARIS et le CG 92 Directions de la voirie

FRANCE GALOP (Hippodrome de Longchamp) M D’AMBROSIO

La Société JOGO BV – PROPRIETAIRE DU CHATEAU ROTHSCHILD ET DES DEUX PARCELLES ATTENANTES

Les SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES

2 Boulevard Anatole-France, 2 bis Boulevard Anatole-France, 3 et 3 bis Boulevard Anatole-France, 4 et 4 bis Boulevard Anatole-France



- Liste des plans concessionnaires utilisés :
- ETDE (Réseau Eclairage Public)
 - Direction de l'équipement (Réseau Eclairage Public)
 - RTE (Réseau Electrique)
 - ErDF GrDF (Réseau Electrique)
 - FRANCE TELECOM (Réseau France Telecom)
 - GRT Gaz (Réseau de transport Gaz)
 - VEOLIA Eau (Réseau Eau Potable)
 - SEVESC (Réseau Assainissement)
 - Plans des réseaux du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild.

LEGENDE :	
	Réseau Eclairage Public existant
	Réseau E.D.F. existant
	Réseau G.D.F. existant
	Réseau G.D.F. transport HP existant
	Réseau Eau Potable existant
	Réseau Assainissement existant
	Réseau France Télécom existant

Cette note traite des observations liées à l'élaboration du plan des concessionnaires existants sur le site classé du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild et ses abords.

Elle se décompose en deux parties distinctes :

- La première partie traite de nos observations sur les réseaux du Parc
- La seconde partie traite des réseaux aux abords du Parc et de l'hôpital.

Dans la mesure où les concessionnaires ne référençaient aucun réseau à l'intérieur du Parc, l'ensemble des informations sont directement tirées des plans fournis par la Communauté d'Agglomération du Grand Paris Seine Ouest. Ces plans précisent l'existence et la localisation des réseaux du Parc mais aucune indication n'est apportée sur leur dimensionnement. De ce fait, une analyse de leur vétusté ou de leur capacité à alimenter les futures infrastructures est impossible en l'état actuel. Une étude complémentaire devra être réalisée afin d'évaluer aux mieux les confortements ou créations à prévoir au projet (plans de gestion du site).

De même, sur certains secteurs du Parc, des plans n'indiquent pas l'emplacement exact des réseaux (par exemple, le réseau d'eau potable au Nord du parc). Ces secteurs ont été annotés au plan des concessionnaires par l'indication « Absence de détails sur les plans fournis ».

Cependant, au vue des localisations des réseaux, des extensions et des dévoiements seraient à prévoir au projet afin d'assurer l'alimentation et la collecte des nouvelles structures et infrastructures du Parc.

Concernant les abords du Parc et de l'hôpital, aucune difficulté de raccordement n'est à noter au vue du nombre et de la diversité des réseaux présents.

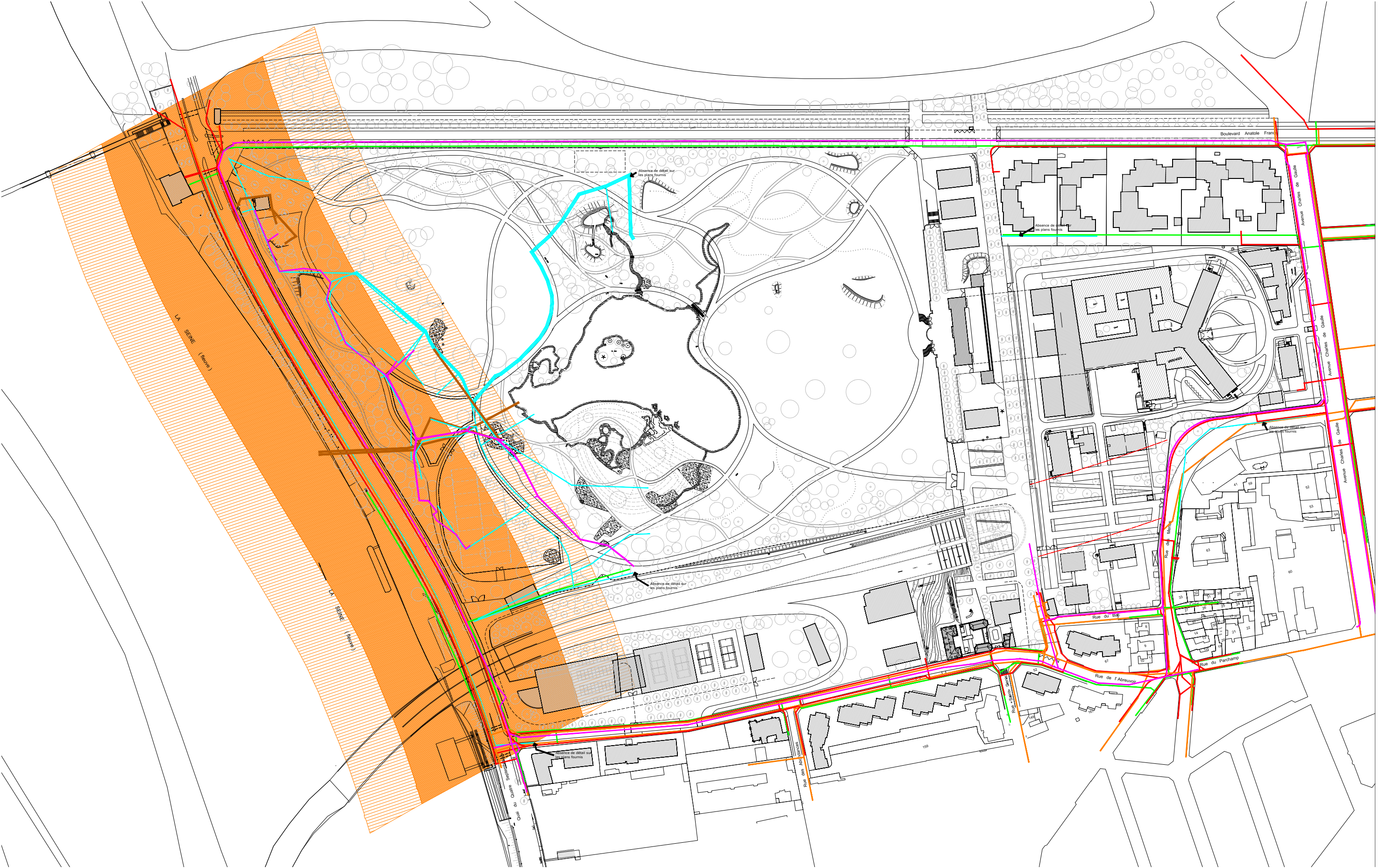
Cependant, il existe une zone de danger liée à la présence du Gaz Haute Pression sur les Quai du Quatre-Septembre. Un plan délimitant cette zone est fourni (Plan élaboré selon les données de GRT Gaz). Au vue de sa superficie, il sera nécessaire de consulter GRT Gaz afin de déterminer plus précisément les contraintes liées au futur projet et réciproquement.

Conclusion

D'une manière globale les réseaux à proximité du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild permettront très certainement une viabilisation aisée des futurs aménagements. Cependant, des études complémentaires sur les réseaux seront nécessaires afin de compléter les données manquantes, afin d'évaluer la vétusté et leur dimensionnement, (par des inspections caméra ou encore des sondages sur site...).

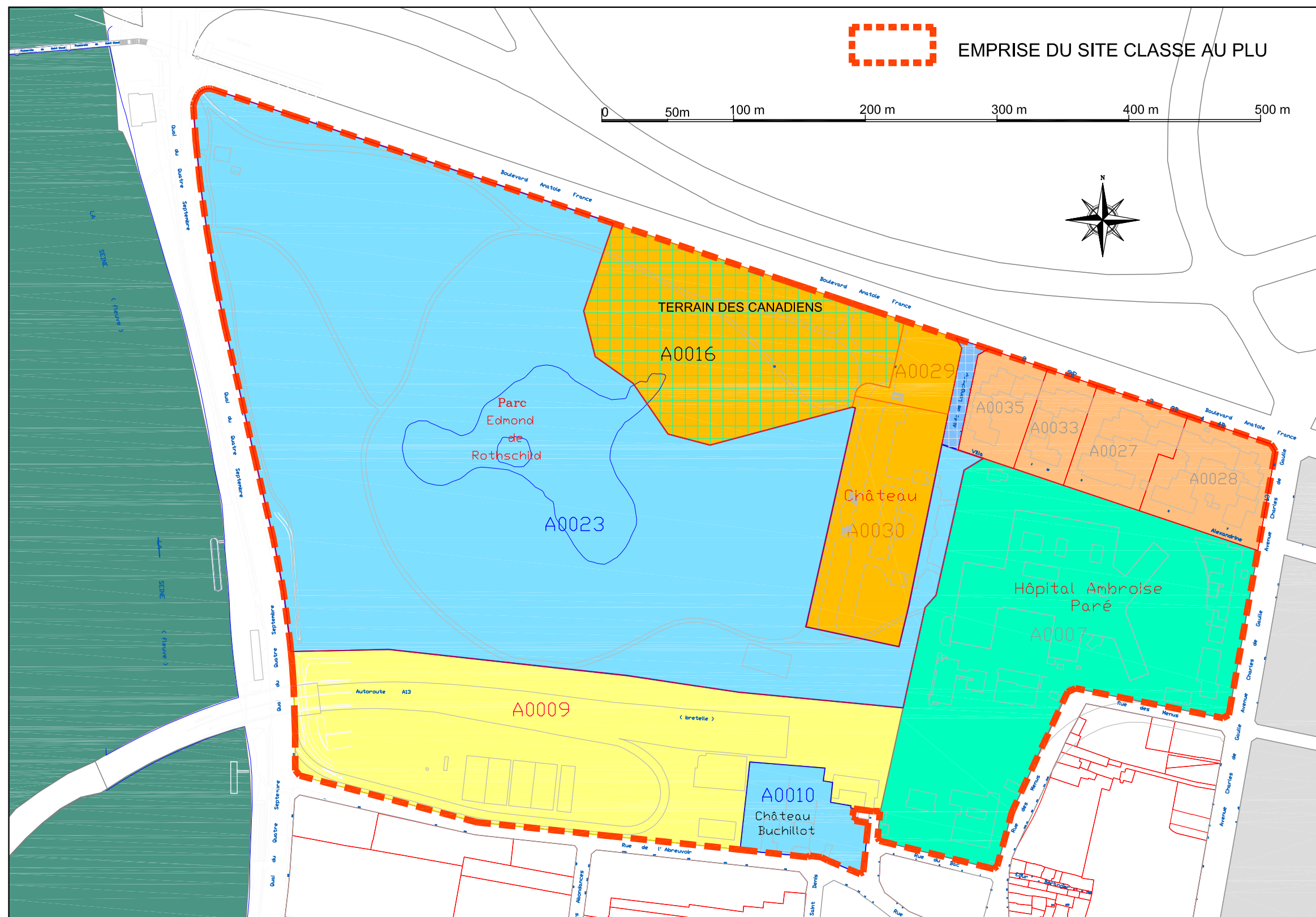
De même, des opérations de reconnaissance permettraient de déterminer les emplacements exacts des réseaux sur des points stratégiques (par exemple, au droit du bâtiment du pôle sportif au sud du Parc pour quantifier le dévoiement des réseaux eau potable et France Telecom).

Enfin, une concertation avec GRT gaz doit être réalisée dès le démarrage des études de projet.



LEGENDE :

	Réseau Eclairage Public existant
	Réseau E.D.F. existant
	Réseau G.D.F. existant
	Réseau G.D.F. transport HP existant
	Réseau Eau Potable existant
	Réseau Assainissement existant
	Réseau France Télécom existant



DENOMINATION	CADASTRE	SURFACES	PROPRIETAIRE	ZONAGE PLU
PARC DE BOULOGNE EDMOND DE ROTHSCHILD	A0023	146 000 m²	VILLE	NDa - Site Classé 1951 <i>(2900 m² prolongement de l'Allée de Longchamp)</i>
<i>ALLEE DE LONGCHAMP</i>		<i>1 100 m²</i>	VILLE	<i>Emplacement réservé PLU Voirie</i>
CHÂTEAU & TERRAIN BUCHILLOT	A0010	5 593 m²	VILLE	UCa - Bâtiment Inscrit
TOTAL VILLE		152 693 m²	VILLE	
CHÂTEAU ROTHSCHILD	A0030	12 806 m²	JOGO BV	UCa - Bâtiment Inscrit
1 bis, Boulevard Anatole France	A0029	3 143 m²		UCa
TERRAIN DES CANADIENS	A0016	25 250 m²	JOGO BV	NDa Emplacement réservé PLU n°363 Espace Vert
HOPITAL AMBROISE PARE	A0007	49 210 m²	AP HP	UCa <i>Déclassement du site à envisager</i>
EMPRISE AUTOROUTE & TENNIS DE LONGCHAMP	A0009	47 179 m²	ETAT - CG 92	UCa
4 & 4 bis Boulevard Anatole France	A0028	6 676 m²	PRIVEE	Uca
3 & 3 bis Boulevard Anatole France	A0027	5 251 m²	PRIVEE	Uca
2 bis Boulevard Anatole France	A0033	3 181 m²	PRIVEE	Uca
2 Boulevard Anatole France	A0035	3 906 m²	PRIVEE	Uca
TOTAL SITE CLASSE		309 295 m²		



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Créteil, le 31 mars 2011

Direction des Routes d'Île-de-France

Service de l'Exploitation et de l'Entretien du Réseau

Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la Route Ouest

Unité d'Exploitation Routière de Boulogne-Billancourt

Monsieur le Député-maire,

Suite à la réunion avec vos services en date du 23 février 2011 sur le projet d'aménagement du Parc Rothschild, je vous fais part, comme convenu, des contraintes fonctionnelles à prendre en compte afin de s'assurer de la compatibilité de votre projet de réaménagement avec l'exploitation de l'autoroute A13 et du tunnel Ambroise Paré.

• Voie de service

La voie de service sur A13 (PR1+800 sens Paris-Provence), figure dans les PIS (Plan Intervention Secours) des tunnels Ambroise Paré et Saint-Cloud, en cours de modernisation afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers en cas d'événements dans les tunnels. Cette voie est utilisée par les services de secours (Pompiers, Samu), les forces de police (CRS autoroutière), les dépanneurs, ainsi que la DIRIF (exploitant routes et tunnels) pour les interventions sur accident. Cet accès est un accès privilégié car il permet d'accéder à l'autoroute en moins d'une minute depuis l'unité d'exploitation ou de l'hôpital Ambroise Paré, et est directement situé entre les 2 tunnels, permettant une intervention rapide en cas d'incendie ou d'accident à proximité immédiate du viaduc de Saint-Cloud.

Sachant qu'en cas d'accident (notamment sur le viaduc, à 2 voies de circulation), le trafic est très rapidement saturé, le maintien de l'utilisation de l'intégralité de la voie de service est primordial pour réaliser nos missions d'exploitation (viabilité accident et hivernale) dans des conditions acceptables. Il n'est pas souhaitable de dégrader ces conditions d'interventions dans les tunnels à l'heure où un important programme de modernisation des tunnels a pour but d'améliorer leur sécurité. Ainsi, l'UER et sa voie de service sont situées à une position stratégique, en l'occurrence à la position la plus critique en terme d'exploitation de l'autoroute A13, du fait de la présence des 2 tunnels et du viaduc, sources de risques supérieurs à l'autoroute classique.

Monsieur Pierre-Christophe Baguet
Député-Maire de Boulogne-Billancourt
26, av. André-Morizet
92104 Boulogne-Billancourt Cedex

Présent
pour
l'avenir

Tél. : 01 46 76 87 05 – fax : 01 43 99 05 62
2,4,6 rue Olof Palme 94046 Créteil Cedex

Le dossier du Schéma Directeur a fait l'objet de nombreux aller-retours avec les différents partenaires du site.

Les observations émises par ces derniers ont permis d'enrichir et de rendre plus opérationnelles les propositions.

Ci-joint une lettre de la DIRIF.

De plus, à l'issue des travaux de modernisation du tunnel Ambroise Paré, une issue de secours débouchera dans le sens Paris - Province à l'extérieur du tunnel vers les voies de circulation (zone des paralumes). Les services de secours devront pouvoir accéder très rapidement à cette issue, sans pouvoir passer par l'autoroute où l'accident a eu lieu, afin de prendre en charge les personnes en sortant. (Prise en compte de cet accès de service par le programme de rénovation du tunnel en cours de réalisation).

Le demi-tour par cette voie de service est également utilisé par les services de police de la ville de Paris pour les interventions sur les bretelles d'accès au boulevard périphérique.

Enfin, en cas d'accident important dans le tunnel de Saint-Cloud ou sur le viaduc obligeant la fermeture de l'axe pendant une période assez longue, cette voie en direction des quais du 4 septembre peut être utilisée afin d'évacuer les véhicules susceptibles d'être bloqués entre l'entrée du tunnel de Boulogne et le lieu du sinistre. Des panneaux lumineux signalant l'obligation de prendre cette voie sont présents et peuvent être commandés depuis la GTC par l'OST.

Un avis de la BSPP sur une future modification du PIS et une modification de l'utilisation de la bretelle est indispensable.

Les voies de service sont similaires à des voies autoroutières, et ne peuvent supporter de déplacements « doux », pour des raisons de sécurité. Les dimensions actuelles de la voie de service au droit du parc sont limitées, d'un côté par la tranchée couverte Ambroise Paré, et de l'autre par le parc Rothschild, et ne peuvent accueillir un trottoir qui réduirait la largeur de cette voie et empêcherait certains véhicules de l'exploitant (poids lourds) de l'emprunter.

De même, le passage devant l'autoroute ne peut être autorisé aux piétons au risque de voir des personnes (enfants notamment) accéder à l'autoroute ou risquer de se faire percuter en cas d'accident au droit de la sortie de service.

Ainsi, pour permettre l'accès des piétons du parc au qual du 4 septembre, seul un accès à l'intérieur du parc et longeant la voie de service peut être envisagé.

• Bretelle de sortie dans le sens Province - Paris

La bretelle de sortie d'A13 (bois de Boulogne) est dimensionnée et calibrée pour éviter au maximum les remontées de file sur l'autoroute. En effet, cette bretelle débouche sur le RD1 en sens unique, avec une voie d'insertion dédiée et sans feux tricolores.

Malgré ces dispositions permettant une meilleure fluidité du trafic, des remontées de file en section courante sont constatées à l'heure de pointe du matin. Tout projet de modification devra faire l'objet d'une étude de trafic dynamique, prenant en compte également les projets du Conseil Général des Hauts de Seine sur cette Route (Mise à 2x1 voie). Une détérioration de la fluidité de cette bretelle ne saurait être envisageable.

• Terrain du 4 septembre

Devant l'exiguïté du site de l'UER de Boulogne-Billancourt, le terrain du 4 septembre est fréquemment utilisé comme base de travaux temporaire, pour permettre un stockage des matériels et matériaux nécessaires aux différents chantiers réguliers sur l'A13. Ce terrain servira d'ailleurs de base vie pour les chantiers de modernisation des tunnels et de pose d'écrans antibruit sur le viaduc de Saint-Cloud, entre 2011 et 2015.

La réservation foncière du terrain du 4 septembre permet d'envisager le doublement du viaduc de Saint-Cloud, tel que prévu lors de la construction du premier viaduc (culées présentes).

La construction d'un bassin d'assainissement pour le viaduc de Saint-Cloud est envisagée à cet endroit à l'issue des chantiers de modernisation des tunnels (Saint-Cloud et Ambroise-Paré) et de pose des écrans anti-bruit sur le viaduc. Le projet de réaménagement devra préserver cette possibilité.

Présent
pour
l'avenir

• Logement de service

Un logement de service est mis à disposition du contrôleur de travaux chargé de l'éclairage public et de l'intervention sur accident à proximité immédiate de l'UER, afin de lui permettre d'accéder très rapidement au réseau (notamment les 2 tunnels et le viaduc, sections routières les plus contraignantes en terme d'exploitation) ainsi qu'aux équipements nécessaires au fonctionnement du tunnel (usine de ventilation, éclairage, équipements électriques...), installés dans les sous-sols de l'UER. Cette fonctionnalité doit être préservée dans le cadre du projet de réaménagement.

• Construction d'un bâtiment

La construction d'un éventuel bâtiment proche de l'autoroute A13 doit faire l'objet d'une attention particulière, en raison du risque de jets d'objets divers sur la chaussée de la part des occupants et du risque de perturber les conducteurs (le bâtiment constituant une source d'attraction visuelle pour l'usager et risquant de générer de l'inattention à l'abord d'un tunnel).

• Prolongement du tunnel Ambroise Paré

L'Etat a engagé un vaste programme de travaux de modernisation des 22 tunnels routiers en régions Ile-de-France, dont celui d'Ambroise Paré à Boulogne. Les travaux, qui ont pour objectif de renforcer la sécurité pour les milliers d'automobilistes qui chaque jour empruntent cet ouvrage, commencent en 2011 pour une durée de deux ans.

Le prolongement du tunnel Ambroise Paré, tel qu'envisagé par ce projet, représente une « modification substantielle » de l'ouvrage au sens de l'article L. 118-1 du Code de la Voie Routière. Il vous appartient d'élaborer un dossier préliminaire, lequel justifiera les dispositions de sécurité à mettre en œuvre. Les travaux ne peuvent être engagés avant que l'Etat ait émis un avis sur le dossier préliminaire, accompagné d'un rapport sur la sécurité établi par un expert ou un organisme qualifié, agréé.

Enfin, la DIRIF est sur le point de réaliser d'importants travaux de réparation du viaduc de Saint-Cloud. Votre projet devra être compatible avec le fonctionnement mécanique du viaduc, notamment la culée attenante et l'interaction possible des fondations du prolongement du tunnel avec le remblai de cette même culée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Dans l'attente de
vos nouvelles pour espérer
que vos le programme
de modernisation des tunnels
de l'A13.*

Pour le Directeur et par délégation,
le Directeur des Routes d'Ile de France

Gérard SAUZET

Présent
pour
l'avenir